

## 46 CCFA - DOCUMENT DE TRAVAIL POUR INFORMATION ET DÉBAT SUR LA NGAA

# TABLEAU I

### Additifs dont l'utilisation est autorisée, dans des conditions spécifiées, dans certaines catégories d'aliments ou certain denrées alimentaires

#### ACÉSULFAME POTASSIUM

SIN 950 Acésulfame potassium Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	350	161 & 188	Adoptée	2007
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	2000	161 & 188	Adoptée	2008
01.4.4	Produits similaires à la crème	1000	161 & 188	Adoptée	2008
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	1000	161 & 188	Adoptée	2008
01.6.5	Produits similaires au fromage	350	161 & 188	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	350	161 & 188	Adoptée	2007
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1000	161 & 188	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	350	161 & 188	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	800	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.1	Fruits surgelés	500	161 & 188	Adoptée	2008
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.12	Fruits cuits	500	161 & 188	Adoptée	2008
04.1.2.2	Fruits secs	500	161 & 188	Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	200	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1000	161 & 188	Adoptée	2007

## ACÉSULFAME POTASSIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.7	Fruits confits	500	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	200	144 & 188	Adoptée	2007
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	350	161 & 188	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000	188	Adoptée	2008
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	350	161 & 188	Adoptée	2007
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	1000	188	Adoptée	2008
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	350	97 & 188	Adoptée	2007
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	350	97, 161 & 188	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	1000	161 & 188	Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	500	161 & 188	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	500	161 & 188	Adoptée	2007
05.2.1	Confiseries dures	500	156, 161 & 188	Adoptée	2007
05.2.2	Confiseries tendres	1000	157, 161 & 188	Adoptée	2007
05.2.3	Nougats et pâtes d'amande	1000	161 & 188	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	5000	161 & 188	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500	161 & 188	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	1200	161 & 188	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	350	161 & 188	Adoptée	2007
06.8.1	Boissons à base de soja	500	188	3	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	1000	161 & 188	Adoptée	2008

## ACÉSULFAME POTASSIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1000	165 & 188	Adoptée	2007
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	144 & 188	Adoptée	2008
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	144 & 188	Adoptée	2007
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	144 & 188	Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	350	161 & 188	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	1000	159 & 188	Adoptée	2007
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF	188	Adoptée	2007
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	2000	161 & 188	Adoptée	2008
12.3	Vinaigres	2000	161 & 188	Adoptée	2008
12.4	Moutardes	350	188	Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	110	161 & 188	Adoptée	2007
12.6	Sauces et produits similaires	1000	188	Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	350	161 & 188	Adoptée	2007
12.9.1	Pâte de soja fermenté (par ex. miso)	350	188	3	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	500	188	Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	450	188	Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	450	188	Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	2000	188	Adoptée	2007
14.1.3.1	Nectar de fruits	350	188	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	350	161 & 188	Adoptée	2008
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	350	127 & 188	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	350	127, 161 & 188	Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	600	161 & 188	Adoptée	2007
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	600	160, 161 & 188	Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	350	188	Adoptée	2007
15.0	Amuse-gueules salés	350	188	Adoptée	2007

**ACÉSULFAME POTASSIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**ACÉTATE DE CALCIUM**

SIN 263 Acétate de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Conservateur, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**ACÉTATE DE SODIUM**

SIN 262(i) Acétate de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Conservateur, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	6000		7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	6000		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	6000		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**ACÉTATE ISOBUTYRATE DE SACCHAROSE**

SIN 444 Acétate isobutyrate de saccharose Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

**ACÉTATE ISOBUTYRATE DE SACCHAROSE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		Adoptée	1999

**ACÉTATES DE POTASSIUM**

SIN 261 Acétates de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL**

SIN 260 Acide acétique, glacial Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		7	
04.2.1.1	Légumes non traités (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja) et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	262 & 263	Adoptée	2013
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	262 & 263	Adoptée	2013
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	238	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

## ACIDE ALGINIQUE

**ACIDE ALGINIQUE**

SIN 400 Acide alginique

Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	6000		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**ACIDE ASCORBIQUE, L-**

SIN 300 Acide ascorbique, L-

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200		7	

## ACIDE ASCORBIQUE, L-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.1	Légumes non traités (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja) et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	262	Adoptée	2013
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	100		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.2.1	Farines	300		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	200		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	2000		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	400		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.1.2	Préparations de suite	50	72 & 242	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	500	242	Adoptée	2013
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	250		4	

## ACIDE CHLORHYDRIQUE

**ACIDE CHLORHYDRIQUE**

SIN 507 Acide chlorhydrique Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**ACIDE CITRIQUE**

SIN 330 Acide citrique Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Agent de rétention de la couleur, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	BPF		Adoptée	2006
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	BPF	171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	100	15	7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	100	15	7	
04.2.1.1	Légumes non traités (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja) et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	262 & 264	Adoptée	2013
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	242, 262, 264 & 265	Adoptée	2013
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	2000		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	100	15	7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61 & 257	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013



## ACIDE CITRIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	238	Adoptée	2013
14.1.2.1	Jus de fruits	3000	122	Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	3000	122 & 127	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.1	Nectar de fruits	5000		Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	5000	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	4000		4	

## ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)

SIN 315 Acide érythorbique (Acide isoascorbique) Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	100		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	100		7	
04.1.1	Fruits frais	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	500		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	

**ACIDE ÉRYTHORBIQUE (ACIDE ISOASCORBIQUE)**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1500		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	15	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	250		4	

**ACIDE FORMIQUE**

SIN 236 Acide formique Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6	Sauces et produits similaires	200	25	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100	25	Adoptée	2001

**ACIDE FUMARIQUE**

SIN 297 Acide fumarique Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	700		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	3000	109	7	

## ACIDE GLUTAMIQUE, L(+)-

**ACIDE GLUTAMIQUE, L(+)-**

SIN 620 Acide glutamique, L(+)- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**ACIDE GUANYLIQUE, 5'-**

SIN 626 Acide guanylique, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**ACIDE INOSINIQUE, 5'-**

SIN 630 Acide inosinique, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL-**

SIN 270 Acide lactique, L-, D- et DL- Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	BPF		Adoptée	2006
04.2.1.1	Légumes non traités (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja) et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	262 & 264	Adoptée	2013
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	262 & 264	Adoptée	2013
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013

## ACIDE LACTIQUE, L-, D- et DL-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72 & 83	7	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72 & 83	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72 & 83	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	2000	83 & 238	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	4000		4	

## ACIDE MALIQUE, DL-

SIN 296

Acide malique, DL-

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	BPF		Adoptée	2006
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	265	Adoptée	2013
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF	115	Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	115 & 127	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005

**ACIDE MALIQUE, DL-**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.3.2	Nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	4000		4	

**ACIDE PROPIONIQUE**

SIN 280 Acide propionique Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	3000	70	Adoptée	2006

**ADIPATE DE DIAMIDON ACÉTYLÉ**

SIN 1422 Adipate de diamidon acétylé Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.1.2	Préparations de suite	5000	72 & 150	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	60000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

## ADIPATES

**ADIPATES**

SIN 355	Acide adipique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité
SIN 356	Adipates de sodium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité
SIN 357	Adipates de potassium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité
SIN 359	Adipates d'ammonium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1	Laits fermentés (nature)	1500	1	4	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	4500	1	7	
01.6.4	Fromage fondu	5000	1	7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	5000	1	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	6000	1	7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	3000	1	7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	3000	1	7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	30000	1	7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	2000	1	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	30000	1	7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	2000	1	7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	30000	1	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	30000	1	7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	50000	1	7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	6000	1	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	50000	1	4	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	1000	1	7	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	2000	1	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	30000	1	7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000	1	7	

## ADIPATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	30000	1	7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	1000	1	7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1000	1	7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	30000	1	7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	1000	1	7	
07.0	Produits de boulangerie	2000	1	7	
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	3000	1	7	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	3000	1	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	30000	1	7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	50000	1	7	
12.5	Potages et bouillons	20	1	7	
12.6	Sauces et produits similaires	10000	1	7	
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	790	1	7	
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punchs et boissons similaires	2000	1	7	
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	10000	1	7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	2000	1	4	
14.2.1	Bière et boissons maltées	BPF	1	7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	13000	1	7	

## AGAR-AGAR

SIN 406 Agar-agar

Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	4000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	5000		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	

## AGAR-AGAR

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	20000	3 & 53	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**ALCOOL POLYVINYLIQUE**

SIN 1203

Alcool polyvinylique

Cat. Fonct.: Agent d'enrobage, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.6	Compléments alimentaires	45000		Adoptée	2007



## ALGINATE D'AMMONIUM

**ALGINATE D'AMMONIUM**

SIN 403 Alginate d'ammonium Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	

**ALGINATE DE CALCIUM**

SIN 404 Alginate de calcium Cat. Fonct.: Antimoussant, Agent de charge, Support, Agent moussant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	6000		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	

**ALGINATE DE CALCIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	6000		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	6000		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	

**ALGINATE DE POTASSIUM**

SIN 402 Alginate de potassium Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	6000		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	

**ALGINATE DE PROPANE**

SIN 405 Alginate de propylène glycol Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Gélifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	3000		7	
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	10000		4	

## ALGINATE DE PROPANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	10000		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	5000		7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		7	
01.4.3	Crème épaisse (nature)	5000		7	
01.4.4	Produits similaires à la crème	2500		7	
01.6.1	Fromage frais	9000		7	
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	9000		7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	9000		7	
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	16000		7	
01.6.4	Fromage fondu	9000		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	9000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	10000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	11000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	11000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		7	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	3000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	10000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	10000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	10000		4	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	10000		4	
04.1.2.1	Fruits surgelés	10000		7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	7500		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	20000		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	7500		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	10000		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	10000		4	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	10000		4	

## ALGINATE DE PROPANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	6000		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	10000	39	7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	10000		4	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10000		4	
05.1	Produits cacaotés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	5000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	10000		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	7500		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	10000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	1000		4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	10000		7	
07.0	Produits de boulangerie	5000		7	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	5000		7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	20000		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	10000		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	10000		4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	10000		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylitol, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	6000		7	
12.5	Potages et bouillons	10000		4	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	10000		7	

## ALGINATE DE PROPANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	8000		7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	8000		7	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	8000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	10000		4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	1200		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	1200		7	
13.6	Compléments alimentaires	1000		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		4	
14.2.1	Bière et boissons maltées	3000		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	10000		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	3000		7	

## ALGINATE DE SODIUM

SIN 401 Alginate de sodium Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.1	Lait (nature)	BPF		4	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	6000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	

## ALGINATE DE SODIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	15000		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	8000		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 99	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

## ALGUES EUCHEMA TRANSFORMÉES

SIN 407a Algues eucheama transformées Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		4	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	5000		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	

## ALGUES EUCHEMA TRANSFORMÉES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	8330	37	7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	5000		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		4	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**ALITAME**

SIN 956 Alitame

Cat. Fonct.: Édulcorant

## ALITAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	100	161	Adoptée	2007
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100	161	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100	161	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100	161	Adoptée	2007
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	300	161	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	300	161	Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	300	161	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300	161	Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300	161	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300	161	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300	161	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	200	159	Adoptée	2007
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	40	161	Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	40	161	Adoptée	2007

**ALUMINOSILICATE DE CALCIUM**

SIN 556 Aluminosilicate de calcium Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	265	6 & 259	Adoptée	2013
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	570	6 & 259	Adoptée	2013
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100	6 & 174	Adoptée	2013

**ALUMINOSILICATE DE SODIUM**

SIN 554 Aluminosilicate de sodium Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------



## ALUMINOSILICATE DE SODIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	60	6 & 253	Adoptée	2013
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	570	6 & 260	Adoptée	2013
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	265	6 & 259	Adoptée	2013
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	570	6 & 259	Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	1140	6	Adoptée	2013
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100	6 & 174	Adoptée	2013
12.1.1	Sel	1000	6 & 254	Adoptée	2013
12.2.2	Assaisonnements et condiments	1000	6 & 255	Adoptée	2013
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	570	6	Adoptée	2013
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	570	6	Adoptée	2013

## AMARANTE

SIN 123

Amarante

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52	7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	300		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	300		7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300		7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	300		7	
04.1.2.7	Fruits confits	300		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	300	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	300		7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	300		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	300		4	

## AMARANTE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	100		7	
05.2.2	Confiseries tendres	100		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	300		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	100		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	100	153	7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	300		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	100		7	
07.0	Produits de boulangerie	300		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300		7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	300		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	22	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	300	50	7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300		7	
10.1	Œufs frais	100	4	4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300		7	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	300		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	300		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	30		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	300		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	100		7	

## AMARANTE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	300		7	

**AMIDON ACÉTYLÉ**

SIN 1420 Amidon acétylé Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	50000		7	

**AMIDON BLANCHI**

SIN 1403 Amidon blanchi Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**AMIDON HYDROXYPROPYLÉ**

SIN 1440 Amidon hydroxypropylé Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	

## AMIDON HYDROXYPROPYLÉ

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	5000	72 & 150	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	5000	72 & 150	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	60000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

## AMIDON OXYDÉ

SIN 1404

Amidon oxydé

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	

## AMIDON OXYDÉ

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	50000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

## AMIDON OXYDÉ ACÉTYLÉ

SIN 1451

Amidon oxydé acétylé

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	72	4	

## AMIDON TRAITÉ À L'ACIDE

**AMIDON TRAITÉ À L'ACIDE**

SIN 1401 Amidon traité à l'acide Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**AMIDON TRAITÉ EN MILIEU ALCALIN**

SIN 1402 Amidon traité en milieu alcalin Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**AMIDON TRAITÉS AUX ENZYMES**

SIN 1405 Amidons traités aux enzymes Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	

**AMIDON TRAITÉS AUX ENZYMES**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**AMYLASE DE ASPERGILLUS ORYZAE VAR., ALPHA-**

SIN 1100 Amylase, alpha- Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		Adoptée	1999
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	

**AMYLASE DE BACILLUS LICHENIFORMIS (CARBOHYDRASE), ALPHA-**

SIN 1100 Amylase de Bacillus licheniformis, alpha- (Carbohydrase) Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.2	Amidons	BPF		4	

**AMYLASE DE BACILLUS SUBTILIS, ALPHA-**

SIN 1100 Amylase de Bacillus subtilis, alpha- Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.2	Amidons	BPF		4	

**ARGINATE D'ÉTHYLE LAURIQUE**

SIN 243 Arginate d'éthyle laurique Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.1	Fromage frais	200		Adoptée	2011
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	200		Adoptée	2011
01.6.3	Fromage de lactosérum	200		Adoptée	2011
01.6.4	Fromage fondu	200		Adoptée	2011

## ARGINATE D'ÉTHYLE LAURIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.5	Produits similaires au fromage	200		Adoptée	2011
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	200	170	Adoptée	2011
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	214 & 215	Adoptée	2011
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	200		Adoptée	2011
04.1.2.2	Fruits secs	200		Adoptée	2011
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200		Adoptée	2011
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200		Adoptée	2011
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	200		Adoptée	2011
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	200		Adoptée	2011
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	225		Adoptée	2011
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	200		Adoptée	2011
08.2.3	Viande, volaille et gibier inclus, congelée, en pièces entières ou en morceaux	200	3	3	
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	200	3	3	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		4	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	200		4	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	200		4	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	200		4	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	200		4	
10.2	Produits à base d'œufs	200		Adoptée	2011
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	200		Adoptée	2011
12.2.2	Assaisonnements et condiments	200		Adoptée	2011
12.5.1	Potages et bouillons prêts à consommer, incluant ceux en conserve, en bouteille ou surgelés	200		Adoptée	2011
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	200	127	Adoptée	2011
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	200		Adoptée	2011



## ARGINATE D'ÉTHYLE LAURIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	200		Adoptée	2011
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	200		Adoptée	2011
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	50		Adoptée	2011
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punchs et boissons similaires	50		Adoptée	2011
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	50	127	Adoptée	2011

## ASCORBATE DE CALCIUM

SIN 302

Ascorbate de calcium

Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1	Fruits frais	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	200		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	200		4	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	400		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	15	7	
13.1.2	Préparations de suite	50	70 & 72	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	3000		7	
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.2.3	Vins	BPF		7	

## ASCORBATE DE POTASSIUM

**ASCORBATE DE POTASSIUM**

SIN 303 Ascorbate de potassium Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1	Fruits frais	BPF		7	
06.2.1	Farines	300		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	70	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	99	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	500	70	7	
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.2.3	Vins	BPF		7	

**ASCORBATE DE SODIUM**

SIN 301 Ascorbate de sodium Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200		7	
04.1.1	Fruits frais	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		4	
06.2.1	Farines	300		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	200		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	200		4	

## ASCORBATE DE SODIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	500		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	400		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.1.2	Préparations de suite	50	70 & 72	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	3000		7	
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	
14.2.3	Vins	200		7	

**ASPARTAME**

SIN 951

Aspartame

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	600	161 & 191	Adoptée	2007
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	6000	161 & 191	Adoptée	2008
01.4.4	Produits similaires à la crème	1000	161 & 191	Adoptée	2008
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	2000	161 & 191	Adoptée	2007
01.6.1	Fromage frais	1000	161 & 191	Adoptée	2008
01.6.5	Produits similaires au fromage	1000	161 & 191	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	1000	161 & 191	Adoptée	2007

## ASPARTAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1000	161 & 191	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	1000	161 & 191	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.1	Fruits surgelés	2000	161 & 191	Adoptée	2008
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.12	Fruits cuits	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.2	Fruits secs	2000	161 & 191	Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	300	144 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.7	Fruits confits	2000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1000	161 & 191	Adoptée	2007
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	161 & 191	Adoptée	2008
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	161 & 191	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	300	144 & 191	Adoptée	2007
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	1000	161 & 191	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000	161 & 191	Adoptée	2008
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	1000	161 & 191	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	2500	161 & 191	Adoptée	2008

## ASPARTAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	1000	161 & 191	Adoptée	2008
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	3000	97 & 191	Adoptée	2007
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	1000	161 & 191	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	3000	161 & 191	Adoptée	2008
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	3000	161 & 191	Adoptée	2008
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	3000	161 & 191	Adoptée	2008
05.2.1	Confiseries dures	3000	161 & 148	Adoptée	2008
05.2.2	Confiseries tendres	3000	161 & 148	Adoptée	2008
05.2.3	Nougats et pâtes d'amande	3000	161 & 191	Adoptée	2008
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	10000	161 & 191	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1000	161 & 191	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	1000	161 & 191	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	1000	161 & 191	Adoptée	2007
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	4000	161 & 191	Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1700	165 & 191	Adoptée	2007
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	144 & 191	Adoptée	2007
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	144 & 191	Adoptée	2007
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	144 & 191	Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	1000	161 & 191	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	3000	159 & 191	Adoptée	2007
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF	191	Adoptée	2007
12.2.2	Assaisonnements et condiments	2000	161 & 191	Adoptée	2008
12.3	Vinaigres	3000	161 & 191	Adoptée	2008
12.4	Moutardes	350	191	Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	1200	161 & 188	Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	350	191	Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	350	161 & 166	Adoptée	2007

**ASPARTAME**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	1000	191	Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	800	191	Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	1000	191	Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	5500	191	Adoptée	2007
14.1.3.1	Nectar de fruits	600	191	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	600	161 & 191	Adoptée	2007
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	600	127 & 191	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	600	127 & 161	Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	600	161 & 191	Adoptée	2007
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	600	160 & 161	Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	600	191	Adoptée	2007
15.0	Amuse-gueules salés	500	191	Adoptée	2008

**AZODICARBONAMIDE**

SIN 927a

Azodicarbonamide

Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.1	Farines	45		Adoptée	1999

**AZORUBINE (CARMOISINE)**

SIN 122

Azorubine (Carmoisine)

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	7	
01.6.1	Fromage frais	BPF	3	7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	BPF		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF	3	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		7	

## AZORUBINE (CARMOISINE)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	200		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	
05.1	Produits cacaotés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	50		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	50		4	
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	50		4	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	500	16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	

## AZORUBINE (CARMOISINE)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	50		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.2.2	Jus de légumes	BPF		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	



## AZORUBINE (CARMOISINE)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	550		4	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

**AZOTE**

SIN 941

Azote

Cat. Fonct.: Gaz de conditionnement, Gaz propulseur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF	59	7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF	59	7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	59	7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	59	4	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF	59	7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF	59	7	
04.1.1	Fruits frais	BPF	59	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	59	7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	59	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	59	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	59	4	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	59	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	59	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	59	7	
14.2.3	Vins	BPF	59	7	

## BENZOATES

**BENZOATES**

SIN 210	Acide benzoïque	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 211	Benzoate de sodium	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 212	Benzoate de potassium	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 213	Benzoate de calcium	Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300	13	Adoptée	2001
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	1000	13	Adoptée	2001
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1000	13	Adoptée	2001
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.12	Fruits cuits	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.2	Fruits secs	800	13	Adoptée	2003
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.7	Fruits confits	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	1000	13	Adoptée	2001
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1000	13	Adoptée	2001
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	13	Adoptée	2003
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	2000	13	Adoptée	2001
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000	13	Adoptée	2001
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	3000	13	Adoptée	2001

## BENZOATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	1000	13	Adoptée	2001
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	1000	13	Adoptée	2001
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	1500	13	Adoptée	2003
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	1500	13	Adoptée	2003
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1500	13	Adoptée	2003
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1500	13	Adoptée	2005
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1500	13	Adoptée	2003
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1000	13	Adoptée	2004
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	1000	13	Adoptée	2003
07.0	Produits de boulangerie	1000	13	Adoptée	2004
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée et séchée (viande salée incluse)	1000	3 & 13	Adoptée	2005
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	1000	3 & 13	Adoptée	2005
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	2000	13 & 82	Adoptée	2003
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	13 & 121	Adoptée	2004
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2000	13 & 120	Adoptée	2003
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	5000	13	Adoptée	2003
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	1000	13	Adoptée	2003
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	1000	13	Adoptée	2003
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	2000	13	Adoptée	2003
12.2.2	Assaisonnements et condiments	1000	13	Adoptée	2003
12.3	Vinaigres	1000	13	Adoptée	2003
12.4	Moutardes	1000	13	Adoptée	2003
12.5	Potages et bouillons	500	13	Adoptée	2001
12.6	Sauces et produits similaires	1000	13	Adoptée	2003
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1500	13	Adoptée	2003

## BENZOATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.9.1	Pâte de soja fermenté (par ex. miso)	1000	13	3	
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	1000	13	3	
12.9.2.2	Sauce non fermentée de soja	1000	13	3	
12.9.2.3	Autres sauces de soja	1000	13	3	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	1500	13	Adoptée	2003
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	1500	13	Adoptée	2003
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	2000	13	Adoptée	2003
13.6	Compléments alimentaires	2000	13	Adoptée	2003
14.1.2.1	Jus de fruits	1000	13, 91 & 122	Adoptée	2004
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	1000	13, 91, 122 & 127	Adoptée	2004
14.1.3.1	Nectar de fruits	1000	13, 91 & 122	Adoptée	2004
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	1000	13, 91, 122 & 127	Adoptée	2004
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	600	13	Adoptée	2004
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	600	13, 123 & 301	Adoptée	2004
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	1000	13	Adoptée	2004
14.2.2	Cidre et poiré	1000	13 & 124	Adoptée	2004
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	1000	13	Adoptée	2003
14.2.5	Hydromel	1000	13	Adoptée	2004
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	1000	13	Adoptée	2003
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	1000	13	Adoptée	2004

## BLEU BRILLANT FCF

SIN 133 Bleu brillant FCF Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	Adoptée	2008
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		Adoptée	2005
01.6.5	Produits similaires au fromage	100	3	Adoptée	2009

## BLEU BRILLANT FCF

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	100		Adoptée	2005
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		Adoptée	2005
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	250		Adoptée	2005
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200	161	Adoptée	2009
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	161 & 182	Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		Adoptée	2005
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500	161	Adoptée	2009
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200	161	Adoptée	2009
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	100	92 & 161	Adoptée	2009
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100	92 & 161	Adoptée	2009
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	100	161	Adoptée	2009
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	100	183	Adoptée	2009
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	100		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	2005
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		Adoptée	2005
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		Adoptée	2005
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		Adoptée	2005

## BLEU BRILLANT FCF

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	100	161	Adoptée	2009
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200	161	Adoptée	2009
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	100	4 & 16	Adoptée	2009
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	Adoptée	2008
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	Adoptée	2005
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	Adoptée	2005
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2005
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2005
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	100	95	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	100		Adoptée	2009
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2005
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	22	Adoptée	2009
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	Adoptée	2005
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	Adoptée	2005
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		Adoptée	2005
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		Adoptée	2005
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		Adoptée	2005
12.2.2	Assaisonnements et condiments	100		Adoptée	2009
12.4	Moutardes	100		Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	50		Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	100		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		Adoptée	2005
14.2.2	Cidre et poiré	200		Adoptée	2005

**BLEU BRILLANT FCF**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		Adoptée	2005
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		Adoptée	2005
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2005
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2005

**BROMÉLINE**

SIN 1101(iii) Broméline

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Agent de traitement des farines, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	

**BRUN HT**

SIN 155 Brun HT

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	7	
01.6.1	Fromage frais	BPF	3	7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	BPF		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF	3	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	200		7	

## BRUN HT

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	80	183	7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	80		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épices)	200		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	500	16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	



## BRUN HT

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-consève, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	50		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

**BUTHYLHYDROXYANISOL**

SIN 320

Hydroxyanisole butyle (BHA)

Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## BUTHYLHYDROXYANISOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	100	15 & 195	Adoptée	2007
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	100	15 & 196	Adoptée	2006
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	175	15, 133 & 171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	15 & 130	Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200	15 & 130	Adoptée	2006
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200	15 & 195	Adoptée	2006
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200	15, 76 & 196	Adoptée	2005
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	200	15, 130 & 141	Adoptée	2006
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200	15 & 130	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	400	130	Adoptée	2006
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	200	15 & 130	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200	15 & 196	Adoptée	2005
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2006
07.0	Produits de boulangerie	200	15 & 180	Adoptée	2007
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	200	15 & 130	Adoptée	2005
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	200	15 & 130	Adoptée	2005
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 196	Adoptée	2006
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	200	15 & 130	Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	200	15 & 130	Adoptée	2006

**BUTHYLHYDROXYANISOL**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6	Sauces et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2005
12.8	Levure et produits similaires	200	15	Adoptée	2006
13.6	Compléments alimentaires	400	15 & 196	Adoptée	2006
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200	15 & 130	Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	200	15 & 130	Adoptée	2005

**BUTHYLHYDROXYTOLUÈNE**

SIN 321 Hydroxytoluène butyle (BHT) Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	100	15 & 195	Adoptée	2007
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	200	15 & 196	Adoptée	2006
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	75	15, 133 & 171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	15 & 130	Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200	15 & 130	Adoptée	2006
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100	15 & 195	Adoptée	2006
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200	15, 76 & 196	Adoptée	2005
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	200	15, 130 & 141	Adoptée	2006
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	200	15 & 197	Adoptée	2006
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200	15 & 130	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	400	130	Adoptée	2006
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	200	15 & 130	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	100	15 & 196	Adoptée	2006
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2006
07.0	Produits de boulangerie	200	15 & 180	Adoptée	2007

**BUTHYLHYDROXYTOLUÈNE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	100	15, 130 & 167	Adoptée	2007
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	100	15, 130 & 162	Adoptée	2007
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 196	Adoptée	2006
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 180	Adoptée	2006
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	200	15 & 130	Adoptée	2006
12.5	Potages et bouillons	100	15 & 130	Adoptée	2006
12.6	Sauces et produits similaires	100	15 & 130	Adoptée	2006
13.6	Compléments alimentaires	400	15 & 196	Adoptée	2006
15.0	Amuse-gueules salés	200	15 & 130	Adoptée	2006

**BUTYLHYDROQUINONE TERTIAIRE**

SIN 319 Buthylhydroquinone tertiaire Cat. Fonct.: Antioxygène (TBHQ)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	100	15 & 195	Adoptée	2007
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	15 & 130	Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200	15 & 130	Adoptée	2005
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200	15 & 130	Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200	15 & 195	Adoptée	2006
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	200	15, 130 & 141	Adoptée	2006
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200	15 & 130	Adoptée	2006
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	400	130	Adoptée	2006
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	200	15 & 130	Adoptée	2006

## BUTYLHYDROQUINONE TERTIAIRE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2006
07.1.1	Pains et petits pains	200	15 & 195	Adoptée	2006
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	200	15 & 195	Adoptée	2006
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	200	15 & 130	Adoptée	2006
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	200	15 & 195	Adoptée	2006
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	100	15, 130 & 167	Adoptée	2007
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	100	15, 130 & 162	Adoptée	2007
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	200	15 & 130	Adoptée	2005
12.4	Moutardes	200	15	Adoptée	2006
12.5	Potages et bouillons	200	15 & 130	Adoptée	2006
12.6	Sauces et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2005
15.0	Amuse-gueules salés	200	15 & 130	Adoptée	2005

## CANTHAXANTHINE

SIN 161g Canthaxanthine Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	15	52 & 170	Adoptée	2011
01.6.1	Fromage frais	15	201	Adoptée	2011
01.6.2	Fromage affiné	15	201	Adoptée	2011
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	15		Adoptée	2011
01.6.5	Produits similaires au fromage	15		Adoptée	2011
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	15	170	Adoptée	2011
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	15	214 & 215	Adoptée	2011
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	15		Adoptée	2011
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	15		Adoptée	2011
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	15		Adoptée	2011
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200	5	Adoptée	2011
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	15		Adoptée	2011

## CANTHAXANTHINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	15		Adoptée	2011
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	10		Adoptée	2011
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	15	211	Adoptée	2011
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	15	153	Adoptée	2011
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	15		Adoptée	2011
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	100	4, 16 & 118	Adoptée	2011
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	35	95	Adoptée	2011
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	15	22	Adoptée	2011
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	15		Adoptée	2011
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	15		Adoptée	2011
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	15		Adoptée	2011
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	15		Adoptée	2011
12.2.2	Assaisonnements et condiments	20		Adoptée	2011
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	30	127	Adoptée	2011
12.6	Sauces et produits similaires	30		Adoptée	2011
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	5		Adoptée	2011
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punches et boissons similaires	5		Adoptée	2011
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	5	127	Adoptée	2011
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	5		Adoptée	2011
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	5		Adoptée	2011
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	45		Adoptée	2011

**CARAMEL I - CARAMEL NATURE**

SIN 150a Caramel I – nature (caramel caustique) Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**CARAMEL I - CARAMEL NATURE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	4 & 16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	4 & 16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF	184	7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF	4 & 16	7	
09.1.1	Poisson frais	BPF	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	BPF	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	4	
14.2.3	Vins	BPF		7	

**CARAMEL II - CARAMEL AU SULFITE**

SIN 150b Caramel II - procédé au sulfite Cat. Fonct.: Colorant caustique

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## CAMEL II - CAMEL AU SULFITE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	50000	52	4	
01.6.1	Fromage frais	50000		4	
01.6.2	Fromage affiné	50000		4	
01.6.4	Fromage fondu	50000		4	
01.6.5	Produits similaires au fromage	50000		4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	50000		4	
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	50000		4	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	20000		4	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	20000		4	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	20000		4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	20000		4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	20000		4	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	30000		4	
04.1.2	Fruits transformés	80000	182	4	
04.2.2	Légumes transformés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	80000	92	4	
05.0	Confiserie	50000	183	4	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	50000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	50000		4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	50000	153	4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	50000		4	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	50000		4	
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	50000		4	
07.0	Produits de boulangerie	50000		4	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	200000	4 & 16	4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	4 & 16	4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		4	
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		4	



## CAMEL II - CAMEL AU SULFITE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		4	
10.1	Œufs frais	20000	4	4	
10.2	Produits à base d'œufs	20000		4	
10.3	Œufs en conserve, incluant les œufs conservés en base alcaline, salés et en boîte	20000		4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	20000		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50000		4	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	50000		4	
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	100000		4	
12.3	Vinaigres	100000		4	
12.4	Moutardes	100000		4	
12.5	Potages et bouillons	100000		4	
12.6	Sauces et produits similaires	100000		4	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	100000		4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	20000		4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	20000		4	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	20000		4	
13.6	Compléments alimentaires	35000		4	
14.1.2.2	Jus de légumes	50000		4	
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	50000		4	
14.1.3.2	Nectar de légumes	50000		4	
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	50000		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50000		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	50000	160	4	
14.2	Boissons alcoolisées, incluant les produits comparables à teneur faible ou nulle en alcool	50000		4	
15.0	Amuse-gueules salés	10000		4	

## CARMEL III - CARMEL À L'AMMONIAQUE

**CARMEL III - CARMEL À L'AMMONIAQUE**

SIN 150c Caramel III - procédé à l'ammoniaque Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	2000	52	Adoptée	2009
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	1000		Adoptée	2009
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		Adoptée	2010
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	5000		Adoptée	2010
01.6.1	Fromage frais	15000	201	Adoptée	2012
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	50000		Adoptée	2010
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	50000		Adoptée	2010
01.6.5	Produits similaires au fromage	50000		Adoptée	2010
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	2000		Adoptée	1999
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	500		Adoptée	2010
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	20000		Adoptée	2010
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	20000		Adoptée	2010
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000		Adoptée	1999
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	7500		Adoptée	1999
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	200		Adoptée	2010
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		Adoptée	2010
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200		Adoptée	2010
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	1999
04.1.2.7	Fruits confits	200		Adoptée	2010
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	7500	182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	200		Adoptée	2010
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50000	76 & 161	Adoptée	2010
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		Adoptée	1999
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	50000	161	Adoptée	2010

## CARMEL III - CARMEL À L'AMMONIAQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	50000		Adoptée	2010
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	50000	161	Adoptée	2010
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	50000	161	Adoptée	2010
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	50000	161	Adoptée	2010
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	50000		Adoptée	2010
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	50000		Adoptée	2012
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	50000	183	Adoptée	2010
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	50000		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	50000		Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	1999
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	50000		Adoptée	2012
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	50000	189	Adoptée	2009
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	50000	153 & 173	Adoptée	2010
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	50000		Adoptée	2009
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	50000		Adoptée	2009
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	50000		Adoptée	2009
06.8.1	Boissons à base de soja	1500		Adoptée	2010
06.8.8	Autres produits protéiques de soja	20000		Adoptée	2010
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	50000	161	Adoptée	2009
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	50000	161	Adoptée	2009
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	50000	161	Adoptée	2009
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	50000	161	Adoptée	2009
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	50000	161	Adoptée	2010
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	50000	161	Adoptée	2009

## CAMEL III - CAMEL À L'AMMONIAQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	BPF	3, 4 & 16	Adoptée	2009
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	4 & 16	Adoptée	2010
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		Adoptée	2009
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	95	Adoptée	2010
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	50	Adoptée	1999
10.1	Œufs frais	20000	4	Adoptée	2010
10.3	Œufs en conserve, incluant les œufs conservés en base alcaline, salés et en boîte	20000	4	Adoptée	2010
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	20000		Adoptée	2010
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50000	100	Adoptée	2010
12.2.2	Assaisonnements et condiments	50000		Adoptée	2010
12.3	Vinaigres	1000	78	Adoptée	2010
12.4	Moutardes	50000		Adoptée	2010
12.5	Potages et bouillons	25000		Adoptée	2010
12.6	Sauces et produits similaires	50000		Adoptée	2010
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	50000	89	Adoptée	2012
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	20000	207	Adoptée	2011
12.9.2.2	Sauce non fermentée de soja	1500		Adoptée	2011
12.9.2.3	Autres sauces de soja	20000		Adoptée	2011
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	20000		Adoptée	2010
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	20000		Adoptée	2010
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	20000		Adoptée	2010
13.6	Compléments alimentaires	20000		Adoptée	2010
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	5000	9	Adoptée	2010
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000	160 & 7	Adoptée	2010
14.2.1	Bière et boissons maltées	50000		Adoptée	2010
14.2.2	Cidre et poiré	1000		Adoptée	2010
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	50000		Adoptée	2010

**CARAMEL III - CARAMEL À L'AMMONIAQUE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	1000		Adoptée	2010
14.2.5	Hydromel	1000		Adoptée	2010
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	50000		Adoptée	2010
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	50000		Adoptée	2010
15.0	Amuse-gueules salés	10000		Adoptée	2009

**CARAMEL IV - CARAMEL À L'AMMONIAQUE SULFITE**

SIN 150d Caramel IV - procédé au sulfite Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	2000	52	Adoptée	2011
01.2.1	Laits fermentés (nature)	150	12	Adoptée	1999
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	1999
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	1000		Adoptée	2009
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		Adoptée	2009
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	5000		Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	50000	201	Adoptée	2011
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	50000	201	Adoptée	2011
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	50000		Adoptée	2011
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	50000	72	Adoptée	2011
01.6.5	Produits similaires au fromage	50000	201	Adoptée	2011
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	2000		Adoptée	1999
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	500	214	Adoptée	2011
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	20000		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000		Adoptée	1999
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	7500		Adoptée	1999
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	7500		Adoptée	2011
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	7500		Adoptée	2011
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1500		Adoptée	1999
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	1999
04.1.2.7	Fruits confits	7500		Adoptée	2011

## CAMEL IV - CAMEL À L'AMMONIAQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	7500	182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	7500		Adoptée	2011
04.2.2	Légumes transformés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50000	92 & 161	Adoptée	2009
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	50000		Adoptée	2012
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	50000		Adoptée	2012
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	50000	183	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	50000		Adoptée	2012
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	50000		Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	1999
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	50000		Adoptée	2012
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	2500		Adoptée	1999
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	50000	211	Adoptée	2011
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	50000	153	Adoptée	2011
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	2500		Adoptée	2011
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	2500		Adoptée	2011
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	2500		Adoptée	2011
06.8.8	Autres produits protéiques de soja	20000		Adoptée	2010
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	50000	161	Adoptée	2010
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	50000	161	Adoptée	2010
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1200		Adoptée	2011
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	BPF	3, 4 & 16	Adoptée	2009
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	95	Adoptée	2009
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	95	Adoptée	2009
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000	95	Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	20000	4	Adoptée	2010
10.2	Produits à base d'œufs	20000	161	Adoptée	2009
10.3	Œufs en conserve, incluant les œufs conservés en base alcaline, salés et en boîte	20000		Adoptée	2009

## CAMEL IV - CAMEL À L'AMMONIAQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	20000		Adoptée	2009
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	1200	213	Adoptée	2011
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	10000		Adoptée	2010
12.3	Vinaigres	50000		Adoptée	2011
12.4	Moutardes	50000		Adoptée	2011
12.5	Potages et bouillons	25000	212	Adoptée	2011
12.6	Sauces et produits similaires	30000		Adoptée	2011
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	50000		Adoptée	2011
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	60000		Adoptée	2011
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	20000		Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	20000		Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	20000		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	20000		Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50000		Adoptée	2009
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000	7 & 127	Adoptée	2011
14.2.1	Bière et boissons maltées	50000		Adoptée	2011
14.2.2	Cidre et poiré	1000		Adoptée	2009
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	50000		Adoptée	2011
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	1000		Adoptée	2009
14.2.5	Hydromel	1000		Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	50000		Adoptée	2011
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	50000		Adoptée	2011
15.0	Amuse-gueules salés	10000		Adoptée	2009

**CARBONATE ACIDE D'AMMONIUM**

SIN 503(ii) Carbonate acide d'ammonium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent levant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**CARBONATE ACIDE D'AMMONIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239 & 248	Adoptée	2013

**CARBONATE ACIDE DE MAGNÉSIUM**

SIN 504(ii) Carbonate acide de magnésium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Support, Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CARBONATE ACIDE DE POTASSIUM**

SIN 501(ii) Carbonate acide de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent levant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013



**CARBONATE ACIDE DE POTASSIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		Adoptée	2013
14.2.3	Vins	5000		7	

**CARBONATE ACIDE DE SODIUM**

SIN 500(ii) Carbonate acide de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Agent levant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	1000		7	
02.2.1	Beurre	BPF		Adoptée	2008
06.2.1	Farines	45000		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	240	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CARBONATE D'AMMONIUM**

SIN 503(i) Carbonate d'ammonium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent levant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**CARBONATE D'AMMONIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239 & 248	Adoptée	2013

**CARBONATE DE CALCIUM**

SIN 170(i) Carbonate de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Colorant, Affermissant, Agent de traitement des farines, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloès vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	4 & 16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	2220	184	7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	10000	58	4	
06.2.1	Farines	BPF	57	7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	1500	4 & 16	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	BPF	4 & 16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000	58	4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	95	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013

**CARBONATE DE CALCIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	10000	51 & 58	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	3500		7	

**CARBONATE DE MAGNÉSIUM**

SIN 504(i) Carbonate de magnésium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	5000	36	Adoptée	2013
06.2.1	Farines	1500		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000	36	4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	15000	56	Adoptée	2006

**CARBONATE DE MAGNÉSIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	5000	36 & 51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CARBONATE DE POTASSIUM**

SIN 501(i) Carbonate de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	11000		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	BPF	51	4	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013
14.2.3	Vins	5000		7	

**CARBONATE DE SODIUM**

SIN 500(i) Carbonate de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Agent levant

## CARBONATE DE SODIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
02.2.1	Beurre	BPF		Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	10000		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	240 & 243	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

## CARBOXYMÉTHYL-CELLULOSE SODIQUE (GOMME CELLULOSIQUE)

SIN 466 Carboxyméthyl-cellulose sodique Cat. Fonct.: Agent de charge, Émulsifiant, Affermissant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.1	Lait (nature)	BPF		4	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	2000		7	

## CARBOXYMÉTHYL-CELLULOSE SODIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	50000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	50000		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	15000		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 61	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		4	

## CARBOXYMÉTHYL-CELLULOSE SODIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**CARMINS**

SIN 120 Carmins Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	Adoptée	2008
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	125		Adoptée	2005
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	100		Adoptée	2005
01.6.5	Produits similaires au fromage	100	3 & 178	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		Adoptée	2005
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	500	161 & 178	Adoptée	2008
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	500	161 & 178	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		Adoptée	2005
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300		Adoptée	2005
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		Adoptée	2005
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200		Adoptée	2005
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	2005
04.1.2.7	Fruits confits	200		Adoptée	2005
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		Adoptée	2005
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500	161 & 178	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100		Adoptée	2005

## CARMINS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	Adoptée	2008
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	300		Adoptée	2005
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300		Adoptée	2005
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	500	178	Adoptée	2008
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		Adoptée	2005
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		Adoptée	2005
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	100	153 & 178	Adoptée	2008
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		Adoptée	2005
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	500		Adoptée	2005
06.8.1	Boissons à base de soja	100	178	Adoptée	2010
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	200	178	Adoptée	2008
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	500	178	Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		Adoptée	2005
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	500	4 & 16	Adoptée	2008
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	100	4, 16 & 117	Adoptée	2008
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	500	16	Adoptée	2005
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	200	118	Adoptée	2005
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	100		Adoptée	2005
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	100		Adoptée	2005
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	100		Adoptée	2005
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	500	16	Adoptée	2005
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	500	16	Adoptée	2005
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	Adoptée	2008
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	Adoptée	2008



## CARMINS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95 & 178	Adoptée	2008
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16, 95 & 178	Adoptée	2008
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2005
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		Adoptée	2005
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		Adoptée	2005
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16, 95 & 178	Adoptée	2008
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	22	Adoptée	2005
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	Adoptée	2005
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	Adoptée	2005
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		Adoptée	2005
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	100		Adoptée	2005
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2005
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		Adoptée	2005
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		Adoptée	2005
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	50		Adoptée	2005
12.6	Sauces et produits similaires	500		Adoptée	2005
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100	178	Adoptée	2008
14.2.1	Bière et boissons maltées	100		Adoptée	2005
14.2.2	Cidre et poiré	200		Adoptée	2005
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		Adoptée	2005
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		Adoptée	2005

## CARMINS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200	178	Adoptée	2008
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2005
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	200	178	Adoptée	2009

**CAROTÈNES, BETA-, LÉGUMES**

SIN 160a(ii) Carotènes, bêta-, légumes Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	1000	52	Adoptée	2008
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	1000		Adoptée	2005
01.4.4	Produits similaires à la crème	20		Adoptée	2011
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	1000		Adoptée	2005
01.6.1	Fromage frais	600		Adoptée	2005
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	600		Adoptée	2005
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	1000		Adoptée	2005
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	1000		Adoptée	2005
01.6.4	Fromage fondu	1000		Adoptée	2005
01.6.5	Produits similaires au fromage	1000	3	Adoptée	2005
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	1000		Adoptée	2005
02.1.2	Huiles et graisses végétales	1000		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	1000		Adoptée	2006
02.2.1	Beurre	600		Adoptée	2008
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	1000		Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1000		Adoptée	2005
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	1000		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000		Adoptée	2005
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	200		Adoptée	2005
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100		Adoptée	2009

## CAROTÈNES, BETA-, LÉGUMES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1000		Adoptée	2005
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	1000		Adoptée	2005
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000		Adoptée	2005
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	2005
04.1.2.7	Fruits confits	1000		Adoptée	2005
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	182	Adoptée	2011
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1000		Adoptée	2005
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200		Adoptée	2011
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	1320		Adoptée	2011
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		Adoptée	2011
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000		Adoptée	2005
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	1000	92	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	1000		Adoptée	2005
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	100		Adoptée	2012
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	100	183	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	100		Adoptée	2010
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	500		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	500		Adoptée	2005
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	20000		Adoptée	2005
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	400		Adoptée	2005
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	1000	211	Adoptée	2011
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1000	153	Adoptée	2010

## CAROTÈNES, BETA-, LÉGUMES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	1000		Adoptée	2005
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	1000		Adoptée	2005
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	1000		Adoptée	2005
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	1000		Adoptée	2005
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1000		Adoptée	2005
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	20	4 & 16	Adoptée	2011
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	5000	16	Adoptée	2005
08.3.1	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	20	118	Adoptée	2005
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	20		Adoptée	2005
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	5000	16	Adoptée	2005
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	5000		Adoptée	2005
09.1.1	Poisson frais	100	4, 16 & 50	Adoptée	2010
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	16	Adoptée	2005
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	1000	95	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	1000		Adoptée	2005
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	16	Adoptée	2005
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000		Adoptée	2005
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	1000	16	Adoptée	2005
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	1000	16	Adoptée	2005
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	1000		Adoptée	2005
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	1000	16	Adoptée	2005
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		Adoptée	2005
10.1	Œufs frais	1000	4	Adoptée	2005
10.2	Produits à base d'œufs	1000		Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		Adoptée	2005
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50		Adoptée	2005
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		Adoptée	2011

## CAROTÈNES, BETA-, LÉGUMES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.4	Moutardes	1000		Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	1000		Adoptée	2005
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	2000		Adoptée	2005
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	2000		Adoptée	2005
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	2000		Adoptée	2005
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1000		Adoptée	2005
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	600		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	600		Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	600		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	600		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	2000		Adoptée	2005
14.2.1	Bière et boissons maltées	600		Adoptée	2005
14.2.2	Cidre et poiré	600		Adoptée	2005
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	600		Adoptée	2005
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	600		Adoptée	2005
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	600		Adoptée	2005
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	100		Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	20000	3	Adoptée	2011
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	100		Adoptée	2010

## CAROTÉNOÏDES

SIN 160a(i)	Carotènes, bêta-, synthétique	Cat. Fonct.: Colorant
SIN 160a(iii)	Carotènes, bêta-, Blakeslea trispora	Cat. Fonct.: Colorant
SIN 160e	Caroténal, bêta-apo-8'-	Cat. Fonct.: Colorant
SIN 160f	Acide caroténoïque, ester d'éthyle, bêta-apo-8'-	Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## CAROTÉNOÏDES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	Adoptée	2009
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	100		Adoptée	2011
01.4.4	Produits similaires à la crème	20		Adoptée	2011
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	100	209	Adoptée	2011
01.6.1	Fromage frais	100		Adoptée	2011
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	100		Adoptée	2009
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	500		Adoptée	2009
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	100		Adoptée	2009
01.6.4	Fromage fondu	100		Adoptée	2009
01.6.5	Produits similaires au fromage	200		Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100		Adoptée	2009
02.1.2	Huiles et graisses végétales	25	232	Adoptée	2012
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	25		Adoptée	2011
02.2.1	Beurre	25	146	Adoptée	2008
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	35		Adoptée	2010
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200		Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200		Adoptée	2009
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	500		Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100		Adoptée	2009
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1000		Adoptée	2009
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200	161	Adoptée	2010
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200		Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	200		Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	161 & 182	Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		Adoptée	2009
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4, 16 & 161	Adoptée	2010

## CAROTÉNOÏDES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	161	Adoptée	2009
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	50	161	Adoptée	2010
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	50	161	Adoptée	2010
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	50	161	Adoptée	2010
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	50	92 & 161	Adoptée	2010
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	50		Adoptée	2009
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	100	161	Adoptée	2010
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	100	183	Adoptée	2010
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	100		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	100		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100		Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100		Adoptée	2009
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		Adoptée	2009
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1200	153	Adoptée	2009
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		Adoptée	2009
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	500		Adoptée	2009
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	1000		Adoptée	2009
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	100		Adoptée	2011
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	200	116	Adoptée	2011
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	100	216	Adoptée	2011
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	100		Adoptée	2009
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	100	4 & 16	Adoptée	2011

## CAROTÉNOÏDES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	100	16	Adoptée	2010
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	20	16	Adoptée	2010
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	20	16	Adoptée	2010
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	20	16	Adoptée	2010
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	100		Adoptée	2011
09.1.1	Poisson frais	300	4	Adoptée	2011
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	100	4 & 16	Adoptée	2011
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	Adoptée	2011
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	Adoptée	2011
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	1000	4	Adoptée	2011
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		Adoptée	2009
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50	217	Adoptée	2011
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		Adoptée	2009
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	300		Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	500		Adoptée	2009
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	50		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		Adoptée	2009
14.2.2	Cidre et poiré	200		Adoptée	2009
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		Adoptée	2009



## CAROTÉNOÏDES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2009
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	100		Adoptée	2010
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2009

## CARRAGHÉNANE

SIN 407

Carraghénane

Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.1	Lait (nature)	10000		7	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	6000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	5000		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	8330	37	7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	

**CARRAGHÉNANE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000	61	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 61	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.2	Préparations de suite	300	72 & 151	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**CELLULOSE EN POWDRE**

SIN 460(ii) Cellulose en poudre

Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Agent de charge, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	

## CELLULOSE EN POWDRE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## CELLULOSE MICROCRISTALLINE (GEL CELLULOSIQUE)

SIN 460(i) Cellulose microcristalline (gel cellulosique) Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent moussant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	

## CELLULOSE MICROCRISTALLINE (GEL)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.2	Cassonade à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		4	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	22000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**CHLORINE**

SIN 925

Chlorine

Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.1	Farines	2500	87	Adoptée	2001

**CHLOROPHYLLES**

SIN 140

Chlorophylles

Cat. Fonct.: Colorant

## CHLOROPHYLLES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	4 & 16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	4 & 16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	1000	4, 16 & 94	7	
09.1.1	Poisson frais	BPF	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	BPF	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	22	7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	20	84	4	
13.6	Compléments alimentaires	25000		4	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	BPF		7	

## CHLOROPHYLLES ET CHLOROPHYLLINES,

**CHLOROPHYLLES ET CHLOROPHYLLINES, COMPLEXES  
CUPRIQUES**

SIN 141(i) Chlorophylles, complexes Cat. Fonct.: Colorant  
cupriques

SIN 141(ii) Chlorophylles, complexes Cat. Fonct.: Colorant  
cupriques, sels de sodium et de  
potassium

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	50	52 & 190	Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	50	161	Adoptée	2009
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	15		Adoptée	2009
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	75		Adoptée	2009
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	50		Adoptée	2009
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	50		Adoptée	2009
01.6.5	Produits similaires au fromage	50		Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	500		Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	500		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	500		Adoptée	2009
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	100	62	Adoptée	2005
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100	62	Adoptée	2005
04.1.2.12	Fruits cuits	100	62	Adoptée	2005
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	100	62	Adoptée	2005
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	100	62	Adoptée	2005
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200	161	Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	150		Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	250		Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	62 & 182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		Adoptée	2009
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100	62	Adoptée	2005
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	100	62 & 92	Adoptée	2008

## CHLOROPHYLLES ET CHLOROPHYLLINES,

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100	62	Adoptée	2005
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	100	62	Adoptée	2005
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	6.4	62 & 161	Adoptée	2009
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	6.4	62 & 161	Adoptée	2009
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	700	183	Adoptée	2009
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	700		Adoptée	2009
05.2.1	Confiseries dures	700		Adoptée	2009
05.2.2	Confiseries tendres	100		Adoptée	2009
05.2.3	Nougats et pâtes d'amande	100		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	700		Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100		Adoptée	2009
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	100	153	Adoptée	2009
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	75		Adoptée	2009
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	6.4	62 & 161	Adoptée	2009
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	75		Adoptée	2009
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	40	95	Adoptée	2009
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	30	62 & 95	Adoptée	2009
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	40	95	Adoptée	2009
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200		Adoptée	2009
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	40	16	Adoptée	2009
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	40	16	Adoptée	2009
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	200		Adoptée	2009
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	75	95	Adoptée	2009
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300	2	Adoptée	2009

## CHLOROPHYLLES ET CHLOROPHYLLINES,

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	64	62	Adoptée	2005
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		Adoptée	2009
12.4	Moutardes	500		Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	400	127	Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	100		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	500	3	Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	300		Adoptée	2009
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	350		Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2009
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	350		Adoptée	2009

**CHLORURE D'AMMONIUM**

SIN 510 Chlorure d'ammonium Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**CHLORURE DE CALCIUM**

SIN 509 Chlorure de calcium Cat. Fonct.: Affermissant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013



**CHLORURE DE CALCIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	4000		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloés ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	15000		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000	58	4	
12.1.2	Succédanés de sel	10000	58	4	
12.2.1	Fines herbes et épices	10000	51 & 58	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000	58	4	

**CHLORURE DE MAGNÉSIUM**

SIN 511

Chlorure de magnésium

Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur, Affermissant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	2260		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	

**CHLORURE DE MAGNÉSIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**CHLORURE DE POTASSIUM**

SIN 508 Chlorure de potassium Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**CHLORURE D'ÉTAIN**

SIN 512 Chlorure d'étain Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**CHLORURE D'ÉTAIN**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	20	43	Adoptée	2001
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	25	43	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	20	43	Adoptée	2001

**CIRE D'ABEILLE**

SIN 901 Cire d'abeille Cat. Fonct.: Support, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	2003
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	79	Adoptée	2003
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	BPF	3	Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	BPF		Adoptée	2003
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	BPF		Adoptée	2003
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	BPF	3	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	BPF	3	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	131	Adoptée	2006
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	108	Adoptée	2001
15.0	Amuse-gueules salés	BPF	3	Adoptée	2001

**CIRE DE CANDELILLA**

SIN 902 Cire de candelilla Cat. Fonct.: Support, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	2003
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	79	Adoptée	2003

## CIRE DE CANDELILLA

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	BPF	3	Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	BPF		Adoptée	2003
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	BPF		Adoptée	2003
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épiciés)	BPF	3	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	BPF	3	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	131	Adoptée	2006
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	108	Adoptée	2001
15.0	Amuse-gueules salés	BPF	3	Adoptée	2001

## CIRE DE CARNAUBA

SIN 903

Cire de carnauba

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Agent de charge, Support, Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	400		Adoptée	2004
04.1.2	Fruits transformés	400		Adoptée	2004
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	400	79	Adoptée	2004
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	5000	3	Adoptée	2006
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	5000	3	Adoptée	2006
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000	3	Adoptée	2006
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1200	3	Adoptée	2003
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	4000		Adoptée	2001
07.0	Produits de boulangerie	BPF	3	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	5000	3	Adoptée	2006
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	131	Adoptée	2003
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	200	108	Adoptée	2006

**CIRE DE CARNAUBA**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.0	Amuse-gueules salés	200	3	Adoptée	2006

**CIRE MICROCRISTALLINE**

SIN 905c(i) Cire microcristalline Cat. Fonct.: Antimoussant, Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	30000		Adoptée	2004
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	50		Adoptée	2004
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50		Adoptée	2004
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	BPF	3	Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000	3	Adoptée	2001

**CITRATE BIACIDE DE POTASSIUM**

SIN 332(i) Citrate biacide de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	

## CITRATE BIACIDE DE POTASSIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

## CITRATE BIACIDE DE SODIUM

SIN 331(i) Citrate biacide de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	BPF	171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.1	Légumes frais (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	

**CITRATE BIACIDE DE SODIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72	4	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	238	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CITRATE D'AMMONIUM FERRIQUE**

SIN 381 Citrate d'ammonium ferrique Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	10	23	Adoptée	1999

**CITRATE DE STÉARYLE**

SIN 484 Citrate de stéaryle Cat. Fonct.: Antioxygène, Émulsifiant, Séquestrant

**CITRATE DE STÉARYLE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	100	15	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	15000		Adoptée	1999
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		Adoptée	1999

**CITRATE DE TRIÉTHYLE**

SIN 1505 Citrate de triéthyle Cat. Fonct.: Support, Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	2500	47	Adoptée	1999
10.2.3	Produits à base d'œufs, séchés et/ou figés à chaud,	2500	47	Adoptée	1999
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200		Adoptée	1999

**CITRATE TRICALCIQUE**

SIN 333(iii) Citrate tricalcique Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Affermissant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	



## CITRATE TRIPOTASSIQUE

**CITRATE TRIPOTASSIQUE**

SIN 332(ii) Citrate tripotassique

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

## CITRATE TRIPOTASSIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CITRATE TRISODIQUE**

SIN 331(iii) Citrate trisodique Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	BPF	171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.1	Légumes frais (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	2000		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	5000		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013

**CITRATE TRISODIQUE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	238	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**CITRATES D'ISOPROPYLE**

SIN 384

Citratés d'isopropyle

Cat. Fonct.: Antioxygène, Conservateur, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200		Adoptée	2005
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200		Adoptée	2001
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	100		Adoptée	2001
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	200		Adoptée	2001
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée et séchée (viande salée incluse)	200		Adoptée	2001
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	200		Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200		Adoptée	2001

**CURCUMINE**

SIN 100(i)

Curcumine

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	7	
01.6.1	Fromage frais	500	3	4	
01.6.2	Fromage affiné	500		4	

## CURCUMINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	500	3	4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10		4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	500		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	150		7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	200		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500		4	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	500		4	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	

## CURCUMINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	500		4	
05.1	Produits cacaoisés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	300	183	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	700		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	500		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	500		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	500	153	7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	20		7	
07.1.1	Pains et petits pains	500		4	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	500		4	
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	500		4	
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	20	116	7	
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	500		4	
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	200		4	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	500	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	20	4, 16 & 117	7	
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	500	16	7	
08.3.1	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	20	118	7	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	20		7	
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	500	16	7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	500	16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50		4	

## CURCUMINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50		7	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	500	4	4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	200		4	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.3.1	Vins non pétillants	200		4	

**CURCUMINE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	200		4	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

**CURDLAN**

SIN 424 Curdlan Cat. Fonct.: Affermissant, Gélifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	

**CYCLAMATES**

SIN 952(i) Acide cyclamique Cat. Fonct.: Édulcorant

SIN 952(ii) Cyclamate de calcium Cat. Fonct.: Édulcorant

SIN 952(iv) Cyclamate de sodium Cat. Fonct.: Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	250	17 & 161	Adoptée	2007
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	250	17 & 161	Adoptée	2007
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	250	17 & 161	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	250	17 & 161	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	1000	17 & 161	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	17 & 161	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	2000	17 & 161	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	250	17 & 161	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	250	17 & 161	Adoptée	2007

## CYCLAMATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	250	17 & 161	Adoptée	2008
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	250	17, 127 & 161	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	500	17 & 161	Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	500	17 & 161	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	500	17 & 161	Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	500	17, 156 & 161	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	3000	17 & 161	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500	17 & 161	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	250	17 & 161	Adoptée	2007
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1600	17 & 165	Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	250	17 & 161	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	500	17 & 159	Adoptée	2007
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF	17	Adoptée	2007
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	500	17 & 161	Adoptée	2008
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	500	17 & 161	Adoptée	2008
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	400	17	Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	400	17	Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	400	17	Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	1250	17	Adoptée	2007
14.1.3.1	Nectar de fruits	400	17 & 122	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	400	17 & 161	Adoptée	2007
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	400	17, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	400	17, 127 & 161	Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	350	17 & 127	Adoptée	2010



**CYCLAMATES**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	250	17	Adoptée	2007

**CYCLODEXTRINE, BÊTA-**

SIN 459 Cyclodextrine, bêta- Cat. Fonct.: Support, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	2001
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	1000	153	Adoptée	2012
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		Adoptée	2001
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	500		Adoptée	2004

**DEXTRINES, AMIDON TORRÉFIÉ**

SIN 1400 Dextrines, amidon torréfié Cat. Fonct.: Support, Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	20000	3 & 53	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	90	7	

**DIACÉTATE DE SODIUM**

SIN 262(ii) Diacétate de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Conservateur, Séquestrant

## DIACÉTATE DE SODIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	1000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	1000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	BPF		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	1000		4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	BPF		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	BPF		7	
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	BPF		7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	BPF		7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	BPF		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	BPF		7	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	BPF		4	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	BPF		4	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	3000		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	3000		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	3000		7	
07.0	Produits de boulangerie	4000		7	
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	1000		7	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	1000		7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	3000		7	
10.2	Produits à base d'œufs	1000		7	
10.3	Œufs en conserve, incluant les œufs conservés en base alcaline, salés et en boîte	1000		7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	2000		7	
12.5	Potages et bouillons	500		7	
12.6	Sauces et produits similaires	2500		7	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	3000		7	

**DIACÉTATE DE SODIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	150		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	500		7	

**DICARBONATE DE DIMÉTHYLE**

SIN 242 Dicarbonate de diméthyle Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	250	18	Adoptée	1999
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	250	18	Adoptée	2004
14.2.2	Cidre et poiré	250	18	Adoptée	2004
14.2.3	Vins	200	18	Adoptée	2004
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	250	18	Adoptée	2004
14.2.5	Hydromel	200	18	Adoptée	2004

**DIOXYDE DE CARBONE**

SIN 290 Dioxyde de carbone Cat. Fonct.: Agent de carbonation, Gaz de conditionnement, Conservateur, Gaz propulseur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF	59	7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF	59	7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	59	7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	59	7	
04.1.1	Fruits frais	BPF	59	7	
04.2.1	Légumes frais (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	59	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	59	7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF	59	4	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	100	59	7	

**DIOXYDE DE CARBONE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	59	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	59	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	BPF	59	4	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF	59	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	59	4	
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF	69	Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	69 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF	69	Adoptée	2005
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	69 & 127	Adoptée	2005
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	59	7	
14.2.3	Vins	BPF	60	7	

**DIOXYDE DE TITANE**

SIN 171 Dioxyde de titane Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	4 & 16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	4 & 16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	1000	4, 16 & 94	7	
09.1.1	Poisson frais	BPF	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	BPF	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	

**DIOXYDE DE TITANE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	22	7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	

**DIPHÉNYLE**

SIN 230 Diphényle Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	70	49	7	

**ERYTHORBATE DE SODIUM (ISOASCORBATE DE SODIUM)**

SIN 316 Erythorbate de sodium (Isoascorbate de sodium) Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	100		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	100		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1500		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## ÉRYTHRITOL

**ÉRYTHRITOL**

SIN 968 Erythritol Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Humectant, Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	40000		4	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	600000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	600000		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200000		4	
12.1.2	Succédanés de sel	200000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	200000	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	40000		4	

**ÉRYTHROSINE**

SIN 127 Erythrosine Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200	54 & 161	6	
04.1.2.7	Fruits confits	200	54	Adoptée	2005
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	30		Adoptée	2011
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	50		Adoptée	2011
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100		Adoptée	2011
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	30	4 & 16	Adoptée	2011
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	30	4	Adoptée	2012

**ESTERS CITRIQUES DE L'ACID ACÉTIQUE ET D'ACIDES GRAS**

SIN 472c Esters glyceroliques de l'acide citrique et d'acides gras Cat. Fonct.: Antioxygène, Émulsifiant, Agent de traitement des farines, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013

## ESTERS CITRIQUES DE L'ACID ACÉTIQUE ET

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## ESTERS D'ASCORBYLE

SIN 304	Palmitate d'ascorbyle	Cat. Fonct.: Antioxygène
SIN 305	Stéarate d'ascorbyle	Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## ESTERS D'ASCORBYLE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	80	10	Adoptée	2001
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	500	10	Adoptée	2001
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	80	10	Adoptée	2001
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	500	10 & 112	Adoptée	2001
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	500	2 & 10	Adoptée	2001
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	500	10 & 171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	500	10	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	500	10	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	500	10	Adoptée	2006
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	500	10	Adoptée	2001
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	80	10	Adoptée	2001
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200	10 & 15	Adoptée	2001
04.1.2.2	Fruits secs	80	10	Adoptée	2001
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	500	2 & 10	Adoptée	2001
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	80	10	Adoptée	2001
05.0	Confiserie	500	10, 15 & 114	Adoptée	2001
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200	10	Adoptée	2001
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	500	10 & 211	Adoptée	2012
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	500	2 & 10	Adoptée	2001
07.0	Produits de boulangerie	1000	10 & 15	Adoptée	2003
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	5000	10	Adoptée	2001
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	10	Adoptée	2001
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	10	Adoptée	2001
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	500	2 & 10	Adoptée	2001
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	200	10	Adoptée	2003
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	500	10	Adoptée	2001
12.4	Moutardes	500	10	Adoptée	2003
12.5	Potages et bouillons	200	10	Adoptée	2001
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	500	10 & 15	Adoptée	2001



## ESTERS D'ASCORBYLE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	500	10	Adoptée	2005
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	200	10	Adoptée	2001
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	200	10	Adoptée	2001
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	200	10	Adoptée	2001
13.1.1	Préparations pour nourrissons	10	15, 72 & 187	Adoptée	2009
13.1.2	Préparations de suite	50	15 & 72	Adoptée	2009
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	10	10, 15 & 72	Adoptée	2006
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	100	10 & 15	Adoptée	2010
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	500	10	Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	500	10	Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	500	10	Adoptée	2003
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000	10 & 15	Adoptée	2001
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200	10	Adoptée	2001
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	200	10	Adoptée	2001

## ESTERS DE PROPILÈNE GLYCOL D'ACIDES GRAS

SIN 477 Esters de propylène glycol Cat. Fonct.: Émulsifiant d'acides gras

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		Adoptée	2001
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	1000		Adoptée	2001
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000	86	Adoptée	2001
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	100000		Adoptée	2001
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		Adoptée	2001
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10000		Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	20000		Adoptée	2001

## ESTERS DE PROPILÈNE GLYCOL D'ACIDES GRAS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	30000		Adoptée	2001
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	40000		Adoptée	2006
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	5000		Adoptée	2001
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	40000		Adoptée	2001
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	40000		Adoptée	2001
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	40000		Adoptée	2001
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		Adoptée	2001
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	5000	97	Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000		Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	2001
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	40000		Adoptée	2001
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000	2 & 153	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	40000		Adoptée	2001
06.8.1	Boissons à base de soja	500		4	
07.0	Produits de boulangerie	15000	11 & 72	Adoptée	2001
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	40000		Adoptée	2001
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		Adoptée	2001
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		Adoptée	2001
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		Adoptée	2001

## ESTERS DE SORBITAN D'ACIDES GRAS

**ESTERS DE SORBITAN D'ACIDES GRAS**

SIN 491	Monostéarate de sorbitane	Cat. Fonct.: Émulsifiant
SIN 492	Tristéarate de sorbitane	Cat. Fonct.: Émulsifiant
SIN 493	Monolaurate de sorbitane	Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant
SIN 494	Monoléate de sorbitane	Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant
SIN 495	Monopalmitate de sorbitane	Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		7	
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		7	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	4000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	20000		7	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	10000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1200		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	5000	16	4	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	10000		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	25		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	5000		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	5000		7	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	5000		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		7	
05.0	Confiserie	20000		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000	11	4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000	11	4	

## ESTERS DE SORBITAN D'ACIDES GRAS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	5000		7	
07.1.1	Pains et petits pains	10000		7	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	5000	11	7	
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	10000	11	7	
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	5000	11	7	
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	5000	11	7	
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	5000	11	7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	10000		7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	3500		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100		4	
10.2	Produits à base d'œufs	500		7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		7	
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	250	127	7	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	10000		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	4000		7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	5000		7	
12.8	Levure et produits similaires	15000	104	7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	5000		4	
13.6	Compléments alimentaires	20000		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	5000		7	
14.2.3	Vins	1000		4	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	5000		4	

## ESTERS GLYCÉRIDES DE RÉSINE

**ESTERS GLYCÉRIDES DE RÉSINE**

SIN 445(iii) Ester glycériques de résine de bois Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	110		Adoptée	2005
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	110		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	150		Adoptée	1999

**ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACID ACÉTIQUE ET D'ACIDES GRAS**

SIN 472a Esters glyceroliques de l'acide acétique et d'acides gras Cat. Fonct.: Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	

## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACID ACÉTIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	5000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	5000	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACID LACTIQUE ET D'ACIDES GRAS

SIN 472b Esters glyceroliques de l'acide lactique et d'acides gras Cat. Fonct.: Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	80000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	

## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACID LACTIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	5000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	5000	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACIDE DIACETYLTARTRIQUE ET D'ACIDES GRAS

SIN 472e Esters glyceroliques de l'acide diacetyltartrique et d'acides gras Cat. Fonct.: Émulsifiant, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		Adoptée	2005
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	5000		Adoptée	2005
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	5000		Adoptée	2005
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		Adoptée	2005
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	6000		Adoptée	2007
01.4.3	Crème épaisse (nature)	5000		Adoptée	2006
01.4.4	Produits similaires à la crème	6000		Adoptée	2007
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	10000		Adoptée	2006
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	10000		Adoptée	2005
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	10000		Adoptée	2005
01.6.4	Fromage fondu	10000		Adoptée	2005
01.6.5	Produits similaires au fromage	10000		Adoptée	2005
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	10000		Adoptée	2005
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10000		Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10000		Adoptée	2005

## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACIDE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	5000		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000		Adoptée	2006
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	2500		Adoptée	2005
04.1.2.2	Fruits secs	10000		Adoptée	2005
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1000		Adoptée	2005
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	5000		Adoptée	2005
04.1.2.7	Fruits confits	1000		Adoptée	2005
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	2500		Adoptée	2005
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	2500		Adoptée	2005
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	10000		Adoptée	2005
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	2500		Adoptée	2005
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	2500		Adoptée	2005
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	2500		Adoptée	2005
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	2500		Adoptée	2005
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	10000		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	50000		Adoptée	2005
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	10000		Adoptée	2005
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	3000	186	Adoptée	2008
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000		Adoptée	2008
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	10000		Adoptée	2005
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	5000		Adoptée	2005
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	5000		Adoptée	2005
06.8.1	Boissons à base de soja	1000		3	



## ESTERS GLYCEROLIQUES DE L'ACIDE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	6000		Adoptée	2006
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	20000		Adoptée	2006
10.2.3	Produits à base d'œufs, séchés et/ou figés à chaud,	5000		Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		Adoptée	2005
12.1.2	Succédanés de sel	16000		Adoptée	2006
12.4	Moutardes	10000		Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	5000		Adoptée	2005
12.6	Sauces et produits similaires	10000		Adoptée	2005
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	5000		Adoptée	2005
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	5000		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	5000		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	5000		Adoptée	2005
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	500	142	Adoptée	2006
14.2.2	Cidre et poiré	5000		Adoptée	2005
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	5000		Adoptée	2005
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	5000		Adoptée	2005
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	10000		Adoptée	2005
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	20000		Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	10000		Adoptée	2005

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDE RICINOLÉIQUE INTERESTERIFIÉ

SIN 476 Esters polyglycériques d'acide ricinoléique interesterifié Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4	Crème (nature) et produits similaires	5000		7	
01.5	Lait et crème en poudre et produits similaires (nature)	10000		7	
01.6.4	Fromage fondu	5000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		7	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	20000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	10000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	10000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	1000		7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	5000		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	5000		7	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	5000	97	4	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	5000		7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	5000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	3000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	5000		7	
06.0	Céréales et produits à base de céréales, dérivés de graines céréalières, de racines et tubercules, de légumes secs, légumineuses et de moelle ou cœur tendre de palmier, à l'exclusion des produits de boulangerie de la catégorie 7.0.	5000		7	
07.0	Produits de boulangerie	5000		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	5000		7	
09.0	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	5000		7	
10.2	Produits à base d'œufs	5000		7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		7	
12.5	Potages et bouillons	5000		7	
12.6	Sauces et produits similaires	5000		7	

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	4000		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	5000		7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	1000		7	
14.2.2	Cidre et poiré	1000		7	
14.2.3	Vins	1000		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	1000		7	
15.0	Amuse-gueules salés	1000		7	

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDES GRAS

SIN 475 Esters polyglycériques d'acides Cat. Fonct.: Émulsifiant gras

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		7	
01.2.1	Laits fermentés (nature)	30000		7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		7	
01.4	Crème (nature) et produits similaires	10000		7	
01.5	Lait et crème en poudre et produits similaires (nature)	10000		7	
01.6.4	Fromage fondu	10000		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	5000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	10000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	20000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	20000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	20000		7	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	20000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	20000		7	

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDES GRAS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	10000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	1000		7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	5000		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	5000		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	9000		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	3000		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		7	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	9000		7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	10000		7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	10000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	10000		7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	10000		7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	10000		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	10000		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	20000		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	20000		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	9000		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	10000		7	
07.1.1	Pains et petits pains	10000		7	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	6000		7	
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	6000		7	
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	10000		7	
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	6000		7	
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	6000		7	

## ESTERS POLYGLYCÉRIQUES D'ACIDES GRAS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	10000		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	5000		7	
09.0	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
10.2	Produits à base d'œufs	5000		7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	9000		7	
12.5.1	Potages et bouillons prêts à consommer, incluant ceux en conserve, en bouteille ou surgelés	5000		7	
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	9000	127	7	
12.6	Sauces et produits similaires	10000		4	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	BPF		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	10000		7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	10000		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		7	
13.6	Compléments alimentaires	50000		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	9000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	5000		7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	500		7	
14.2.2	Cidre et poiré	5000		7	
14.2.3	Vins	500		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	500		7	
14.2.5	Hydromel	500		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	5000		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	5000		7	
15.0	Amuse-gueules salés	10000		7	

## ETHYLÈNE-DIAMINE-TÉTRA-ACÉTATES

SIN 385	Ethylène-diamine-tétra-acétate calcio-disodique	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de rétention de la couleur, Conservateur, Séquestrant
SIN 386	Ethylène-diamine-tétra-acétate disodique	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de rétention de la couleur, Conservateur, Séquestrant, Stabilisant

## ETHYLÈNE-DIAMINE-TÉTRA-ACÉTATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	100	21	Adoptée	2001
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	250	21	Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	650	21	Adoptée	2001
04.1.2.2	Fruits secs	265	21	Adoptée	2001
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	250	21	Adoptée	2008
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	130	21	Adoptée	2001
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	100	21	Adoptée	2001
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	100	21 & 110	Adoptée	2006
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	21 & 64	Adoptée	2001
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	250	21	Adoptée	2001
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	365	21	Adoptée	2001
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	250	21	Adoptée	2001
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	80	21	Adoptée	2001
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	250	21	Adoptée	2001
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	250	21	Adoptée	2001
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	50	21	Adoptée	2001
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	315	21	Adoptée	2001
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	35	21	Adoptée	2001
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	75	21	Adoptée	2001
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	75	21	Adoptée	2001
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	50	21	Adoptée	2005

## ETHYLÈNE-DIAMINE-TÉTRA-ACÉTATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	250	21	Adoptée	2001
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	340	21	Adoptée	2001
10.2.3	Produits à base d'œufs, séchés et/ou figés à chaud,	200	21 & 47	Adoptée	2001
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	1000	21 & 96	Adoptée	2005
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	70	21	Adoptée	2001
12.4	Moutardes	75	21	Adoptée	2001
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	100	21	Adoptée	2001
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	75	21	Adoptée	2001
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	100	21	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	150	21	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	21	Adoptée	2001
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	35	21	Adoptée	2001
14.2.1	Bière et boissons maltées	25	21	Adoptée	2004
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	25	21	Adoptée	2005
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	25	21	Adoptée	2007

## ÉTHYL-MALTOL

SIN 637

Ethyl-maltol

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	200		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	200		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200		7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	1000		7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	1000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200		7	

## ÉTHYL-MALTOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1000		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	200		7	
14.2.2	Cidre et poiré	100		7	
14.2.3	Vins	100	93	7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	100		7	

**EXTRAIT DE PEAU DE RAISIN**

SIN 163(ii) Extrait de peau de raisin Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52 & 181	Adoptée	2009
01.4.4	Produits similaires à la crème	150	181 & 201	Adoptée	2011
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	150	181, 201 & 209	Adoptée	2011
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	1000		Adoptée	2009
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	1000		Adoptée	2009
01.6.5	Produits similaires au fromage	1000		Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	200	181	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200	181	Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100	181	Adoptée	2011
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	500	161 & 181	Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	500	161 & 181	Adoptée	2009
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1500	161	Adoptée	2009
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	1500	181	Adoptée	2011
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500	161 & 181	Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500	161 & 181	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	1000		Adoptée	2011



## EXTRAIT DE PEAU DE RAISIN

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	179, 181 & 182	Adoptée	2011
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	500	161 & 181	Adoptée	2009
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	100	179 & 181	Adoptée	2011
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100	179 & 181	Adoptée	2011
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	100	92 & 181	Adoptée	2011
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100	161 & 181	Adoptée	2009
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	200	181	Adoptée	2012
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	200	181 & 183	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	200	181	Adoptée	2009
05.2.2	Confiseries tendres	1700	181	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	500	181	Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500	181	Adoptée	2009
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		Adoptée	2010
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	200	181	Adoptée	2011
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	200	181	Adoptée	2011
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	200	181	Adoptée	2011
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	1000	4, 16 & 94	Adoptée	2010
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	5000	16	Adoptée	2011
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	5000	16	Adoptée	2011
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	5000		Adoptée	2009
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	Adoptée	2011
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16 & 95	Adoptée	2009
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500	95	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	1000		Adoptée	2011

## EXTRAIT DE PEAU DE RAISIN

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	16 & 95	Adoptée	2009
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	22	Adoptée	2009
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	Adoptée	2009
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	1500	16	Adoptée	2009
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	1500		Adoptée	2009
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-consève, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	1500	16	Adoptée	2009
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1500	16	Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	1500	4	Adoptée	2010
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	200	181	Adoptée	2009
12.4	Moutardes	200	181	Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	500	181	Adoptée	2009
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	300	181	Adoptée	2009
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	300	181	Adoptée	2009
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	300	181	Adoptée	2009
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1500		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	250	181	Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	250	181	Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	250	181	Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	500	181	Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	300	181	Adoptée	2009
14.2.2	Cidre et poiré	300	181	Adoptée	2009
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	300	181	Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	300	181	Adoptée	2010
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	300	181	Adoptée	2009

## EXTRAIT DE PEAU DE RAISIN

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	500	181	Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	300	181	Adoptée	2009
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	400		Adoptée	2011

**EXTRAITS D'ANNATTO, SUR BASE DE NORBIXINE**

SIN 160b(ii) Extraits de rocou, base de norbixine Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	20	52 & 185	4	
01.4.4	Produits similaires à la crème	300	185	4	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	55	185	4	
01.6.1	Fromage frais	25	185	4	
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	25	185	4	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	50	185	4	
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	50	185	4	
01.6.3	Fromage de lactosérum	10	185	4	
01.6.4	Fromage fondu	25	185	4	
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	10	185	4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	20	185	4	
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	20	185	4	
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	20	185	4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10	185	4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	10	185	4	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200	185	4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	20	4,16 & 185	4	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	200	185	4	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	200	185	4	
04.1.2.12	Fruits cuits	20	185	4	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200	185	4	

## EXTRAITS D'ANNATTO, SUR BASE DE NORBIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	20	185	4	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	20	185	4	
04.1.2.7	Fruits confits	20	185	4	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	20	172, 182 & 185	4	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150	175 & 185	4	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	300	185	4	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	10	185	4	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100	185	4	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	10	92 & 185	4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	200	185	4	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	100	185	4	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	50	185	4	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	50	185	4	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	50	185	4	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	25	185	4	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200	185	4	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	500	185	4	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1000	185	4	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	500	184 & 185	4	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	75	185	4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	100	185	4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	100	153 & 185	4	

## EXTRAITS D'ANNATTO, SUR BASE DE NORBIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	40	134 & 185	4	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	100	185	4	
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	500	185	4	
07.1.1	Pains et petits pains	200	185	4	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	200	185	4	
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	200	185	4	
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	200	185	4	
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	200	185	4	
07.2.1	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	50	185	4	
07.2.2	Autres produits de boulangerie fine (tels que beignets, brioches, scones et muffins, etc.)	50	185	4	
07.2.3	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	25	185	4	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	1000	4, 16, 94 & 185	4	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	100	185	4	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	1000	185	4	
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	100	185	4	
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	100	185	4	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	50	185	4	
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	20	185	4	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	20	85 & 185	4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	185	4	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	100	185	4	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	100	185	4	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	50	149 & 185	4	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	30	185	4	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10	185	4	

## EXTRAITS D'ANNATTO, SUR BASE DE NORBIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	25	185	4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	60	185	4	
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	50	185	4	
12.4	Moutardes	140	185	4	
12.5	Potages et bouillons	150	185	4	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	100	185	4	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	100	185	4	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	100	185	4	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	400	185	4	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	50	185	4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	10	185	4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	10	185	4	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	10	185	4	
13.6	Compléments alimentaires	100	185	4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50	185	4	
14.2.2	Cidre et poiré	10	185	4	
14.2.3.1	Vins non pétillants	10	185	4	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	10	185	4	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	15	185	4	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	10	185	4	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	10	185	4	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	50	185	4	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	30	185	4	
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	20	185	4	

## EXTRAITS DE QUILLAIA

**EXTRAITS DE QUILLAIA**

SIN 999(i) Extrait de quillaia de type 1 Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent moussant

SIN 999(ii) Extrait de quillaia de type 2 Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent moussant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50	132 & 168	Adoptée	2007

**EXTRAITS DE ROCOU, SUR BASE DE BIXINE**

SIN 160b(i) Extraits de rocou, base de bixine Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	20	8 & 52	4	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	50	8	4	
01.4.4	Produits similaires à la crème	100	8	4	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	100	8	4	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	1000	8	4	
01.6.2.3	Fromage en poudre (pour reconstitution; par. ex., pour sauces au fromage)	50	8	4	
01.6.3	Fromage de lactosérum	50	8	4	
01.6.4.1	Fromage fondu nature	60	8	4	
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	60	8	4	
01.6.5	Produits similaires au fromage	50	8	4	
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	50	8	4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	500	8	4	
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	20	8	4	
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	20	8	4	
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	100	8	4	
02.2.1	Beurre	20	8	Adoptée	2008
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	100	8	4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10	8	4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	30	8	4	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	20	8	4	

## EXTRAITS DE ROCOU, SUR BASE DE BIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	50	8	4	
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	20	8	4	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	20	8	4	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	20	8	4	
04.1.2.7	Fruits confits	20	8	4	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	8 & 182	4	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	30	8	4	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	20	8	4	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100	8	4	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	20	8 & 92	4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	20	8	4	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	100	8	3	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	50	8	4	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	50	8	4	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	50	8	4	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	25	8 & 183	4	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	25	8	4	
05.2.1	Confiseries dures	200	8	4	
05.2.2	Confiseries tendres	200	8	4	
05.2.3	Nougats et pâtes d'amande	100	8	4	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	500	8	4	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	50	8	4	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	75	8	4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	20	8	4	



## EXTRAITS DE ROCOU, SUR BASE DE BIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	20	8 & 153	4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	30	8	4	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	100	8	4	
06.8.1	Boissons à base de soja	10		4	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	200	8	4	
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	200	8	4	
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	200	8	4	
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	200	8	4	
07.2.1	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	50	8	4	
07.2.2	Autres produits de boulangerie fine (tels que beignets, brioches, scones et muffins, etc.)	50	8	4	
07.2.3	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	25	8	4	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	20	4, 8, 16 & 94	4	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	100	8	4	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	20	8	4	
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	100	8	4	
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	100	8	4	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	50	8	4	
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	25	8	4	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	1000	8 & 85	4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	25	4, 8 & 16	4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	25	8	4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50	8	4	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50	8	4	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50	8	4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	15	8	4	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	25	8	4	

## EXTRAITS DE ROCOU, SUR BASE DE BIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	25	8	4	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	50	8	4	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-consève, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	30	8	4	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	25	8	4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	25	8	4	
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	50	8	4	
12.4	Moutardes	50	8	4	
12.5	Potages et bouillons	50	8	4	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	100	8	4	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	100	8	4	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	100	8	4	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	400	8	4	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	50	8	4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	20	8	4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	20	8	4	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	20	8	4	
13.6	Compléments alimentaires	60	8	4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50	8	4	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	20	8	4	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	20	8	4	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	30	8	4	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	30	8	4	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	50	8	4	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	30	8	4	

## EXTRAITS DE ROCOU, SUR BASE DE BIXINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.3	Amuse-gueules à base de poisson	20	8	4	

**FARINE DE GRAINES DE CAROUBE**

SIN 410 Farine de graines de caroube Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.1	Lait (nature)	BPF		7	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	5000		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	1000	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	1000	72	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	1000	72	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	20000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## FARINE DE GRAINES DE CAROUBE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**FARINE DE KONJAC**

SIN 425 Farine de konjac Cat. Fonct.: Support, Émulsifiant, Gélifiant, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	10000		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## FARINE DE KONJAC

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.3	Vins	BPF		7	

**FERROCYANURES**

SIN 535	Ferrocyanure de sodium	Cat. Fonct.: Antiagglomérant
SIN 536	Ferrocyanure de potassium	Cat. Fonct.: Antiagglomérant
SIN 538	Ferrocyanure de calcium	Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.1	Sel	14	24 & 107	Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	20	24	Adoptée	1999
12.2.2	Assaisonnements et condiments	20	24	Adoptée	1999

**FUMARATES DE SODIUM**

SIN 365	Fumarates de sodium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité
---------	---------------------	--------------------------------------

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**GALLATE DE PROPYLE**

SIN 310	Gallate de propyle	Cat. Fonct.: Antioxygène
---------	--------------------	--------------------------

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	200	15, 75 & 196	Adoptée	2001
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	90	2 & 15	Adoptée	2001
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	100	15, 133 & 171	Adoptée	2006

## GALLATE DE PROPYLE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200	15 & 130	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	15 & 130	Adoptée	2004
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200	15 & 130	Adoptée	2004
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200	15 & 130	Adoptée	2004
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	90	2 & 15	Adoptée	2001
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50	15, 76 & 196	Adoptée	2001
05.1	Produits cacaoisés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	200	15 & 130	Adoptée	2001
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200	15 & 130	Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1000	130	Adoptée	2001
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	200	15 & 130	Adoptée	2001
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	100	15	Adoptée	2001
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200	15 & 196	Adoptée	2001
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	200	15, 130 & 211	Adoptée	2012
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	90	2 & 15	Adoptée	2001
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	100	15 & 130	Adoptée	2001
07.2.3	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	200	15 & 196	Adoptée	2001
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	200	15 & 130	Adoptée	2001
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	200	15 & 130	Adoptée	2001
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	15 & 196	Adoptée	2001
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	90	2 & 15	Adoptée	2001
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	200	15 & 130	Adoptée	2001
12.5	Potages et bouillons	200	15, 127 & 130	Adoptée	2012
12.6	Sauces et produits similaires	200	15 & 130	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	400	15 & 196	Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000	15	Adoptée	2001

## GALLATE DE PROPYLE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200	15 & 130	Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	200	15 & 130	Adoptée	2005

## GLUCONATE DE CALCIUM

SIN 578 Gluconate de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Affermissant, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	58	7	

## GLUCONATE DE SODIUM

SIN 576 Gluconate de sodium Cat. Fonct.: Séquestrant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

## GLUCONATE FERREUX

SIN 579 Gluconate ferreux Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	150	23 & 48	Adoptée	1999

## GLUCONATE FERREUX

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**GLUCONO-DELTA-LACTONE**

SIN 575 Glucono-delta-lactone Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent levant, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100		4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**GLUCOSE OXYDASE**

SIN 1102 Glucose oxydase Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.1	Farines	780		4	
14.2.3	Vins	BPF		7	

**GLUCOSIDES DE STÉVIOL**

SIN 960 Glucosides de stéviol Cat. Fonct.: Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	200	26 & 201	Adoptée	2011
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	330	26 & 201	Adoptée	2011
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	330	26	Adoptée	2011
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	330	26	Adoptée	2011
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	270	26	Adoptée	2011
04.1.2.1	Fruits surgelés	40	26 & 161	3	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	115	26	Adoptée	2011
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	330	26	Adoptée	2011
04.1.2.12	Fruits cuits	40	26	Adoptée	2011
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	100	26	Adoptée	2011



## GLUCOSIDES DE STÉVIOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	330	26	Adoptée	2011
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	360	26	Adoptée	2011
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	330	26	Adoptée	2011
04.1.2.7	Fruits confits	40	26	Adoptée	2011
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	330	26	Adoptée	2011
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	350	26	Adoptée	2011
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	40	26	3	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	40	26	Adoptée	2011
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	330	26	Adoptée	2011
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	70	26	Adoptée	2011
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	330	26	Adoptée	2011
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	165	26	Adoptée	2011
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	200	26	Adoptée	2011
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	40	26	Adoptée	2011
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	350	26	3	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	350	26	3	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	350	26	3	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	350	26	3	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	350	26	3	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	700	26 & 199	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	3500	26	Adoptée	2011

## GLUCOSIDES DE STÉVIOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	330	26	3	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	350	26	Adoptée	2011
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	200	26	3	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	165	26	Adoptée	2011
06.8.1	Boissons à base de soja	200	26	Adoptée	2011
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	50	26	3	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	350	26	3	
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	80	26 & 200	3	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	100	26 & 202	Adoptée	2011
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	70	26 & 208	3	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	165	26 & 208	3	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	250		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	165	26 & 208	3	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	100	26 & 144	Adoptée	2011
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	120		4	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	165	26	Adoptée	2011
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	100	26	Adoptée	2011
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	120		4	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	26	Adoptée	2011
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	330	26	Adoptée	2011
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF	26	Adoptée	2011
12.2.2	Assaisonnements et condiments	30	26	Adoptée	2011
12.4	Moutardes	130	26	Adoptée	2011
12.5	Potages et bouillons	50	26	Adoptée	2011
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	350	26	Adoptée	2011
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	350	26	Adoptée	2011
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	350	26 & 127	Adoptée	2011
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	350	26	Adoptée	2011

## GLUCOSIDES DE STÉVIOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	115	26	Adoptée	2011
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	30	26	Adoptée	2011
12.9.2.2	Sauce non fermentée de soja	165	26	Adoptée	2011
12.9.2.3	Autres sauces de soja	165	26	Adoptée	2011
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	350	26	Adoptée	2011
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	270	26	Adoptée	2011
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	660	26 & 198	Adoptée	2011
13.6	Compléments alimentaires	2500	26 & 203	Adoptée	2011
14.1.3	Nectars de fruits et de légumes	200	26	Adoptée	2011
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	26	Adoptée	2011
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	200	26 & 160	Adoptée	2011
14.2.1	Bière et boissons maltées	50	26	3	
14.2.2	Cidre et poiré	50	26	3	
14.2.3	Vins	160	26	3	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	160	26	3	
14.2.5	Hydromel	160	26	3	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	160	26	3	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200	26	Adoptée	2011
15.0	Amuse-gueules salés	170	26	Adoptée	2011

## GLUTAMATE DE CALCIUM, DI-L-

SIN 623 Glutamate de calcium, di-L- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

## GLUTAMATE DE MAGNÉSIMUM, DI-L-

SIN 625 Glutamate de magnésium, di-L- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

**GLUTAMATE DE MAGNÉSIUM, DI-L-**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**GLUTAMATE MONOAMMONIÉ, L-**

SIN 624 Glutamate monoammonique, L- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**GLUTAMATE MONOPOTASSIQUE, L-**

SIN 622 Glutamate monopotassique, L- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-**

SIN 621 Glutamate monosodique, L- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

## GLUTAMATE MONOSODIQUE, L-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**GLYCÉROL**

SIN 422 Glycérol Cat. Fonct.: Humectant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF	51	7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## GLYCÉROL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**GOMME ARABIQUE (GOMME D'ACACIA)**

SIN 414 Gomme arabique (Gomme d'acacia) Cat. Fonct.: Agent de charge, Support, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	15000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	15000		7	
02.2.1	Beurre	BPF		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1	Légumes frais (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	83000	79	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	83000		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	

**GOMME ARABIQUE (GOMME D'ACACIA)**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1	Préparations pour nourrissons, préparations de suite et préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	BPF		4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	20000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	300		7	
14.2.3	Vins	BPF		4	

**GOMME GELLANE**

SIN 418

Gomme gellane

Cat. Fonct.: Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	

## GOMME GELLANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	500		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	500		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## GOMME GUAR

SIN 412 Gomme guar

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	6000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	20000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	20000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	20000		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloés ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013



## GOMME GUAR

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61 & 73	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2000		7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	1000	14 & 72	7	
13.1.2	Préparations de suite	1000	72	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	1000	14 & 72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	20000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## GOMME KARAYA

SIN 416

Gomme karaya

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	200		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	200	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013

## GOMME KARAYA

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## GOMME TARA

SIN 417

Gomme tara

Cat. Fonct.: Gélifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	

## GOMME TARA

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	73	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	73	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## GOMME TRAGACANTHE

SIN 413

Gomme tragacathe

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	

**GOMME TRAGACANTHE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

**GOMME XANTHANE**

SIN 415

Gomme xanthane

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent moussant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.1	Lait (nature)	BPF		7	
01.1.1.2	Babeurre (nature)	3000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013

## GOMME XANTHANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		4	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	10000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	10000		4	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	160		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 61	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	5000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	20000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## GOMME-LAQUE, BLANCHIE

**GOMME-LAQUE, BLANCHIE**

SIN 904 Shellac, blanche Cat. Fonct.: Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	2003
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	79	Adoptée	2003
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	BPF	3	Adoptée	2001
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	BPF	3	Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	BPF	3	Adoptée	2003
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	BPF		Adoptée	2003
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	BPF	3	Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	BPF	3	Adoptée	2001
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	108	Adoptée	2001
15.0	Amuse-gueules salés	BPF	3	Adoptée	2001

**GUANYLATE DE CALCIUM, 5'-**

SIN 629 Guanylate de calcium, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**GUANYLATE DIPOTASSIQUE, 5'-**

SIN 628 Guanylate dipotassique, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**GUANYLATE DISODIQUE, 5'-**

SIN 627 Guanylate disodique, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**GUANYLATE DISODIQUE, 5'-**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**HEXAMÉTHYLÈNE-TÉTRAMINE**

SIN 239 Hexaméthylène-tétramine Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	25	66	Adoptée	2001

**HUILE DE RICIN**

SIN 1503 Huile de ricin Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Support, Émulsifiant, Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	350		Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	500		Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	2100		Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	1000		Adoptée	2007

**HUILE DE SOJA OXYDÉE PAR CHAUFFAGE EN INTERACTION AVEC DES MONO- ET DIGLYCÉRIDES D'ACIDES GRAS**

SIN 479 Huile de soja oxydée par chauffage en interaction avec des mono- et diglycérides d'acides gras Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	5000		Adoptée	1999

## HUILE DE SOJA OXYDÉE PAR CHAUFFAGE EN

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**HUILE MINÉRALE, VISCOSITÉ ÉLEVÉE**

SIN 905d Huile minérale, viscosité élevée Cat. Fonct.: Antimoussant, Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.2	Fruits secs	5000		Adoptée	2005
05.1	Produits cacaoités et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	2000	3	Adoptée	2004
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	2000	3	Adoptée	2004
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	2004
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	2000	3	Adoptée	2004
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	800	98	Adoptée	2004
07.0	Produits de boulangerie	3000	125	Adoptée	2004
08.2.3	Viande, volaille et gibier inclus, congelée, en pièces entières ou en morceaux	950	3	Adoptée	2004
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	950	3	Adoptée	2004

**HUILE MINÉRALE, VISCOSITÉ MOYENNE**

SIN 905e Huile minérale, viscosité moyenne Cat. Fonct.: Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.2	Fruits secs	5000		Adoptée	2005
05.0	Confiserie	2000	3	Adoptée	2004
07.1.1	Pains et petits pains	3000	36 & 126	Adoptée	2004

**HYDROXYBENZOATES, PARA-**

SIN 214 Hydroxybenzoate d'éthyle, para- Cat. Fonct.: Conservateur

SIN 218 Hydroxybenzoate de méthyle, para- Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.4	Fromage fondu	300	27	Adoptée	2012
01.6.5	Produits similaires au fromage	500	27	Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	120	27	Adoptée	2012



## HYDROXYBENZOATES, PARA-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	300	27	Adoptée	2012
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	300	27	Adoptée	2012
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	800	27	Adoptée	2010
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	800	27	Adoptée	2010
04.1.2.2	Fruits secs	800	27	Adoptée	2010
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	250	27	Adoptée	2012
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	250	27	Adoptée	2012
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1000	27	Adoptée	2012
04.1.2.7	Fruits confits	1000	27	Adoptée	2010
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	800	27	Adoptée	2010
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	800	27	Adoptée	2012
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	1000	27	Adoptée	2010
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000	27	Adoptée	2010
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	1000	27	Adoptée	2010
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	300	27	Adoptée	2012
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	300	27	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300	27	Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1000	27	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1500	27	Adoptée	2010
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300	27	Adoptée	2010
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	300	27	Adoptée	2010
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	36	27	Adoptée	2010
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	27	Adoptée	2010

## HYDROXYBENZOATES, PARA-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	100	27	Adoptée	2012
12.3	Vinaigres	100	27	Adoptée	2012
12.4	Moutardes	300	27	Adoptée	2010
12.6	Sauces et produits similaires	1000	27	Adoptée	2010
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500	27	Adoptée	2010
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	450	27 & 160	Adoptée	2012
14.2.2	Cidre et poiré	200	27	Adoptée	2010
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200	27	Adoptée	2012
14.2.5	Hydromel	200	27	Adoptée	2010
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	1000	27 & 224	Adoptée	2012
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	300	27	Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	300	27	Adoptée	2010

## HYDROXYDE D'AMMONIUM

SIN 527 Hydroxyde d'ammonium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013

## HYDROXYDE DE CALCIUM

SIN 526 Hydroxyde de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Affermissant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.2.1	Beurre	BPF		Adoptée	2008
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000	58	7	

**HYDROXYDE DE CALCIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM**

SIN 528 Hydroxyde de magnésium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	Adoptée	2013
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		Adoptée	2013
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	266 & 267	Adoptée	2013
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	258	Adoptée	2013
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**HYDROXYDE DE POTASSIUM**

SIN 525 Hydroxyde de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

**HYDROXYDE DE POTASSIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**HYDROXYDE DE SODIUM**

SIN 524 Hydroxyde de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.2.1	Beurre	BPF		Adoptée	2008
13.1.1	Préparations pour nourrissons	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.1.2	Préparations de suite	BPF	72	Adoptée	2013
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	2000	55 & 72	Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	239	Adoptée	2013

**HYDROXYPROPYL-CELLULOSE**

SIN 463 Hydroxypropyl-cellulose Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent moussant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloë vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	

## HYDROXYPROPYL-CELLULOSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## HYDROXYPROPYL-MÉTHYL-CELLULOSE

SIN 464 Hydroxypropyl-méthyl-cellulose Cat. Fonct.: Agent de charge, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	

## HYDROXYPROPYL-MÉTHYL-CELLULOSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**INDIGOTINE (CARMINE D'INDIGO)**

SIN 132 Indigotine (Carmines d'indigo) Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52	Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	200	3	Adoptée	2009
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		Adoptée	2009
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	100		Adoptée	2009
01.6.5	Produits similaires au fromage	200	3 & 161	Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		Adoptée	2009
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	300	161	Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	300	161	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	150	161	Adoptée	2009
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	300	161	Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	300	161	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	200	161	Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	150	161 & 182	Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150	161	Adoptée	2009

## INDIGOTINE (CARMINE D'INDIGO)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	150	161	Adoptée	2009
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92 & 161	Adoptée	2009
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	300	161	Adoptée	2009
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	450	183	Adoptée	2009
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300		Adoptée	2009
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		Adoptée	2009
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200	161	Adoptée	2009
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	Adoptée	2009
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	95	Adoptée	2009
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	300	95	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250	16	Adoptée	2009
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	22 & 161	Adoptée	2009
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	300		Adoptée	2009
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	300	161	Adoptée	2009
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300		Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	300	4 & 161	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300	161	Adoptée	2009
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300	161	Adoptée	2009
12.2.2	Assaisonnements et condiments	300		Adoptée	2009
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2009

**INDIGOTINE (CARMINE D'INDIGO)**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.5	Potages et bouillons	50		Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	300		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		Adoptée	2009
14.2.2	Cidre et poiré	200		Adoptée	2009
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	300		Adoptée	2009
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2009
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2009

**INOSINATE DE CALCIUM, 5'-**

SIN 633 Inosinate de calcium, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**INOSINATE DE POTASSIUM, 5'-**

SIN 632 Inosinate de potassium, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**INOSINATE DISODIQUE, 5'-**

SIN 631 Inosinate disodique, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme



**INOSINATE DISODIQUE, 5'-**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**INVERTASES**

SIN 1103 Invertases Cat. Fonct.: Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	

**ISOMALT (ISOMALTULOSE HYDROGENEE)**

SIN 953 Isomalt (Isomaltulose hydrogénée) Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Agent de charge, Agent d'enrobage, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	50000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	

## ISOMALT (ISOMALTULOSE HYDROGENEE)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100000		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	100000		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	300000		4	

## JAUNE DE QUINOLÉINE

SIN 104 Jaune de quinoléine Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	7	
01.6.1	Fromage frais	BPF	3	7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	BPF		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF	3	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		7	

## JAUNE DE QUINOLÉINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	200		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	100		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	
05.1	Produits cacaoisés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	300	183	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	500	4 & 16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	7	

## JAUNE DE QUINOLÉINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	

## JAUNE DE QUINOLÉINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

## JAUNE FCF

SIN 110 Jaune FCF Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52	Adoptée	2008
01.6.1	Fromage frais	300	3	Adoptée	2008
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	300		Adoptée	2008
01.6.4	Fromage fondu	200	3	Adoptée	2008
01.6.5	Produits similaires au fromage	300	3	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300	161	Adoptée	2009
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	300	161	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	50		Adoptée	2008
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	50		Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300	161	Adoptée	2008
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	300	161	Adoptée	2008
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	300	161	Adoptée	2008
04.1.2.7	Fruits confits	200	161	Adoptée	2008
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	300	161 & 182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	50	161	Adoptée	2008
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	300	4 & 16	Adoptée	2008
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	50	92	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	200	92	Adoptée	2008

## JAUNE FCF

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	400	183	Adoptée	2008
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300	161	Adoptée	2008
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300	161	Adoptée	2008
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	2008
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300		Adoptée	2008
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	300	161	Adoptée	2008
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	300	153	Adoptée	2008
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	50		Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épices)	50		Adoptée	2008
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	300	4 & 16	Adoptée	2008
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	300	16	Adoptée	2008
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	300	16	Adoptée	2008
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	135		Adoptée	2008
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	300	16	Adoptée	2008
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	300	16	Adoptée	2008
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	300	16	Adoptée	2008
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	300	16	Adoptée	2008
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	Adoptée	2008
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	300	4 & 16	Adoptée	2008
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	95	Adoptée	2008
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16	Adoptée	2008
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16 & 95	Adoptée	2008
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	300	95	Adoptée	2008
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		Adoptée	2008
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16	Adoptée	2008
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	22	Adoptée	2008
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	300	16	Adoptée	2008

## JAUNE FCF

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	300	16	Adoptée	2008
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	300		Adoptée	2008
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-consève, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	300		Adoptée	2008
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	95	Adoptée	2008
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	2008
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	50		Adoptée	2008
12.2.2	Assaisonnements et condiments	300		Adoptée	2008
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2008
12.5	Potages et bouillons	50		Adoptée	2008
12.6	Sauces et produits similaires	300		Adoptée	2008
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2008
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2008
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2008
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2008
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100	127 & 161	Adoptée	2008
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		Adoptée	2008
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2008
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		Adoptée	2008

**LACTATE DE CALCIUM**

SIN 327

Lactate de calcium

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Affermissant, Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	

**LACTATE DE CALCIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10000	58	Adoptée	2013
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	6000		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000	58	4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000	58	4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		Adoptée	2013
12.2.1	Fines herbes et épices	10000	51 & 58	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	83 & 239	Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**LACTATE DE POTASSIUM**

SIN 326 Lactate de potassium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Émulsifiant, Humectant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	20000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF	83 & 239	Adoptée	2013

**LACTATE DE SODIUM**

SIN 325 Lactate de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF	261	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013



**LACTATE DE SODIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF	256	Adoptée	2013
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	20000		7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		Adoptée	2013
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		Adoptée	2013
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**LACTATE FERREUX**

SIN 585

Lactate ferreux

Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	150	23 & 48	Adoptée	1999

**LACTITOL**

SIN 966

Lactitol

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	30000		4	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	30000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	30000		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	

## LACTITOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	20000		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	30000		4	

## LÉCITHINE

SIN 322(i)

Lécithine

Cat. Fonct.: Antioxygène, Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	30000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	30000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	5000		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	

**LÉCITHINE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	5000	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	5000	72	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	5000	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	15000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**LUTEIN DE TAGETES ERECTA**

SIN 161b(i) Lutein de Tagetes erecta Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	100	52	4	
01.6.1	Fromage frais	BPF		4	
01.6.2	Fromage affiné	BPF		4	
01.6.4.1	Fromage fondu nature	BPF		4	
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	100		4	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF		4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		4	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		4	

## LUTEIN DE TAGETES ERECTA

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	150		4	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100		4	
04.1.2.7	Fruits confits	200		4	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		4	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		4	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		4	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF	4 & 16	4	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	BPF		4	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	BPF		4	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	4	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	22	4	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	BPF		4	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		4	
10.2	Produits à base d'œufs	BPF		4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		4	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		4	
12.4	Moutardes	300		4	
12.5	Potages et bouillons	50		4	
12.6	Sauces et produits similaires	500	92	4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		4	

**LUTEIN DE TAGETES ERECTA**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	100		4	
13.6	Compléments alimentaires	300		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		4	
14.2.2	Cidre et poiré	200		4	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		4	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		4	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		4	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		4	

**LYCOPÈNE, BLAKESLEA TRISPORA**

SIN 160d(iii) Lycopène, Blakeslea trispora Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	100		4	
02.1	Matières grasses et huiles anhydres	25		4	
02.2.1	Beurre	25		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	100	211	4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	4	
10.1	Œufs frais	1000	4	4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	100		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	100		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50		4	

**LYCOPÈNE, DE SYNTHÈSE**

SIN 160d(i) Lycopène, de synthèse Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	100		4	

## LYCOPÈNE, DE SYNTHÈSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1	Matières grasses et huiles anhydres	25		4	
02.2.1	Beurre	25		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	100	211	4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	4	
10.1	Œufs frais	1000	4	4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	100		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	100		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50		4	

## LYCOPÈNE, TOMATE

SIN 160d(ii) Lycopène, tomate

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	100		4	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		3	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	5000		3	
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		3	
01.6.4	Fromage fondu	1500		3	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		3	
02.1	Matières grasses et huiles anhydres	25		4	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	50000		3	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		3	
02.2.1	Beurre	25		4	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		3	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	5000		3	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	6000		3	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	6000		3	
05.2.1	Confiseries dures	50000		3	
05.2.2	Confiseries tendres	5000		3	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	50000		3	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	100	211	4	

**LYCOPÈNE, TOMATE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.8.8	Autres produits protéiques de soja	10000		3	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	4	
10.1	Œufs frais	1000	4	4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	100		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	100		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	50		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	2000		3	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	20000		3	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	5000		3	
13.6	Compléments alimentaires	50000		3	

**LYSOZYME**

SIN 1105 Lysozyme Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.2	Fromage affiné	BPF		Adoptée	1999
14.2.2	Cidre et poiré	500		Adoptée	2004
14.2.3	Vins	500		Adoptée	2004

**MALATE DE CALCIUM, D,L-**

SIN 352(ii) Malate de calcium, D,L- Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.3	Vins	BPF		7	

**MALATE DE SODIUM, DL-**

SIN 350(ii) Malate de sodium, DL- Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Humectant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		Adoptée	2013
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	

## MALATE DE SODIUM, DL-

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF	160	Adoptée	2013

**MALTITOL**

SIN 965(j) Maltitol

Cat. Fonct.: Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	50000		4	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	300000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	300000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	50000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	50000	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	



**MALTITOL**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	100000		4	

**MALTOL**

SIN 636 Maltol Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	200		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	200		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	200		7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	200		7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	200		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	200		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	200		7	
14.2.2	Cidre et poiré	250		7	
14.2.3	Vins	250		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	250		7	

**MANNITOL**

SIN 421 Mannitol Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Agent de charge, Humectant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	

**MANNITOL**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	60000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	60000	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	

**MÉTHYL-CELLULOSE**

SIN 461 Méthyl-cellulose Cat. Fonct.: Agent de charge, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	61	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 61	7	

**MÉTHYL-CELLULOSE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**MÉTHYL-ÉTHYL-CELLULOSE**

SIN 465 Méthyl-éthyl-cellulose Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent moussant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	

## MÉTHYL-ÉTHYL-CELLULOSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**MONO- ET DIGLYCÉRIDES D'ACIDES GRAS**

SIN 471 Mono- et diglycérides d'acides gras Cat. Fonct.: Antimoussant, Émulsifiant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	10000		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	5000		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	20000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	100000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	30000		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	6000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	5000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	5000	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	4000	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	4000	72	7	

**MONO- ET DIGLYCÉRIDES D'ACIDES GRAS**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	4000	72	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	18		7	

**NATAMYCINE (PIMARICINE)**

SIN 235 Natamycine (Pimaricine) Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.1	Fromage frais	40	3 & 80	Adoptée	2006
01.6.2	Fromage affiné	40	3 & 80	Adoptée	2006
01.6.4	Fromage fondu	40	3 & 80	Adoptée	2006
01.6.5	Produits similaires au fromage	40	3 & 80	Adoptée	2006
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	40	3 & 80	Adoptée	2006
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée et séchée (viande salée incluse)	6		Adoptée	2001
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	20	3 & 81	Adoptée	2001

**NÉOTAME**

SIN 961 Néotame Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	20	161	Adoptée	2007
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	65	161	Adoptée	2008
01.4.4	Produits similaires à la crème	33	161	Adoptée	2008
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	65	161	Adoptée	2008
01.6.5	Produits similaires au fromage	33	161	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100	161	Adoptée	2007
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10	161	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	100	161	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100	161	Adoptée	2007

## NÉOTAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.1	Fruits surgelés	100	161	Adoptée	2008
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	65	161	Adoptée	2007
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100	161	Adoptée	2007
04.1.2.12	Fruits cuits	65	161	Adoptée	2007
04.1.2.2	Fruits secs	100	161	Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	100	161	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	33	161	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	70	161	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	70	161	Adoptée	2007
04.1.2.7	Fruits confits	65	161	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	161	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	100	161	Adoptée	2007
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	33	161	Adoptée	2008
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	33	161	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	10	144	Adoptée	2007
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	33	161	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	33	161	Adoptée	2008
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	33	161	Adoptée	2007
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	33	161	Adoptée	2007
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	33	161	Adoptée	2008
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	33	97 & 161	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	100	161	Adoptée	2007

## NÉOTAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	80	161	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	100	161	Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	330	158 & 161	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1000	161	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100	161	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	160	161	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	33	161	Adoptée	2007
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	70	161	Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	80	161 & 165	Adoptée	2008
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10	161	Adoptée	2008
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10	161	Adoptée	2008
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	100	161	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	70	159	Adoptée	2007
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		Adoptée	2007
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	32	161	Adoptée	2008
12.3	Vinaigres	12	161	Adoptée	2008
12.4	Moutardes	12		Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	20	161	Adoptée	2007
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	65		Adoptée	2007
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	70		Adoptée	2007
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	12		Adoptée	2007
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	12		Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	33	161 & 166	Adoptée	2007
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	33		Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	33		Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	65		Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	90		Adoptée	2007

**NÉOTAME**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.3.2	Nectar de légumes	65	161	Adoptée	2007
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	65	127 & 161	Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	33	161	Adoptée	2007
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	50	160	Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	33		Adoptée	2007
15.0	Amuse-gueules salés	32		Adoptée	2007

**NISINE**

SIN 234 Nisine Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	12.5	28 & 233	3	
01.4	Crème (nature) et produits similaires	12.5	28 & 233	3	
01.4.3	Crème épaisse (nature)	10	28	Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	12.5	28 & 233	6	
01.6.2	Fromage affiné	12.5	28	Adoptée	2009
01.6.4	Fromage fondu	12.5	28 & 233	6	
01.6.5	Produits similaires au fromage	12.5	28	Adoptée	2010
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	12.5	28	Adoptée	2006
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	12.5	28 & 233	3	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	6.25	28 & 233	6	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	3	28	Adoptée	2010
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	6.25	28 & 233	6	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	6.25	28 & 233	3	
12.5.1	Potages et bouillons prêts à consommer, incluant ceux en conserve, en bouteille ou surgelés	5	28 & 233	6	



## NITRATES

**NITRATES**

SIN 251 Nitrate de sodium Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur, Conservateur

SIN 252 Nitrate de potassium Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur, Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.1	Fromage frais	40	30	7	
01.6.2	Fromage affiné	40	30	7	
01.6.4	Fromage fondu	40	30	7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	40	30	7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	150	30	7	
08.2.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse)	1600	30	7	
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée et séchée (viande salée incluse)	450	30	7	
08.2.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non cuite fermentée	450	30	7	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	365	30	7	
08.2.3	Viande, volaille et gibier inclus, congelée, en pièces entières ou en morceaux	220	30	7	
08.3.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée et finement hachée	1250	30	7	
08.3.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse), non traitée thermiquement, transformée finement hachée et séchée	365	30	7	
08.3.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non traitée thermiquement, transformée, finement hachée et fermentée	365	30	7	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	365	30	7	
08.3.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et congelée	365	30	7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	150	30	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	150	30	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	365	22 & 30	7	
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	220	30	7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	70	30 & 31	7	

**NITRITES**

SIN 249 Nitrite de potassium Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur, Conservateur

SIN 250 Nitrite de sodium Cat. Fonct.: Agent de rétention de la couleur, Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## NITRITES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.1	Fromage frais	20	32	7	
01.6.2	Fromage affiné	20	32	7	
01.6.4	Fromage fondu	20	32	7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	20	32	7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	130	32	7	
08.2.1.1	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée (viande salée incluse)	420	32	7	
08.2.1.2	Viande, volaille et gibier inclus, saumurée et séchée (viande salée incluse)	300	32	7	
08.2.1.3	Viande, volaille et gibier inclus, non cuite fermentée	130	32	7	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	170	32	7	
08.2.3	Viande, volaille et gibier inclus, congelée, en pièces entières ou en morceaux	170	32	7	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	130	32	7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	130	32	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	100	32	4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	130	22 & 32	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	5	32	7	

**NOIR BRILLANT (NOIR PN)**

SIN 151 Noir brillant (Noir PN) Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52	7	
01.6.1	Fromage frais	BPF	3	7	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	BPF		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF	3	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	

## NOIR BRILLANT (NOIR PN)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	200		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	300	183	7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	200		7	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	200		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	500	4 & 16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	

## NOIR BRILLANT (NOIR PN)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		7	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

## OCTÉNYLE SUCCITANE D'AMIDON SODIQUE

**OCTÉNYLE SUCCITANE D'AMIDON SODIQUE**

SIN 1450 Octényle succinate d'amidon sodique Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	50000		7	

**ORTHO-PHÉNYLPHÉNOLS**

SIN 231 Phénylphénol, ortho- Cat. Fonct.: Conservateur

SIN 232 Phénylphénol de sodium, ortho- Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	12	49	Adoptée	1999

**OXYDE DE CALCIUM**

SIN 529 Oxyde de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		Adoptée	2013
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	

**OXYDE DE CHLORINE**

SIN 926 Peroxyde de chlore Cat. Fonct.: Agent de traitement des farines

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.2.1	Farines	30	87	Adoptée	2010

**OXYDE DE MAGNÉSIUM**

SIN 530 Oxyde de magnésium Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## OXYDE DE MAGNÉSIUM

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006

**OXYDES DE FER**

SIN 172(i) Oxyde de fer, noir Cat. Fonct.: Colorant

SIN 172(ii) Oxyde de fer, rouge Cat. Fonct.: Colorant

SIN 172(iii) Oxyde de fer, jaune Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	20	52	Adoptée	2008
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		Adoptée	2005
01.6.4	Fromage fondu	50		Adoptée	2005
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100		Adoptée	2005
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	350		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	300		Adoptée	2005
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	1000	4 & 16	Adoptée	2008
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	300		Adoptée	2005
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200		Adoptée	2005
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	2005
04.1.2.7	Fruits confits	250		Adoptée	2005
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	200		Adoptée	2005
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	200		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	10000	161	Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100		Adoptée	2005
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	75		Adoptée	2005
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	75		Adoptée	2005
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	100		Adoptée	2005
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	1000	72	Adoptée	2005
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	250	22	Adoptée	2005

## OXYDES DE FER

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	100		Adoptée	2005
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	50	95	Adoptée	2010
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	50	95	Adoptée	2010
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		Adoptée	2010
12.2.2	Assaisonnements et condiments	1000		Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	100		Adoptée	2005
12.6	Sauces et produits similaires	75		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	7500	3	Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		Adoptée	2005
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	500		Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	400		Adoptée	2005

## PAPAÏNE

SIN 1101(ii) Papaïne

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	1000		7	
06.2.1	Farines	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## PECTINES

SIN 440 Pectines

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Gélifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013

## PECTINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	20000		7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	20000	16	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41 & 61	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.2	Préparations de suite	10000	72	7	



## PECTINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	20000		7	
14.1.2.1	Jus de fruits	BPF	35	Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	BPF	35 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	BPF		Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	3000		4	
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	BPF	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	3000		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## PÉROXYDE DE BENZOYLE

SIN 928 Peroxyde de benzoyle Cat. Fonct.: Agent de blanchiment, Agent de traitement des farines, Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	100	74	Adoptée	2007
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	100	147	Adoptée	2005
06.2.1	Farines	75		Adoptée	2007

## PHOSPHATE D'AMIDON

SIN 1410 Phosphate d'amidon Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	50000		7	

**PHOSPHATE D'AMIDON**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**PHOSPHATE DE DIAMIDON**

SIN 1412 Phosphate de diamidon Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	200		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	200		4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	5000	72 & 150	7	
13.1.2	Préparations de suite	5000	72 & 150	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	5000	72 & 150	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	60000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**PHOSPHATE DE DIAMIDON ACÉTYLÉ**

SIN 1414 Phosphate de diamidon acétylé Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013

## PHOSPHATE DE DIAMIDON ACÉTYLÉ

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	5000	72 & 150	7	
13.1.2	Préparations de suite	5000	72 & 150	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	5000	72 & 150	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	60000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

## PHOSPHATE DE DIAMIDON HYDROXYPROPYLÉ

SIN 1442

Phosphate de diamidon hydroxypropylé

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013

**PHOSPHATE DE DIAMIDON HYDROXYPROPYLÉ**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

**PHOSPHATE DE DIAMIDON PHOSPHATÉ**

SIN 1413 Phosphate de diamidon Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant  
phosphaté

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF	234 & 235	Adoptée	2013
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	200		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	200		4	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	5000	72 & 150	7	
13.1.2	Préparations de suite	5000	72 & 150	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	5000	72 & 150	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	60000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	10000		7	

## PHOSPHATES

**PHOSPHATES**

SIN 338	Acide phosphorique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Séquestrant
SIN 339(i)	Phosphate de sodium dihydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 339(ii)	Phosphate disodique d'hydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 339(iii)	Phosphate trisodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Conservateur, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 340(i)	Phosphate de potassium dihydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 340(ii)	Phosphate dipotassique d'hydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 340(iii)	Phosphate tripotassique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Affermissant, Agent de traitement des farines, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 341(i)	Phosphate de calcium dihydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Affermissant, Agent de traitement des farines, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 341(ii)	Phosphate de calcium d'hydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Affermissant, Agent de traitement des farines, Humectant, Agent levant, Stabilisant, Épaississant
SIN 341(iii)	Phosphate tricalcique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Émulsifiant, Affermissant, Agent de traitement des farines, Humectant, Agent levant, Stabilisant, Épaississant
SIN 342(i)	Phosphate d'ammonium dihydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent de traitement des farines
SIN 342(ii)	Phosphate diammonique d'hydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent de traitement des farines
SIN 343(i)	Dihydrogénophosphate de magnésium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant
SIN 343(ii)	Phosphate de magnésium d'hydrogène	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant
SIN 343(iii)	Phosphate trimagnésique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant
SIN 450(i)	Diphosphate disodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 450(ii)	Diphosphate trisodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 450(iii)	Diphosphate tetrasodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 450(v)	Diphosphate tétrapotassique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 450(vi)	Diphosphate dicalcique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Affermissant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 450(vii)	Diphosphate biacide de calcium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant
SIN 451(i)	Triphosphate pentasodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 451(ii)	Triphosphate pentapotassique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 452(i)	Polyphosphate sodique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 452(ii)	Polyphosphate potassique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 452(iii)	Polyphosphate de sodium-calcium	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant

## PHOSPHATES

SIN 452(iv)	Polyphosphate calcique	Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Humectant, Agent levant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 452(v)	Polyphosphate d'ammonium	Cat. Fonct.: Émulsifiant, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Épaississant
SIN 542	Phosphate d'os	Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Émulsifiant, Humectant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	1500	33 & 227	Adoptée	2012
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	1320	33	Adoptée	2012
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	1000	33	Adoptée	2010
01.3.1	Lait concentré (nature)	880	33	Adoptée	2012
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	13000	33	Adoptée	2012
01.4	Crème (nature) et produits similaires	2200	33	Adoptée	2012
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	4400	33	Adoptée	2012
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	4400	33 & 88	Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	4400	33	Adoptée	2012
01.6.4	Fromage fondu	9000	33	Adoptée	2012
01.6.5	Produits similaires au fromage	9000	33	Adoptée	2012
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	1500	33	Adoptée	2012
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	880	33 & 228	Adoptée	2012
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	4400	33	Adoptée	2006
02.2.1	Beurre	880	33 & 34	Adoptée	2008
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	2200	33	Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	2200	33	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	1500	33	Adoptée	2012
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	7500	33	Adoptée	2012
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	2200	33	Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	1500	33	Adoptée	2012
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	2200	33	Adoptée	2012
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1100	33	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	10	33	Adoptée	2012
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	350	33	Adoptée	2012

## PHOSPHATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1500	33	Adoptée	2012
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1760	16 & 33	Adoptée	2009
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	5600	33 & 76	Adoptée	2012
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	5000	33 & 76	Adoptée	2012
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	5000	33 & 76	Adoptée	2012
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	2200	33	Adoptée	2012
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	2200	33	Adoptée	2012
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	2200	33 & 76	Adoptée	2012
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	2200	33	Adoptée	2012
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	2200	33	Adoptée	2010
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	2200	33 & 76	Adoptée	2012
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	1100	33	Adoptée	2012
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	880	33	Adoptée	2012
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	1100	33	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	2200	33	Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	2200	33	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	44000	33	Adoptée	2012
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1500	33	Adoptée	2012
06.2.1	Farines	2500	33 & 225	Adoptée	2012

## PHOSPHATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	2200	33	Adoptée	2009
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	2500	33 & 211	Adoptée	2012
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	900	33 & 211	Adoptée	2012
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	2500	33 & 211	Adoptée	2012
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	7000	33	Adoptée	2012
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	5600	33	Adoptée	2012
06.8.1	Boissons à base de soja	1300	33	Adoptée	2012
06.8.3	Caillé de soja (tofu)	100	33	Adoptée	2012
07.1.1.2	Pains à la poudre levante	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	9300	33 & 229	Adoptée	2012
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	9300	33 & 229	Adoptée	2012
08.2.1	Viande, volaille et gibier inclus, transformée non cuite	2200	33	Adoptée	2012
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	3100	33	6	
08.2.3	Viande, volaille et gibier inclus, congelée, en pièces entières ou en morceaux	2200	33	Adoptée	2009
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	2200	33	Adoptée	2009
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	1100	33	Adoptée	2010
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2200	33	Adoptée	2012
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2200	33	Adoptée	2012
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2200	33	Adoptée	2012
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	2200	33	Adoptée	2012
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	2200	33	Adoptée	2012
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	2200	33	Adoptée	2012
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	2200	33	Adoptée	2012
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	2200	33	Adoptée	2012



## PHOSPHATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	2200	33 & 193	Adoptée	2010
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	2200	33	Adoptée	2012
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	4400	33 & 67	Adoptée	2009
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	1290	33	Adoptée	2009
10.3	Œufs en conserve, incluant les œufs conservés en base alcaline, salés et en boîte	1000	33	Adoptée	2012
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	1400	33	Adoptée	2012
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	6600	33 & 56	Adoptée	2006
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	1320	33	Adoptée	2009
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	1000	33	Adoptée	2009
12.1.1	Sel	8800	33	Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	4400	33	Adoptée	2012
12.2.2	Assaisonnements et condiments	2200	33 & 226	Adoptée	2012
12.5	Potages et bouillons	1500	33 & 127	Adoptée	2012
12.6	Sauces et produits similaires	2200	33	Adoptée	2012
12.9	Epices et condiments à base de soja	1200	33	Adoptée	2012
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	4400	33 & 230	Adoptée	2012
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	2200	33	Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	2200	33	Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	2200	33	Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	2200	33	Adoptée	2010
14.1.2.1	Jus de fruits	1000	33, 40 & 122	Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	1000	33	7	
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	1000	33, 40, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	1000	33 & 127	7	
14.1.3.1	Nectar de fruits	1000	33, 40 & 122	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	1000	33	7	
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	1000	33, 40, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	1000	33 & 127	7	

**PHOSPHATES**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000	33	Adoptée	2012
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	300	33 & 160	Adoptée	2012
14.2.2	Cidre et poiré	880	33	Adoptée	2010
14.2.5	Hydromel	440	33 & 88	Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	440	33 & 88	Adoptée	2009
15.0	Amuse-gueules salés	2200	33	Adoptée	2009

**PHOSPHATES DE SODIUM-ALUMINIUM**

SIN 541(i) Phosphate de sodium-aluminium, Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Agent levant, Stabilisant, Épaississant

SIN 541(ii) Phosphate de sodium-aluminium, Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Émulsifiant, Stabilisant, Épaississant basique

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.4	Fromage fondu	1600	6 & 251	Adoptée	2013
06.2.1	Farines	1600	6 & 252	Adoptée	2013
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	1000	6	Adoptée	2013
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	100	6 & 246	Adoptée	2013
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	100	6, 244 & 246	Adoptée	2013
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	40	6, 246 & 248	Adoptée	2013
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	40	6, 246 & 249	Adoptée	2013

**POLY-1-DÉCÈNES HYDROGÉNÉS**

SIN 907 Poly-1-décène hydrogéné Cat. Fonct.: Agent d'enrobage

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.2	Fruits secs	2000		4	
05.2.2	Confiseries tendres	2000		4	

**POLYDEXTROSES**

SIN 1200 Polydextroses Cat. Fonct.: Agent de charge, Agent d'enrobage, Humectant, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	

## POLYDEXTROSES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.2	Cassonade à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		7	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

## POLYDIMÉTHYLSILOXANE

SIN 900a

Polydiméthylsiloxane

Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Antimoussant, Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	10		Adoptée	1999
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	10		Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10	152	Adoptée	2007
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	10		Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	10		Adoptée	1999
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	10		Adoptée	1999
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	30		Adoptée	1999
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	10		Adoptée	1999
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	110		Adoptée	1999
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	10	15	Adoptée	1999
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	10		Adoptée	1999

## POLYDIMÉTHYLSILOXANE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	10		Adoptée	1999
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	10		Adoptée	1999
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	50		Adoptée	2004
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10		Adoptée	2008
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	10		Adoptée	1999
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	10		Adoptée	1999
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100		Adoptée	1999
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	50	153	Adoptée	2007
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	10		Adoptée	1999
06.8.1	Boissons à base de soja	50		4	
06.8.2	Film de boisson à base de soja	50		4	
06.8.3	Caillé de soja (tofu)	50		4	
12.5	Potages et bouillons	10		Adoptée	1999
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2004
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2004
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	50		Adoptée	2004
13.6	Compléments alimentaires	50		Adoptée	2004
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	20		Adoptée	1999
14.2.1	Bière et boissons maltées	10		Adoptée	1999
14.2.2	Cidre et poiré	10		Adoptée	1999
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	10		Adoptée	1999

## POLYÉTHYLÈNE GLYCOL

**POLYÉTHYLÈNE GLYCOL**

SIN 1521 Polyéthylène glycol Cat. Fonct.: Antimoussant, Support, Émulsifiant, Agent d'enrobage, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	2001
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		Adoptée	2001
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	10000		Adoptée	2001
13.6	Compléments alimentaires	70000		Adoptée	2001
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000		Adoptée	2001

**POLYSORBATES**

SIN 432 Monolaurate de polyoxyéthylène de sorbitane (20) Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

SIN 433 Monooléate de polyoxyéthylène de sorbitane (20) Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

SIN 434 Monopalmitate de polyoxyéthylène de sorbitane (20) Cat. Fonct.: Émulsifiant

SIN 435 Monostéarate de polyoxyéthylène de sorbitane (20) Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

SIN 436 Tristéarate de polyoxyéthylène de sorbitane (20) Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	3000		Adoptée	2008
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	4000		Adoptée	2007
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	1000		Adoptée	2008
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	1000		Adoptée	2008
01.4.3	Crème épaisse (nature)	1000		Adoptée	2008
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		Adoptée	2005
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	4000		Adoptée	2007
01.6.1	Fromage frais	80	38	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	3000		Adoptée	2007
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5000	102	Adoptée	2007
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000	102	Adoptée	2007
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	5000	102	Adoptée	2007
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		3	

## POLYSORBATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	5000	102	Adoptée	2007
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	3000	102	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1000		Adoptée	2005
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	3000		Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	1000	154	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	3000		Adoptée	2007
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	3000		Adoptée	2007
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	500		Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	1000		Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	5000	101	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	5000		Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1000		Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	5000		Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	3000		Adoptée	2007
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000		Adoptée	2008
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000	153	Adoptée	2007
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	3000		Adoptée	2005
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	5000	2	Adoptée	2007
07.1.1	Pains et petits pains	3000		Adoptée	2008
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	5000	11	Adoptée	2008
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	3000	11	Adoptée	2008
07.1.4	Produits apparentés au pain, incluant farces à base de pain et chapelures	3000	11	Adoptée	2008
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	3000	11	Adoptée	2008
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	3000	11	Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	3000		Adoptée	2008
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	5000		Adoptée	2007

## POLYSORBATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	5000		Adoptée	2007
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	1500		Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	3000		Adoptée	2007
12.1.1	Sel	10		Adoptée	2006
12.2.1	Fines herbes et épices	2000		Adoptée	2008
12.2.2	Assaisonnements et condiments	5000		Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	1000		Adoptée	2005
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	3000		Adoptée	2007
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	5000		Adoptée	2007
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	5000	127	Adoptée	2007
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	5000		Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	2000		Adoptée	2007
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	1000		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	1000		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	25000		Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500	127	Adoptée	2007
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	120		Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	120		Adoptée	2007

## POLYVINYLPIRROLIDONE

SIN 1201

Polyvinylpyrrolidone

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent d'enrobage, Stabilisant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	1999
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	10000		Adoptée	1999
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	3000		Adoptée	1999
12.3	Vinaigres	40		Adoptée	1999
13.6	Compléments alimentaires	BPF		Adoptée	1999
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	500		Adoptée	1999

## POLYVINYLPIRROLIDONE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.1	Bière et boissons maltées	10	36	Adoptée	1999
14.2.2	Cidre et poiré	2	36	Adoptée	1999

**PONCEAU 4R (COCHENILLE ROUGE A)**

SIN 124 Ponceau 4R (Rouge de cochenille A) Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	150	52 & 161	Adoptée	2008
01.6.1	Fromage frais	100	3 & 161	Adoptée	2008
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		Adoptée	2008
01.6.4.2	Fromages fondus aromatisés, y compris ceux contenant des fruits, des légumes, de la viande, etc.	100		Adoptée	2008
01.6.5	Produits similaires au fromage	100	3	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150	161	Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	50		Adoptée	2008
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	50		Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	50	161	Adoptée	2008
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	300	161	Adoptée	2008
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100	161	Adoptée	2008
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500	161	Adoptée	2008
04.1.2.7	Fruits confits	200	161	Adoptée	2008
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	50	161 & 182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	50	161	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	500	161	Adoptée	2008
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	300	183	Adoptée	2008
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	50		Adoptée	2008
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300	161	Adoptée	2008
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	2008
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	50		Adoptée	2008



## PONCEAU 4R (COCHENILLE ROUGE A)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	50		Adoptée	2008
06.8.1	Boissons à base de soja	50		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	50		Adoptée	2008
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	500	16	Adoptée	2008
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16 & 95	Adoptée	2008
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16 & 95	Adoptée	2008
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500	95	Adoptée	2008
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		Adoptée	2008
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	22	Adoptée	2008
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		Adoptée	2008
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	100		Adoptée	2008
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		Adoptée	2008
10.1	Œufs frais	500	4	Adoptée	2008
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	50		Adoptée	2008
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300	159	Adoptée	2008
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		Adoptée	2008
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2008
12.5	Potages et bouillons	50		Adoptée	2008
12.6	Sauces et produits similaires	50		Adoptée	2008
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	200		Adoptée	2008
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2008
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2008
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2008
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2008
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50		Adoptée	2008
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200		Adoptée	2008

**PONCEAU 4R (COCHENILLE ROUGE A)**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2008
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		Adoptée	2008
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2008

**PROPIONATE DE CALCIUM**

SIN 282 Propionate de calcium Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	3000	70	Adoptée	2006
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	1000		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	1000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	1000		4	

**PROPIONATE DE SODIUM**

SIN 281 Propionate de sodium Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	3000	70	Adoptée	2006

**PROPYLÈNE GLYCOL**

SIN 1520 Propylène glycol Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent d'enrobage, Humectant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.1	Fromage frais	6000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	25000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	25000		7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	200000		7	
04.1.2.2	Fruits secs	50000		7	
04.1.2.7	Fruits confits	50000		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	200000		7	
04.2.1	Légumes frais (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50000		7	

## PROPYLÈNE GLYCOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2	Légumes transformés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50000	79	7	
05.0	Confiserie	240000		7	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	20000		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	20000		4	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	500	72	7	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	10000		7	
07.2.1	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	50000		7	
07.2.2	Autres produits de boulangerie fine (tels que beignets, brioches, scones et muffins, etc.)	10000		7	
07.2.3	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	10000		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	20000	22	7	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	970000		7	
12.4	Moutardes	15000		7	
12.5.2	Préparations pour potages et bouillons	500	127	7	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	800		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	500		7	
13.6	Compléments alimentaires	2000		4	
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	3000		7	
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punches et boissons similaires	3000		7	
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	200000		7	
14.2	Boissons alcoolisées, incluant les produits comparables à teneur faible ou nulle en alcool	50000		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	300		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	50000		7	

---

**PROTÉASE**

SIN 1101(i) Protéase

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Agent de traitement des farines, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## PROTÉASE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.2.1	Farines	BPF		Adoptée	1999
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## PROTOXYDE D'AZOTE

SIN 942 Protoxyde d'azote Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent moussant, Gaz de conditionnement, Gaz propulseur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1	Lait et babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.1	Laits fermentés (nature), non traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.1	Fruits frais non traités	BPF		7	
04.1.1.3	Fruits frais épluchés et/ou coupés	BPF		7	
04.2.1.1	Légumes non traités (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses (dont le soja) et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.1	Œufs frais	BPF		7	

## PROTOXYDE D'AZOTE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## PULLULAN

SIN 1204

Pullulan

Cat. Fonct.: Agent d'enrobage, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1	Fruits frais	30000		4	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	30000		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	30000		4	
06.2.1	Farines	50000		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	10000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	10000		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30000		4	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	20000		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	20000		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	10000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	30000		4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	30000		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	4000		4	

## RÉSINE DE GAÏAC

SIN 314

Résine de gaïac

Cat. Fonct.: Antioxygène

## RÉSINE DE GAÏAC

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	1000		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	1000		Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	1000		3	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1500		Adoptée	1999
12.6	Sauces et produits similaires	600	15	Adoptée	2004

## RIBOFLAVINES

SIN 101(i)	Riboflavine, synthétique	Cat. Fonct.: Colorant
SIN 101(ii)	Riboflavine 5'-phosphate sodique	Cat. Fonct.: Colorant
SIN 101(iii)	Riboflavine de <i>Bacillus subtilis</i>	Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52	Adoptée	2008
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	300		Adoptée	2005
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	300		Adoptée	2005
01.6.1	Fromage frais	300		Adoptée	2005
01.6.2.1	Fromage affiné, croûte incluse	300		Adoptée	2005
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	300		Adoptée	2005
01.6.4	Fromage fondu	300		Adoptée	2005
01.6.5	Produits similaires au fromage	300		Adoptée	2005
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300		Adoptée	2005
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	300		Adoptée	2005
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	300		Adoptée	2008
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	300		Adoptée	2005
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	500		Adoptée	2005
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	300	4 & 16	Adoptée	2008
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	500		Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300		Adoptée	2005
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	300		Adoptée	2005
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200		Adoptée	2005
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		Adoptée	2005

## RIBOFLAVINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.7	Fruits confits	300		Adoptée	2005
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	300	182	Adoptée	2008
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	300		Adoptée	2005
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	300	4 & 16	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		Adoptée	2005
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	300	92	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	500		Adoptée	2008
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	1000		Adoptée	2005
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1000		Adoptée	2005
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1000		Adoptée	2005
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1000		Adoptée	2005
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	300		Adoptée	2005
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	300	153	Adoptée	2008
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	300		Adoptée	2005
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	300		Adoptée	2005
06.8.1	Boissons à base de soja	50		Adoptée	2010
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	300		Adoptée	2005
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	1000	16	Adoptée	2008
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	1000	16	Adoptée	2008
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	1000	16	Adoptée	2008
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	95	Adoptée	2008
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16	Adoptée	2005
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16	Adoptée	2005

## RIBOFLAVINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	300	95	Adoptée	2008
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	300		Adoptée	2008
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	16	Adoptée	2005
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	22	Adoptée	2005
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	300	16	Adoptée	2005
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	300	16	Adoptée	2005
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	300		Adoptée	2005
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	300		Adoptée	2005
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	95	Adoptée	2008
10.1	Œufs frais	300	4	Adoptée	2005
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300		Adoptée	2005
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	300		Adoptée	2005
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300		Adoptée	2005
12.2.2	Assaisonnements et condiments	350		Adoptée	2005
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2005
12.5	Potages et bouillons	200		Adoptée	2005
12.6	Sauces et produits similaires	350		Adoptée	2005
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	300		Adoptée	2005
12.9.1	Pâte de soja fermenté (par ex. miso)	30		Adoptée	2010
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	300		Adoptée	2005
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	300		Adoptée	2005
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2005
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	50		Adoptée	2005
14.2.2	Cidre et poiré	300		Adoptée	2005



**RIBOFLAVINES**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	300		Adoptée	2005
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	100		Adoptée	2005
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	1000		Adoptée	2005
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	1000		Adoptée	2005

**RIBONUCLÉOTIDES CALCIQUES, 5'-**

SIN 634 Ribonucléotides calciques, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	

**RIBONUCLÉOTIDES DISODIQUES, 5'-**

SIN 635 Ribonucléotides disodiques, 5'- Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**ROUGE 2G**

SIN 128 Rouge 2G Cat. Fonct.: Colorant

## ROUGE 2G

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	25	4 & 16	7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	BPF		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	BPF		7	

**ROUGE ALLURA AC**

SIN 129 Rouge allura AC Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52 & 161	Adoptée	2009
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		Adoptée	2009
01.6.4	Fromage fondu	100	161	Adoptée	2009
01.6.5	Produits similaires au fromage	100	3	Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300	161	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	300	161	Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300	161	Adoptée	2009
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	300	161	Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	300	161 & 182	Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	300	161	Adoptée	2009
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	300	161	Adoptée	2009
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200	161	Adoptée	2009
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92 & 161	Adoptée	2009
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	300	161	Adoptée	2009
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	300	183	Adoptée	2009

## ROUGE ALLURA AC

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	300		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	300		Adoptée	2009
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	300		Adoptée	2009
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	300		Adoptée	2009
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	300	161	Adoptée	2009
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	300	161	Adoptée	2009
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	300	161	Adoptée	2009
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	25	161	Adoptée	2009
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	300	16	Adoptée	2009
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	95	Adoptée	2009
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	300	95	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		Adoptée	2009
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	300	22	Adoptée	2009
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	300		Adoptée	2009
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserves, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	300		Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	100	4	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300	161	Adoptée	2009
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300	161	Adoptée	2009
12.2.2	Assaisonnements et condiments	300		Adoptée	2009
12.4	Moutardes	300		Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	300	161	Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	300		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		Adoptée	2009

## ROUGE ALLURA AC

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.6	Compléments alimentaires	300		Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	300	127 & 161	Adoptée	2009
14.2.2	Cidre et poiré	200		Adoptée	2009
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	300		Adoptée	2009
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		Adoptée	2009
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200	161	Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		Adoptée	2009

## ROUGE DE BETTERAVE

SIN 162 Rouge de betterave Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	BPF		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	4 & 16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloë vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	4 & 16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF	184	7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	4 & 16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF	4, 16 & 117	7	
09.1.1	Poisson frais	BPF	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	BPF	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	

## ROUGE DE BETTERAVE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	22	7	
10.1	Œufs frais	BPF	4	7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	BPF		7	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	BPF		7	

## SACCHARINES

SIN 954(i)	Saccharine	Cat. Fonct.: Édulcorant
SIN 954(ii)	Saccharine de calcium	Cat. Fonct.: Édulcorant
SIN 954(iii)	Saccharine de potassium	Cat. Fonct.: Édulcorant
SIN 954(iv)	Saccharine de sodium	Cat. Fonct.: Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	80	161	Adoptée	2007
01.6.5	Produits similaires au fromage	100	161	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100	161	Adoptée	2007
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	100	161	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100	161	Adoptée	2007
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	160	161	Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	160	144	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200	161	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	200	161	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	200	161	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	200	161	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	100	161	Adoptée	2007

## SACCHARINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	161	Adoptée	2008
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	161	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	160	144	Adoptée	2007
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	160	144 & 161	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	160	161	Adoptée	2008
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	161	Adoptée	2008
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	200	161	Adoptée	2008
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	160	144 & 161	Adoptée	2008
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	100	97 & 161	Adoptée	2008
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	80	161	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	200	161	Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	500	161	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	500	161	Adoptée	2007
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	500	161 & 163	Adoptée	2007
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	2500	161	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500	161	Adoptée	2007
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	100	161	Adoptée	2008
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	100	161	Adoptée	2007
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	170	165	Adoptée	2007
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	500	161	Adoptée	2008

## SACCHARINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	500	161	Adoptée	2008
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500	161	Adoptée	2008
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	160	144	Adoptée	2007
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	160	144	Adoptée	2007
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	160	144	Adoptée	2007
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	144	Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	100	144	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300	159	Adoptée	2008
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		Adoptée	2007
12.2.2	Assaisonnements et condiments	1500	161	Adoptée	2008
12.3	Vinaigres	300		Adoptée	2008
12.4	Moutardes	320		Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	110	161	Adoptée	2007
12.6	Sauces et produits similaires	160		Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	200	161 & 166	Adoptée	2010
12.9.1	Pâte de soja fermenté (par ex. miso)	200		Adoptée	2012
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	500		Adoptée	2012
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	200		Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	300		Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	200		Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	1200		Adoptée	2007
14.1.3.1	Nectar de fruits	80		Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	80	161	Adoptée	2008
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	80	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	80	127 & 161	6	
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	300	161	Adoptée	2008
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punches et boissons similaires	300	161	Adoptée	2008

## SACCHARINES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	300	127 & 161	Adoptée	2008
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	200	160	Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	80		Adoptée	2007
15.0	Amuse-gueules salés	100		Adoptée	2007

## SEL D'ASPARTAME-ACESULFAME

SIN 962 Sel d'aspartame-acesulfame Cat. Fonct.: Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	350	113 & 161	Adoptée	2009
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	4540	113	3	
01.4.4	Produits similaires à la crème	1550	119	3	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	3100	119	3	
01.6.5	Produits similaires au fromage	790	113	3	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	350	113 & 161	Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1550	119	3	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	350	113 & 161	Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	1550	113 & 161	3	
04.1.2.1	Fruits surgelés	1130	113	3	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	790	113	3	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	790	113	3	
04.1.2.12	Fruits cuits	1130	113	3	
04.1.2.2	Fruits secs	1130	113	3	
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	450	113 & 144	3	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	350	113 & 161	Adoptée	2009
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	119 & 161	Adoptée	2009
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	2270	113 & 138	3	
04.1.2.7	Fruits confits	1130	113	3	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	350	113 & 161	Adoptée	2009



## SEL D'ASPARTAME-ACESULFAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	350	113 & 161	Adoptée	2009
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	200	113 & 161	Adoptée	2009
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	790	113	3	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	4660	119	3	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	350	113 & 161	Adoptée	2009
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	2270	113	3	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	1130	113	3	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	4540	113 & 145	3	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	2270	113 & 145	3	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	500	113 & 161	Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	4540	68 & 113	3	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1130	113	3	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	1550	119 & 145	3	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	790	113 & 145	3	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	2270	113	3	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	1000	77 & 113	Adoptée	2009
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-consERVE, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	113	Adoptée	2009
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	113	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	790	113 & 145	3	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		Adoptée	2012
12.2.2	Assaisonnements et condiments	3100	113	3	
12.4	Moutardes	540	119	3	

## SEL D'ASPARTAME-ACESULFAME

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.5	Potages et bouillons	250	113 & 138	3	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1550	113 & 145	3	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	500	113	Adoptée	2012
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	450	113	Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	450	113	Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	2000	113	Adoptée	2012
14.1.3.1	Nectar de fruits	350	113	3	
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	350	113 & 127	3	
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	3100	113	3	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	930	119 & 145	3	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	1360	113	3	
14.2.1	Bière et boissons maltées	790	113 & 138	3	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	350	113	Adoptée	2010
15.0	Amuse-gueules salés	770	119 & 144	3	

## SELS D'ACIDE OLÉIQUE AVEC CALCIUM, POTASSIUM ET SODIUM

SIN 470(ii) Sels d'acide oléique avec calcium, potassium et sodium Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Émulsifiant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	

## SELS D'ACIDE OLÉIQUE AVEC CALCIUM,

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

## SELS D'ACIDES MYRISTIQUE, PALMITIQUE ET STÉARIQUE AVEC AMMONIAQUE, CALCIUM, POTASSIUM ET SODIUM

SIN 470(i) Sels d'acides myristique, palmitique et stéarique avec ammoniac, calcium, potassium et sodium  
Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Émulsifiant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.1.2	Babeurre (nature)	BPF		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF	234	Adoptée	2013
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16 & 71	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16 & 71	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16 & 71	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF	71	7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16 & 71	7	

**SELS D'ACIDES MYRISTIQUE, PALMITIQUE ET**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	71	7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16 & 71	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16 & 71	7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF	71	7	
12.1.1	Sel	BPF	71	Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		7	

**SELS D'AMMONIUM DE L'ACIDE PHOSPHATIDIQUE**

SIN 442 Sels d'ammonium de l'acide phosphatidique Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000	231	Adoptée	2012
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	10000	97	Adoptée	2009
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	10000		Adoptée	2009
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	10000		Adoptée	2009

**SESQUICARBONATE DE SODIUM**

SIN 500(iii) Sesquicarbonate de sodium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antiagglomérant, Agent levant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	BPF		Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		7	

**SESQUICARBONATE DE SODIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	41	Adoptée	2013

**SILICATE D'ALUMINIUM**

SIN 559 Silicate d'aluminium Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100	6 & 174	Adoptée	2013

**SILICATE DE CALCIUM**

SIN 552 Silicate de calcium Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	15000	56	Adoptée	2006
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	10000		7	

**SILICATE DE MAGNÉSIUM, SYNTHÉTIQUE**

SIN 553(i) Silicate de magnésium, synthétique Cat. Fonct.: Antiagglomérant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	15000	56	Adoptée	2006
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	10000		7	

**SILICE AMORPHE**

SIN 551 Silice amorphe Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Antimoussant, Support

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006

## SILICE AMORPHE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	BPF		4	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	15000	56	Adoptée	2006
12.1.1	Sel	BPF		Adoptée	2006
12.1.2	Succédanés de sel	10000		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	10000	65	7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	15000	2	4	

## SIROP DE MALTITOL

SIN 965(ii) Sirop de maltitol

Cat. Fonct.: Agent de charge, Émulsifiant, Humectant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	50000		4	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	300000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	300000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		4	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	BPF		4	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	

**SIROP DE MALTITOL**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		4	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		4	
12.1.2	Succédanés de sel	50000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	50000	51	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	100000		4	

**SIROP DE SORBITOL**

SIN 420(ii) Sirop de sorbitol

Cat. Fonct.: Agent de charge, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	200000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	200000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	70000		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	35000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	5000		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		4	

## SIROP DE SORBITOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	35000		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

## SORBATES

SIN 200	Acide sorbique	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 201	Sorbate de sodium	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 202	Sorbate de potassium	Cat. Fonct.: Conservateur
SIN 203	Sorbate de calcium	Cat. Fonct.: Conservateur

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	1000	42 & 220	Adoptée	2012
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	1000	42	Adoptée	2012
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	200	42	Adoptée	2009
01.6.1	Fromage frais	1000	42 & 223	Adoptée	2012
01.6.2	Fromage affiné	3000	42	Adoptée	2012
01.6.3	Fromage de lactosérum	1000	42	Adoptée	2006
01.6.4	Fromage fondu	3000	42	Adoptée	2012
01.6.5	Produits similaires au fromage	3000	3 & 42	Adoptée	2010
01.6.6	Fromage à base de protéines lactosériques	3000	42	Adoptée	2006



## SORBATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	1000	42	Adoptée	2012
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	2000	42	Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	1000	42	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	1000	42	Adoptée	2010
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	1000	42	Adoptée	2009
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	1000	42	Adoptée	2009
04.1.2.12	Fruits cuits	1200	42	Adoptée	2009
04.1.2.2	Fruits secs	500	42	Adoptée	2012
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	1000	42	Adoptée	2009
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	1000	42	Adoptée	2012
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	1000	42	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	500	42	Adoptée	2012
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	1000	42	Adoptée	2012
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	1000	42	Adoptée	2012
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	1000	42	Adoptée	2012
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	1000	42	Adoptée	2012
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	1000	42	Adoptée	2012
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	1000	42	Adoptée	2012
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	1000	42 & 221	Adoptée	2012
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	1000	42	Adoptée	2012
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	1000	42	Adoptée	2012
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	1500	42	Adoptée	2009

## SORBATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1500	42	Adoptée	2012
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1500	42	Adoptée	2009
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1000	42	Adoptée	2012
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	2000	42 & 211	Adoptée	2012
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	1000	42	Adoptée	2012
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	2000	42	Adoptée	2009
07.0	Produits de boulangerie	1000	42	Adoptée	2012
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	2000	42	6	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	2000	42	6	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	200	42 & 222	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	2000	42	Adoptée	2009
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	2000	42 & 82	Adoptée	2009
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	42	Adoptée	2012
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	1000	42	Adoptée	2012
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	5000	42	Adoptée	2009
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	1000	42	Adoptée	2009
10.2.3	Produits à base d'œufs, séchés et/ou figés à chaud,	1000	42	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	1000	42	Adoptée	2009
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	1000	42	Adoptée	2009
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	1000	42 & 192	Adoptée	2010
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	1000	42	Adoptée	2009
12.4	Moutardes	1000	42	Adoptée	2012
12.5	Potages et bouillons	1000	42	Adoptée	2012
12.6	Sauces et produits similaires	1000	42 & 127	Adoptée	2012
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1500	42	Adoptée	2009
12.9.1	Pâte de soja fermenté (par ex. miso)	1000	42	Adoptée	2010
12.9.2.1	Sauce fermentée de soja	1000	42	Adoptée	2010
12.9.2.3	Autres sauces de soja	1000	42	Adoptée	2010

## SORBATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	1500	42	Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	1500	42	Adoptée	2009
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	1500	42	Adoptée	2012
13.6	Compléments alimentaires	2000	42	Adoptée	2012
14.1.2.1	Jus de fruits	1000	42, 91 & 122	Adoptée	2005
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	1000	42, 91, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.1	Nectar de fruits	1000	42, 91 & 122	Adoptée	2005
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	1000	42, 91, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500	42 & 127	Adoptée	2012
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	500	42 & 160	Adoptée	2012
14.2.2	Cidre et poiré	500	42	Adoptée	2012
14.2.3	Vins	200	42	Adoptée	2012
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	500	42	Adoptée	2012
14.2.5	Hydromel	200	42	Adoptée	2012
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	500	42 & 224	Adoptée	2012
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	1000	42	Adoptée	2009
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	1000	42	Adoptée	2009

## SORBITOL

SIN 420(i) Sorbitol

Cat. Fonct.: Agent de charge, Humectant, Séquestrant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	200000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	200000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	

## SORBITOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	70000		4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	35000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	5000		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2	Poisson et produits de la pêche transformés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		4	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	35000		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

**STÉARATES DE POLYOXYÉTHYLÈNE**

SIN 430	Stéarate de polyoxyéthylène (8)	Cat. Fonct.: Émulsifiant
SIN 431	Stéarate de polyoxyéthylène (40)	Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
-------------	---------------------	-----------------	-------	-------	-------

## STÉARATES DE POLYOXYÉTHYLÈNE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000	2	4	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	5000		7	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	4000		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	500		7	
14.2.3	Vins	BPF		7	

## STÉAROYL LACTYLATES

SIN 481(i)	Stéaryl de sodium lactylé	Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent de traitement des farines, Agent moussant, Stabilisant
SIN 482(i)	Stéaryl de calcium lactylé	Cat. Fonct.: Émulsifiant, Agent de traitement des farines, Agent moussant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		7	
01.4.4	Produits similaires à la crème	10000	2	7	
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	2000		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	2000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	3000		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	3000		7	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	20000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	5000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	5000	15	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	5000		7	
04.1.2.7	Fruits confits	2000		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	200		7	

## STÉAROYL LACTYLATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	10000		7	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	5000	76	7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	5000	2	7	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	2000		7	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	5000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	20000		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	5000		7	
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	4000		7	
06.2.1	Farines	5000		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	5000		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000		4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	5000		4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	6000		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	7500	2	7	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	5000		7	
07.2.1	Gâteaux, biscuits et tartes (par ex., fourrés aux fruits ou à la crème)	5500		7	
07.2.2	Autres produits de boulangerie fine (tels que beignets, brioches, scones et muffins, etc.)	5000		7	
07.2.3	Préparations pour produits de boulangerie fine (par ex., gâteaux, crêpes)	8000		7	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	4000		7	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	4000		7	
10.2.1	Produits à base d'œufs liquides	500		7	
10.2.2	Produits à base d'œufs, surgelés	500		7	
10.2.3	Produits à base d'œufs, séchés et/ou figés à chaud,	5000		7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		7	
12.4	Moutardes	2500		7	

## STÉAROYL LACTYLATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	10000		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	2500		7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	2500		7	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	2500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	2000		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	2000		7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	2000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	2000	2	7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	8000		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	8000		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	5000		7	

## SUCRALOSE (TRICHLOROGALACTOSACCHAROSE)

SIN 955 Sucralose Cat. Fonct.: Édulcorant  
(Trichlorogalactosaccharose)

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	161	Adoptée	2007
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	580	161	Adoptée	2008
01.4.4	Produits similaires à la crème	580	161	Adoptée	2008
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	400		3	
01.6.5	Produits similaires au fromage	500	161	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	400	161	Adoptée	2007
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	400	161	Adoptée	2007
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	320	161	Adoptée	2007
04.1.2.1	Fruits surgelés	400	161	Adoptée	2008
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	150	161	Adoptée	2007
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	400	161	Adoptée	2007
04.1.2.12	Fruits cuits	150	161	Adoptée	2008

## SUCRALOSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.2.2	Fruits secs	1500	161	Adoptée	2008
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	180	144	Adoptée	2007
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	400	161	Adoptée	2007
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	400	161	Adoptée	2007
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	400	161	Adoptée	2007
04.1.2.7	Fruits confits	800	161	Adoptée	2007
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	400	161	Adoptée	2007
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	400	161	Adoptée	2007
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	150	161	Adoptée	2008
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	580	161	Adoptée	2008
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	400		Adoptée	2007
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	580	161	Adoptée	2008
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	400	161 & 169	Adoptée	2007
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	400	161	Adoptée	2007
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	580	161	Adoptée	2008
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	150	144 & 161	Adoptée	2008
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	580	97	Adoptée	2007
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	400	97 & 161	Adoptée	2007
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	400	161 & 169	Adoptée	2007
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	800	161	Adoptée	2007
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	800	161	Adoptée	2007



## SUCRALOSE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	1800	161 & 164	Adoptée	2008
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	5000	161	Adoptée	2007
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	1000	161	Adoptée	2008
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	1000	161	Adoptée	2008
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	400	161	Adoptée	2007
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	200	72	Adoptée	2007
06.8.1	Boissons à base de soja	400		Adoptée	2012
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	650	161	Adoptée	2008
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	700	161 & 165	Adoptée	2008
09.3	Poisson et produits de la pêche, en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	120	144	Adoptée	2007
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	120	144	Adoptée	2007
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	400	161	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	1500	159 & 161	Adoptée	2008
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF		Adoptée	2007
12.2.1	Fines herbes et épices	400	161	Adoptée	2008
12.2.2	Assaisonnements et condiments	700	161	Adoptée	2008
12.3	Vinaigres	400	161	Adoptée	2008
12.4	Moutardes	140		Adoptée	2007
12.5	Potages et bouillons	600	161	Adoptée	2008
12.6	Sauces et produits similaires	450	127	Adoptée	2007
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	1250	161 & 169	Adoptée	2007
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	400		Adoptée	2007
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	320		Adoptée	2007
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	400		Adoptée	2007
13.6	Compléments alimentaires	2400		Adoptée	2007
14.1.3.1	Nectar de fruits	300		Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	300	161	Adoptée	2007

**SUCRALOSE**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	300	127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	300	127 & 161	Adoptée	2007
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	300	127 & 161	Adoptée	2007
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	300	160 & 161	Adoptée	2007
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	700	161	Adoptée	2008
15.0	Amuse-gueules salés	1000	161	Adoptée	2008

**SUCROESTERS D'ACIDES GRAS**

SIN 473 Esters de saccharose d'acides Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant gras

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	20000		7	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	10000		4	
01.4.4	Produits similaires à la crème	10000		4	
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	10000		7	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	10000		7	
01.6.4	Fromage fondu	10000		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	10000		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	10000		7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	10000		7	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10000		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	10000		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	5000		7	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	1000		4	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	1500		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	5000		7	

## SUCROESTERS D'ACIDES GRAS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	1000		4	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	3000		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		7	
05.1	Produits cacaotés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	10000		7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	20000		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	15000		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	10000		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	10000		7	
06.4	Pâtes alimentaires et nouilles et produits similaires (par exemple, papier de riz, vermicelles de riz, pâtes et nouilles de soja)	2000		4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	10000		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	10000		7	
06.7	Produits à base de riz précuits ou transformés, incluant les gâteaux de riz (de type oriental uniquement)	10000		7	
06.8.1	Boissons à base de soja	500		4	
07.1	Pain et produits de boulangerie ordinaire	10000		4	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	10000		7	
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	5000	15	7	
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	5000	15	7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	5000		7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
09.2.4	Poisson et produits de la pêche cuits et/ou frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	10000		4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		7	

**SUCROESTERS D'ACIDES GRAS**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.5	Potages et bouillons	5000		7	
12.6	Sauces et produits similaires	10000		7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		7	
13.6	Compléments alimentaires	50000		4	
14.1.4.1	Boissons gazeuses à base d'eau aromatisée	1000		7	
14.1.4.2	Boissons non gazeuses à base d'eau aromatisée, incluant punchs et boissons similaires	5000		7	
14.1.4.3	Concentrés (liquides ou solides) pour boissons à base d'eau aromatisée	10000		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	5000		7	
14.2.2	Cidre et poiré	5000		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	5000		7	
14.2.5	Hydromel	5000		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	5000		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	10000		7	

**SUCROGLYCÉRIDES**

SIN 474 Sucroglycérides Cat. Fonct.: Émulsifiant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	5000		Adoptée	2009
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	20000		Adoptée	2010
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	10000		Adoptée	2009
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		Adoptée	2009
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000	102	Adoptée	2010
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	10000	102	Adoptée	2009
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	5000		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	5000		Adoptée	2009

## SUCROGLYCÉRIDES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF		Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	5000		Adoptée	2009
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	5000		Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	5000		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	10000		Adoptée	2009
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	5000		Adoptée	2009
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	10000		Adoptée	2009
08.2.2	Viande, volaille et gibier inclus, traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux	5000	15	Adoptée	2009
08.3.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée et traitée thermiquement	5000	15	Adoptée	2009
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	5000		Adoptée	2009
12.5	Potages et bouillons	2000		Adoptée	2009
12.6	Sauces et produits similaires	10000		Adoptée	2009
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	5000		Adoptée	2009
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	5000		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	2500		Adoptée	2012
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	200	219	Adoptée	2012
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	1000	176	Adoptée	2009
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	5000		Adoptée	2009
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	5000		Adoptée	2012

## SUCROSE OLIGOESTERS, TYPE I AND TYPE II

SIN 473a Oligoesters de sucrose de type I Cat. Fonct.: Émulsifiant, Stabilisant et type II

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	5000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	5000		4	

## SUCROSE OLIGOESTERS, TYPE I AND TYPE II

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.4	Produits similaires à la crème	5000		4	
01.6.4	Fromage fondu	1500		4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	5000		4	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	50000		4	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000		4	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	10000		4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	5000		4	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	6000		4	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	6000		4	
05.2.1	Confiseries dures	50000		4	
05.2.2	Confiseries tendres	5000		4	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	50000		4	
06.8.8	Autres produits protéiques de soja	10000		4	
12.2.1	Fines herbes et épices	2000		4	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	20000		4	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	5000		4	
13.6	Compléments alimentaires	50000		4	

**SULFATE D'ALUMINIUM-AMMONIUM**

SIN 523 Sulfate d'aluminium-ammonium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Agent de rétention de la couleur, Affermissant, Agent levant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	520	6 & 245	Adoptée	2013
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	300	6 & 247	Adoptée	2013
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	100	6 & 246	Adoptée	2013
07.1.3	Autres produits de boulangerie ordinaires (tels que bagels, pita, muffins anglais, etc.)	100	6, 244 & 246	Adoptée	2013
07.1.5	Pains et petits pains au lait cuits à la vapeur	40	6, 246 & 248	Adoptée	2013
07.1.6	Préparations pour pain et produits de boulangerie ordinaire	40	6, 246 & 249	Adoptée	2013
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	200	6 & 250	Adoptée	2013

## SULFATE DE CALCIUM

**SULFATE DE CALCIUM**

SIN 516 Sulfate de calcium Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Affermissant, Agent de traitement des farines, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	BPF	236	Adoptée	2013
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	BPF		Adoptée	2013
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	800	58	7	
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	3500		7	
06.2.1	Farines	BPF	57	7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	5000		7	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	2000		7	

**SULFATE DE MAGNÉSIUM**

SIN 518 Sulfate de magnésium Cat. Fonct.: Affermissant, Exaltateur d'arôme

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.1.2	Succédanés de sel	25000		3	
14.1.1.2	Eaux de table et sodas	50		3	
14.1.2.2	Jus de légumes	2000		3	
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	2000	127	3	

## SULFITES

**SULFITES**

SIN 220	Anydride sulfureux	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de blanchiment, Agent de traitement des farines, Conservateur
SIN 221	Sulfite de sodium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de blanchiment, Agent de traitement des farines, Conservateur
SIN 222	Sulfite de sodium hydrogène	Cat. Fonct.: Antioxygène, Conservateur
SIN 223	Métabisulfite de sodium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de blanchiment, Agent de traitement des farines, Conservateur
SIN 224	Métabisulfite de potassium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Agent de blanchiment, Agent de traitement des farines, Conservateur
SIN 225	Sulfite de potassium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Conservateur
SIN 227	Sulfite de calcium hydrogène	Cat. Fonct.: Antioxygène, Conservateur
SIN 228	Bisulfite de potassium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Conservateur
SIN 539	Thiosulfate de sodium	Cat. Fonct.: Antioxygène, Séquestrant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	30	44 & 204	Adoptée	2011
04.1.2.1	Fruits surgelés	500	44 & 155	Adoptée	2007
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	100	44	Adoptée	2008
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100	44	Adoptée	2006
04.1.2.2	Fruits secs	1000	44, 135 & 218	Adoptée	2006
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	100	44	Adoptée	2006
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	100	44	Adoptée	2008
04.1.2.7	Fruits confits	100	44	Adoptée	2006
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	44 & 206	Adoptée	2012
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	100	44	Adoptée	2008
04.2.1.3	Légumes frais épluchés, coupés ou émincés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50	44, 76 & 136	Adoptée	2006
04.2.2.1	Légumes surgelés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	50	44, 76, 136 & 137	Adoptée	2006
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	44 & 105	Adoptée	2006
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	100	44	Adoptée	2006
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	50	44	Adoptée	2006



## SULFITES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	500	44 & 138	Adoptée	2006
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	300	44 & 205	Adoptée	2011
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	500	44	Adoptée	2006
06.2.1	Farines	200	44	Adoptée	2006
06.2.2	Amidons	50	44	Adoptée	2006
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	20	44	Adoptée	2006
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	50	44	Adoptée	2006
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	100	44	Adoptée	2006
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	44 & 139	Adoptée	2006
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	150	44	Adoptée	2007
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	30	44	Adoptée	2007
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	150	44 & 140	Adoptée	2007
11.1.1	Sucre blanc, dextrose anhydre, monohydrate de dextrose, fructose	15	44	Adoptée	2005
11.1.2	Sucre en poudre, dextrose en poudre	15	44	Adoptée	2005
11.1.3	« Sucre blanc doux », « cassonade douce », sirop de glucose, sirop de glucose déshydraté, sucre de canne brut	20	44 & 111	Adoptée	2006
11.1.5	Sucre blanc de plantation ou d'usine	70	44	Adoptée	2005
11.2	Cassonade à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	40	44	Adoptée	2006
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	70	44	Adoptée	2007
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	40	44	Adoptée	2006
12.2.1	Fines herbes et épices	150	44	Adoptée	2006
12.2.2	Assaisonnements et condiments	200	44	Adoptée	2006
12.3	Vinaigres	100	44	Adoptée	2006
12.4	Moutardes	250	44 & 106	Adoptée	2007
12.6	Sauces et produits similaires	300	44	Adoptée	2007

## SULFITES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.2.1	Jus de fruits	50	44 & 122	Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	50	44 & 122	Adoptée	2006
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	50	44, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	50	44, 122 & 127	Adoptée	2006
14.1.3.1	Nectar de fruits	50	44 & 122	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	50	44 & 122	Adoptée	2006
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	50	44, 122 & 127	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	50	44, 122 & 127	Adoptée	2006
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	70	44, 127 & 143	Adoptée	2006
14.2.1	Bière et boissons maltées	50	44	Adoptée	2006
14.2.2	Cidre et poiré	200	44	Adoptée	2006
14.2.3	Vins	350	44 & 103	Adoptée	2006
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200	44	Adoptée	2006
14.2.5	Hydromel	200	44	Adoptée	2006
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	200	44	Adoptée	2006
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	250	44	Adoptée	2011
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	50	44	Adoptée	2006

## SULFOSUCCINATE DIOCTYLIQUE DE SODIUM

SIN 480 Sulfosuccinate dioctylique de disodium Cat. Fonct.: Émulsifiant, Humectant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	25	19	7	
01.3.1	Lait concentré (nature)	BPF		7	
01.6.1	Fromage frais	5000	20	7	
01.6.4	Fromage fondu	5000	20	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	15		7	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	4000		7	

**SULFOSUCCINATE DIOCTYLIQUE DE SODIUM**

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	200		7	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	5000	20	7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	10		7	
14.2	Boissons alcoolisées, incluant les produits comparables à teneur faible ou nulle en alcool	10		7	

**TALC**

SIN 553(iii)

Talc

Cat. Fonct.: Antiagglomérant, Agent d'enrobage, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.8.2	Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, à l'exception des fromages de lactosérum	10000		Adoptée	2006
06.1	Graines céréalières entières, éclatées ou en flocons, incluant le riz	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	10000	51	7	

**TARTRATES**

SIN 334 Acide tartrique, L(+)-

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Antioxygène, Exaltateur d'arôme, Séquestrant

SIN 335(i) Tartrate monosodique

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

SIN 335(ii) Tartrate de sodium, L(+)-

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

SIN 336(i) Tartrate monopotassique

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

SIN 336(ii) Tartrate dipotassique

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

SIN 337 Tartrate de potassium-sodium, L(+)-

Cat. Fonct.: Régulateur de l'acidité, Séquestrant, Stabilisant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2.1	Laits fermentés (nature)	BPF	45	7	
01.6.1	Fromage frais	1500	45	4	
01.6.2	Fromage affiné	BPF	45	7	
01.6.4	Fromage fondu	34900	45	7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	BPF	45	7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	2000	45	7	
02.1.2	Huiles et graisses végétales	5000	45	4	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	5000	45	4	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	5000	45	4	

## TARTRATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	BPF	45	7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	BPF	45	7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	2000	45	7	
04.1.2.1	Fruits surgelés	BPF	45	7	
04.1.2.10	Produits à base de fruits fermentés	BPF	45	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	10000	45	7	
04.1.2.12	Fruits cuits	BPF	45	7	
04.1.2.2	Fruits secs	BPF	45	7	
04.1.2.3	Fruits conservés au vinaigre, à l'huile ou en saumure	BPF	45	7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	1300	45	7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	3000	45	7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	3000	45	7	
04.1.2.7	Fruits confits	BPF	45	7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	BPF	45	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	20000	45	4	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	15000	45	7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	10000	45	7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	BPF	45	7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	2000	45	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10000	45	4	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	5000	45	7	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	2000	45	7	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	5000	45	4	

## TARTRATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	10000	45	7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	10000	45	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	20000	45	7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	30000	45	7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	8000	45	7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	6000	45	4	
06.4.1	Pâtes et nouilles fraîches et produits similaires	BPF	45	7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	7500	45	4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	2860	45	7	
07.0	Produits de boulangerie	10000	45	7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	BPF	45	7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	45	4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	2000	45	7	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	BPF	45	7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	7500	45	7	
12.4	Moutardes	5000	45	7	
12.5	Potages et bouillons	5000	45	7	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	2860	45	7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	5000	45	7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	BPF	45	7	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	200	45	4	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	5000	45	7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	BPF	45	4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	BPF	45	4	
13.6	Compléments alimentaires	BPF	45	4	
14.1.2.1	Jus de fruits	4000	45, 128 & 129	Adoptée	2005
14.1.2.2	Jus de légumes	4000	45	7	
14.1.2.3	Concentrés pour jus de fruits	4000	45, 127, 128 & 129	Adoptée	2005
14.1.2.4	Concentrés pour jus de légumes	4000	45	7	

## TARTRATES

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.3.1	Nectar de fruits	4000	45 & 128	Adoptée	2005
14.1.3.2	Nectar de légumes	1600	45	7	
14.1.3.3	Concentrés pour nectar de fruits	4000	45, 127 & 128	Adoptée	2005
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	1600	45	7	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	5000	45	7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	2000	45	7	
14.2.2	Cidre et poiré	2000	45	7	
14.2.3.1	Vins non pétillants	9000	45	7	
14.2.3.2	Vins mousseux et pétillants	4000	45	4	
14.2.3.3	Vins mutés, vins de liqueur et vins doux naturels	4000	45	4	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	BPF	45	7	
14.2.5	Hydromel	BPF	45	7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	3000	45	7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	3000	45	7	
15.0	Amuse-gueules salés	2000	45	4	

## TARTRAZINE

SIN 102

Tartrazine

Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	300	52	7	
01.3.2	Succédanés de lait en poudre pour boissons chaudes	300		7	
01.6.1	Fromage frais	300	3	4	
01.6.2.2	Croûte de fromage affiné	100		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	300	3	4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	300		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	300		4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	300		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	300		7	

## TARTRAZINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	500	4 & 16	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	300		7	
04.1.2.2	Fruits secs	200		7	
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		7	
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	500		7	
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	500		7	
04.1.2.7	Fruits confits	300		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	500	182	7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	300		7	
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	500	4 & 16	7	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	300		7	
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	500		7	
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
04.2.2.6	Pulpes et préparations à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que ceux de la catégorie 04.2.2.5 (par exemple, desserts et sauces à base de légumes, légumes confits)	200	92	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	500		4	
05.1	Produits cacaotés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et succédanés de chocolat	300	183	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	300		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	300		7	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	300	153	7	

## TARTRAZINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	300		7	
06.8.1	Boissons à base de soja	30		4	
07.0	Produits de boulangerie	300		7	
08.0	Viande et produits carnés, volaille et gibier inclus	500	4 & 16	7	
09.1.1	Poisson frais	300	4, 16 & 50	7	
09.1.2	Mollusques, crustacés et échinodermes frais	500	4 & 16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	500		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	250		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500	22	7	
09.3.1	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, marinés et/ou en gelée	500	16	7	
09.3.2	Poisson et produits de la pêche, incluant mollusques, crustacés et échinodermes, au vinaigre et/ou en saumure	500	16	7	
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	500		7	
09.3.4	Poisson et produits de la pêche en semi-conserve, incluant mollusques, crustacés et échinodermes (comme la pâte de poisson, par exemple), autres que les produits des catégories 09.3.1 à 09.3.3	500		7	
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	500		7	
10.1	Œufs frais	500	4	4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	300		7	
11.3	Solutions et sirops de sucre, aussi (partiellement) invertis, incluant les mélasses, à l'exception des produits de la catégorie 11.1.3	300		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	300		7	
11.6	Édulcorants de table, y compris ceux contenant des édulcorants intenses	300		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	300		7	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		7	
12.4	Moutardes	300		7	
12.5	Potages et bouillons	300		7	



## TARTRAZINE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
12.6	Sauces et produits similaires	500		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		7	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		7	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	300		7	
13.6	Compléments alimentaires	300		7	
14.1.2.2	Jus de légumes	500		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	300		7	
14.2.1	Bière et boissons maltées	500		4	
14.2.2	Cidre et poiré	200		7	
14.2.4	Vins (produit à l'aide d'autres fruits que le raisin)	200		7	
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	300		7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	200		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	300		7	
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	100		7	

## THAUMATINE

SIN 957

Thaumatine

Cat. Fonct.: Exaltateur d'arôme, Édulcorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	BPF		4	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	BPF		4	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	500		7	
12.1.2	Succédanés de sel	400	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		4	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	BPF		4	

## THIODIPROPIONATES

**THIODIPROPIONATES**

SIN 388 Acide thiodipropionique Cat. Fonct.: Antioxygène

SIN 389 Thiodipropionate de dilauryle Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.1.2	Huiles et graisses végétales	200	46	Adoptée	2006
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	200	46	Adoptée	2006
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	200	46	Adoptée	1999
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	200	15 & 46	Adoptée	1999
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000	15 & 46	Adoptée	1999
15.0	Amuse-gueules salés	200	46	Adoptée	1999

**TOCOPHÉROLS**

SIN 307a Tocophérol, d-alpha- Cat. Fonct.: Antioxygène

SIN 307b Concentré tocophérol, mélangé Cat. Fonct.: Antioxygène

SIN 307c Tocophérol, dl-alpha- Cat. Fonct.: Antioxygène

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1	Lait et boissons lactées	200		7	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	200		7	
01.3	Lait concentré et produits similaires (nature)	200		7	
01.4	Crème (nature) et produits similaires	200		7	
01.5.1	Lait et crème en poudre (nature)	5000		7	
01.5.2	Produits similaires au lait et à la crème en poudre	200		7	
01.6.1	Fromage frais	200		7	
01.6.2	Fromage affiné	200		7	
01.6.4	Fromage fondu	200		7	
01.6.5	Produits similaires au fromage	200		7	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	500		7	
01.8.1	Lactosérum liquide et produits à base de lactosérum liquide, à l'exception des fromages de lactosérum	200		7	
02.1.1	Huile de beurre, matière grasse laitière anhydre, ghee	500	171	Adoptée	2006
02.1.2	Huiles et graisses végétales	300		7	
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	300		7	

## TOCOPHÉROLS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	500		Adoptée	2009
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	200		7	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	200		7	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	500	15	7	
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	150		7	
04.1.2.2	Fruits secs	200		7	
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	150		7	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		7	
04.2.2.2	Légumes séchés (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	200		7	
04.2.2.5	Purées et produits à tartiner à base de légumes (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)	25		7	
04.2.2.8	Légumes cuits ou frits (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		7	
05.1.1	Préparations à base de cacao (poudres) et pâte/tourteau de cacao	500	15	7	
05.1.2	Préparations à base de cacao (sirops)	500	15	7	
05.1.3	Pâtes à tartiner à base de cacao, garnitures de pâtisserie incluses	500	15	7	
05.1.4	Autres produits à base de cacao et de chocolat	750	15	7	
05.1.5	Produits d'imitation du chocolat et succédanés de chocolat	500	15	7	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	500	15	7	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	1500		7	
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	500	15	7	
06.2	Farines et amidons (incluant le soja en poudre)	600		7	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	85		7	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	2000		4	
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	200		4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	150		7	
06.6	Pâtes à frire (par ex., pour panure et enrobage de poisson ou de volaille)	5		7	
07.0	Produits de boulangerie	200		7	

## TOCOPHÉROLS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	300	15	7	
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	3000		7	
08.3	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, finement hachée	3000		7	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	5000		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	15	7	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	150		7	
12.2	Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	1000		7	
12.4	Moutardes	200		7	
12.5	Potages et bouillons	200		7	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	600		7	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	600		7	
12.6.3	Préparations pour sauces et sauces au jus de viande	300		7	
12.6.4	Sauces claires (par exemple, sauces de poisson)	300		7	
12.7	Salades (par ex., salades de pâtes, salades de pommes de terre) et pâtes à tartiner pour sandwich (à l'exception des pâtes à tartiner à base de cacao et de noisettes des catégories 04.2.2.5 et 05.1.3)	200		7	
12.8	Levure et produits similaires	200		7	
13.1.1	Préparations pour nourrissons	10	72	7	
13.1.2	Préparations de suite	30	72	7	
13.1.3	Préparations pour nourrissons destinées à des usages médicaux particuliers	10	72	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	1000		7	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	BPF		4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	BPF		4	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	BPF		4	
13.6	Compléments alimentaires	150		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	1000	15	7	
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	150		7	
15.1	Amuse-gueules à base de pommes de terre, de céréales, de farine ou d'amidon (extraits de racines et de tubercules, de légumes secs et de légumineuses)	200		7	

## TOCOPHÉROLS

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
15.2	Fruits à coque transformés, incluant les fruits à coque enrobés et les mélanges de fruits à coque (avec, par exemple, des fruits secs)	1500		7	

**VERT SOLIDE FCF**

SIN 143 Vert solide FCF Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	100	52	Adoptée	2008
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	100	2	Adoptée	1999
02.1.3	Saindoux, suif, huiles de poisson et autres graisses animales	BPF		Adoptée	1999
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	100		Adoptée	2009
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	100		Adoptée	1999
04.1.2.11	Garnitures à base de fruits utilisées en pâtisserie	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.4	Fruits en conserve ou en bocal (pasteurisés)	200		Adoptée	1999
04.1.2.5	Confitures, gelées et marmelades	400		Adoptée	1999
04.1.2.6	Pâtes à tartiner à base de fruits (par ex., « chutney ») excluant les produits de la catégorie 04.1.2.5	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.7	Fruits confits	100	161	Adoptée	2009
04.1.2.8	Préparations à base de fruits, incluant pulpes, coulis, nappages à base de fruits et lait de coco	100	161 & 182	Adoptée	2009
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	100	161	Adoptée	2009
04.2.2.3	Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines	300		Adoptée	1999
04.2.2.4	Légumes en conserve ou en bocal (pasteurisés) ou en conserve souple (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera) et algues marines	200		Adoptée	1999
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	100	161	Adoptée	2009
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	100		Adoptée	2009
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	300		Adoptée	1999
05.4	Décorations (pour boulangerie fine), nappages (autres que ceux à base de fruits) et sauces sucrées	100		Adoptée	2009
06.4.3	Pâtes et nouilles précuites et produits similaires	290	194	Adoptée	2010

## VERT SOLIDE FCF

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	100	161	Adoptée	2009
07.0	Produits de boulangerie	100	161	Adoptée	2009
08.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus	100	3, 4 & 16	Adoptée	2009
08.2	Viande, volaille et gibier inclus, transformée, en pièces entières ou en morceaux	100	3 & 4	Adoptée	2009
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	100	3 & 4	Adoptée	2009
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	100		Adoptée	1999
09.2.5	Poisson et produits de la pêche, fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100		Adoptée	1999
09.3.3	Succédanés de saumon, de caviar et d'autres produits à base d'œufs de poisson	100		Adoptée	1999
09.4	Poisson et produits de la pêche en conserve, incluant les produits fermentés ou en boîte, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	100	95	Adoptée	2009
10.1	Œufs frais	BPF	4	Adoptée	1999
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	100		Adoptée	2009
12.2.2	Assaisonnements et condiments	100		Adoptée	2009
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	100		Adoptée	2009
13.6	Compléments alimentaires	600		Adoptée	2009
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		Adoptée	1999
14.2.6	Spiritueux contenant plus de 15 pour cent d'alcool	100		Adoptée	1999
14.2.7	Boissons alcoolisées aromatisées (par ex. boissons rafraîchissantes dérivées de bière, de vin et de spiritueux, rafraîchissements à faible teneur en alcool)	100		Adoptée	1999

## XYLITOL

SIN 967

Xylitol

Cat. Fonct.: Émulsifiant, Humectant, Stabilisant, Édulcorant, Épaississant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	30000		7	
01.2.1.2	Laits fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation	BPF		7	
01.2.2	Laits emprésurés (nature)	BPF		7	
01.4.1	Crème pasteurisée (nature)	30000		4	
01.4.2	Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter ou fouettées et crèmes à teneur réduite en matière grasse (nature)	30000		4	
04.1.1.2	Fruits frais traités en surface	BPF	16	7	

## XYLITOL

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
04.2.1.2	Légumes frais traités en surface (incluant champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses et aloé vera), algues marines, fruits à coque et graines	BPF	16	7	
04.2.2.7	Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté des catégories 06.8.6, 06.8.7, 12.9.1, 12.9.2.1 et 12.9.2.3	10000		4	
06.4.2	Pâtes et nouilles sèches et produits similaires	BPF		7	
08.1.1	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, en pièces entières ou en morceaux	BPF	16	7	
08.1.2	Viande fraîche, volaille et gibier inclus, finement hachée	BPF		7	
09.1	Poisson et produits de la pêche frais, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.1	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
09.2.2	Poisson, filets de poissons et produits de la pêche panés et surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.3	Produits de la pêche hachés et en sauce surgelés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.4.1	Poisson et produits de la pêche cuits	BPF		7	
09.2.4.2	Mollusques et crustacés et échinodermes cuits	BPF		7	
09.2.4.3	Poisson et produits de la pêche frits, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF	16	7	
09.2.5	Poisson et produits de la pêche fumés, séchés, fermentés et/ou salés, incluant mollusques, crustacés et échinodermes	BPF		7	
11.4	Autres sucres et sirops (par ex., xylose, sirop d'érable, nappages à base de sucre)	BPF		7	
12.1.2	Succédanés de sel	BPF		7	
12.2.1	Fines herbes et épices	BPF	51	7	
13.2	Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge	BPF		7	
14.1.5	Café et succédanés de café, thé, infusions et autres boissons chaudes à base de céréales et de grains, à l'exception du cacao	30000		4	

**ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE**

SIN 161h(i) Zeaxanthin, synthétique Cat. Fonct.: Colorant

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.1.2	Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex. lait chocolaté, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum)	100	52	4	
01.2	Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées)	100		4	
01.6.1	Fromage frais	100		4	

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
01.6.2	Fromage affiné	100		4	
01.6.4	Fromage fondu	100		4	
01.6.5	Produits similaires au fromage	100		4	
01.7	Desserts lactés (par ex., crème-desserts, yaourts aux fruits ou aromatisés)	150		4	
02.2.2	Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables	100		4	
02.3	Émulsions grasses essentiellement de type huile-dans-l'eau, incluant les produits mélangés et/ou aromatisés à base d'émulsions grasses	50		4	
02.4	Desserts à base de matière grasse (à l'exception des desserts lactés de la catégorie 01.7)	150		4	
03.0	Glaces de consommation (incluant les sorbets)	150		4	
04.1.2.7	Fruits confits	200		4	
04.1.2.9	Desserts à base de fruits, incluant les desserts à base d'eau aromatisée aux fruits	150		4	
05.2	Confiseries, autres que celles mentionnées aux catégories 05.1, 05.3 et 05.4, incluant confiseries dures et tendres, nougats, etc.	300		4	
05.3	Gomme à mâcher (chewing-gum)	100		4	
06.3	Céréales pour petit déjeuner, incluant les flocons d'avoine	100		4	
06.5	Desserts à base de céréales et d'amidon (par ex., gâteaux de riz, gâteaux de tapioca)	100		4	
07.1.2	Crackers (à l'exception des crackers sucrés)	50		4	
07.2	Produits et préparations de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés)	100		4	
08.4	Boyaux comestibles (par exemple, pour saucisses)	BPF		4	
10.2	Produits à base d'œufs	100		4	
10.4	Desserts à base d'œufs (par ex., crème anglaise).	100		4	
12.2.2	Assaisonnements et condiments	500		4	
12.5	Potages et bouillons	50		4	
12.6.1	Sauces émulsionnées, claires ou trempettes (par ex., mayonnaise, sauces pour salades, trempette à l'oignon)	50		4	
12.6.2	Sauces non émulsifiées (par ex., ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune)	50		4	
13.3	Aliments diététiques destinés à des usages médicaux particuliers (à l'exception des produits de la catégorie 13.1)	50		4	
13.4	Aliments diététiques pour régimes amaigrissants	50		4	
13.5	Aliments diététiques (comme par exemple les aliments complémentaires à usage diététique) autres que les produits des catégories 13.1 à 13.4 et 13.6	100		4	
13.6	Compléments alimentaires	300		4	
14.1.3.2	Nectar de légumes	100		4	



## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

No. de Cat.	Catégorie d'aliment	Limite maximale	Notes	Étape	Année
14.1.3.4	Concentrés pour nectar de légumes	100		4	
14.1.4	Boissons à base d'eau aromatisée, incluant les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées	100		4	
15.0	Amuse-gueules salés	100		4	

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

**Notes à la Norme générale pour les additifs alimentaires**

- Note 1 En tant qu'acide adipique.
- Note 2 À base d'extrait sec, du poids sec, de la préparation sèche ou du concentré.
- Note 3 Traitement de surface.
- Note 4 Pour décoration, échantillonnage ou marquage du produit.
- Note 5 A l'exception des produits se conformant à la Norme pour les confitures, les gelées et les marmelades (CODEX STAN 296-2009).
- Note 6 En tant qu'aluminium.
- Note 7 Pour les succédanés de café uniquement.
- Note 8 En tant que bixine.
- Note 9 10 000 mg/kg pour les produits à base de café prêts à boire.
- Note 10 En tant que stéarate d'ascorbyle.
- Note 11 À base de farine.
- Note 12 Transfert à partir de substances aromatisantes.
- Note 13 En tant qu'acide benzoïque.
- Note 14 Utilisation dans les préparations liquides contenant des protéines hydrolysées uniquement.
- Note 15 À base de matière grasse ou d'huile.
- Note 16 Utilisation dans les glaçages, enrobages ou décorations des fruits, des légumes, de la viande ou du poisson.
- Note 17 En tant qu'acide cyclamique.
- Note 18 Concentration ajoutée: résidus non détectés dans les aliments prêts à consommer.
- Note 19 Utilisé dans la graisse de cacao; concentration d'utilisation sur une base d'aliments prêts à consommer.
- Note 20 Basé sur la quantité totale de stabilisants, d'épaississants et/ou de gommés.
- Note 21 En tant qu'acide éthylène-diamine-tétracétique-calcio-disodique.
- Note 22 Utilisation dans les poissons préparés et fumés uniquement.
- Note 23 En tant que fer.
- Note 24 En tant que ferrocyanure de sodium anhydre.
- Note 25 En tant qu'acide formique.
- Note 26 En tant qu'équivalents de stéviol.
- Note 27 En tant qu'acide para-hydroxybenzoïque.
- Note 28 Conversion de la DJA : si une préparation typique contient 0,025 µg/U, la DJA de 33 000 U/kg du poids corporel devient :  $[(33\ 000\ \text{U/kg du poids corporel}) \times (0,025\ \mu\text{g/U}) \times (1\ \text{mg}/1000\ \mu\text{g})] = 0,825\ \text{mg/kg du poids corporel}$ .
- Note 29 Base de calcul non spécifiée.
- Note 30 En tant qu'ion nitrate résiduel.
- Note 31 De la purée utilisée.
- Note 32 En tant qu'ion dioxyde d'azote résiduel.
- Note 33 En tant que phosphore.
- Note 34 Sur une base anhydre.
- Note 35 Utilisation dans les jus troubles uniquement.
- Note 36 Concentration résiduel.
- Note 37 Comme poids des matières sèches de lait écrémé.
- Note 38 Concentration dans les préparations écrémées.
- Note 39 Uniquement lorsque le produit contient du beurre ou d'autres matières grasses et huiles.
- Note 40 SIN 451i (triphosphate pentasodique) uniquement, pour améliorer l'efficacité des benzoates et des sorbates.
- Note 41 Utilisation dans la panure ou les pâtes d'enrobage à frire uniquement.
- Note 42 En tant qu'acide sorbique.
- Note 43 En tant qu'étain.
- Note 44 En tant que SO<sub>2</sub> résiduel.
- Note 45 En tant qu'acide tartrique.

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

- Note 46 En tant qu'acide thiodipropionique.
- Note 47 Au poids du jaune d'œuf, sur une base sèche.
- Note 48 Pour les olives uniquement.
- Note 49 Utilisation sur les agrumes uniquement.
- Note 50 Utilisation dans les œufs de poisson uniquement.
- Note 51 Utilisation dans les fines herbes uniquement.
- Note 52 À l'exception du lait chocolaté.
- Note 53 Utilisation dans les pâtes d'enrobage uniquement.
- Note 54 Utilisation dans les cerises à l'alcool et cerises confitées uniquement.
- Note 55 Seul ou en combinaison, dans les limites pour le sodium, le calcium et le potassium spécifiées dans la norme de produit.
- Note 56 Sous réserve qu'on ne détecte pas la présence d'amidon.
- Note 57 La BPF à respecter correspond à 1 part de peroxyde de benzoyle et à un maximum de 6 parts de l'additif en question par rapport au poids.
- Note 58 En tant que calcium.
- Note 59 Utilisation en tant que gaz de conditionnement.
- Note 60 Lorsqu'il est utilisé comme agent de carbonation, le dioxyde de carbone contenu dans le vin fini ne doit pas excéder 39,2 mg/kg.
- Note 61 Utilisation dans le poisson haché uniquement.
- Note 62 En tant que cuivre.
- Note 63 Basé sur la quantité d'ingrédients laitiers.
- Note 64 Concentration ajoutée aux haricots secs; 200 mg/kg dans les aliments prêts à consommer, sur une base anhydre.
- Note 65 Transfert à partir de préparations nutritives.
- Note 66 En tant que formaldéhyde. Utilisation dans le provolone uniquement.
- Note 67 Excepté pour l'utilisation dans les blancs d'œufs liquides à 8 800 mg/kg en tant que phosphore, et dans les œufs entiers liquides à 14 700 mg/kg en tant que phosphore.
- Note 68 Utilisation dans les produits sans sucre ajouté uniquement.
- Note 69 Utilisation comme agent de carbonation.
- Note 70 En tant qu'acide.
- Note 71 Sels de calcium, de potassium et de sodium uniquement.
- Note 72 Basé sur les aliments prêts à consommer.
- Note 73 À l'exception du poisson entier.
- Note 74 À l'exception du lactosérum liquide et des produits à base de lactosérum utilisés comme ingrédients dans les préparations pour nourrissons.
- Note 75 Utilisation dans le lait en poudre destiné aux machines distributrices uniquement.
- Note 76 Utilisation dans les pommes de terre uniquement.
- Note 77 Pour des utilisations nutritionnelles spéciales uniquement.
- Note 78 50 000 mg/kg pour les vinaigres saumurés et balsamique uniquement.
- Note 79 Utilisation sur les noix uniquement.
- Note 80 Équivalent à une enduction de 2 mg/dm<sup>2</sup> pour une profondeur maximale de 5 mm.
- Note 81 Équivalent à une enduction de 1 mg/dm<sup>2</sup> pour une profondeur maximale de 5 mm.
- Note 82 Utilisation dans les crevettes ; 6 000 mg/kg pour les espèces Crangon crangon et Crangon vulgaris.
- Note 83 L(+)- forme uniquement.
- Note 84 Pour les enfants âgés de plus d'un an uniquement.
- Note 85 Concentration d'utilisation dans les enveloppes de saucisses; le résidu dans une saucisse préparée avec ces enveloppes ne doit pas dépasser 100 mg/kg.
- Note 86 Utilisation dans les nappages à dessert fouettés, autres que la crème uniquement.
- Note 87 Concentration de traitement.
- Note 88 Transfert à partir de l'ingrédient.
- Note 89 Pour pâtes à tartiner pour sandwich uniquement.
- Note 90 Utilisation dans les mélanges lait-saccharose dans le produit fini.
- Note 91 Benzoates et sorbates, seuls ou en combinaison.
- Note 92 À l'exception des sauces à base de tomate.

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

- Note 93 À l'exception du vin naturel produit à partir de raisin *Vitis vinifera*.
- Note 94 Utilisation dans les loganizas (saucisses fraîches non fumées) uniquement.
- Note 95 Utilisation dans le surimi et les produits à base d'œufs de poisson uniquement.
- Note 96 Sur la base d'un poids secs d'édulcorant de haute intensité.
- Note 97 Dans le produit fini/cacao final et produits à base de chocolat.
- Note 98 Pour le contrôle des poussières.
- Note 99 Utilisation dans les filets de poisson et le poisson hâché uniquement.
- Note 100 Uniquement pour les produits cristallins et les enrobages au sucre.
- Note 101 Concentration d'utilisation seule ne doit pas dépasser 15 000 mg/kg en combinaison.
- Note 102 Utilisation dans les émulsions grasses, en boulangerie uniquement .
- Note 103 Excepté pour l'utilisation dans les vins blancs spéciaux à 400 mg/kg.
- Note 104 Résidus maximaux de 5 000 mg/kg dans le pain et les produits de boulangerie au levain.
- Note 105 Excepté pour l'utilisation dans les lamelles de courge séchées (Kampyo) à 5 000 mg/kg.
- Note 106 Excepté pour l'utilisation dans la moutarde de Dijon à 500 mg/kg.
- Note 107 Excepté pour l'utilisation du ferrocyanure de sodium (SIN 535) dans le sel dendritique de qualité alimentaire à 29 mg/kg comme ferrocyanure de sodium anhydre.
- Note 108 Utilisation pour les grains de café uniquement.
- Note 109 Concentration d'utilisation signalé à  $25 \text{ lbs}/1\,000 \text{ gal} \times (0.45 \text{ kg}/\text{lb}) \times (1 \text{ gal}/3.75 \text{ L}) \times (1\text{L}/\text{kg}) \times (10\text{E}6 \text{ mg}/\text{kg}) = 3\,000 \text{ mg}/\text{kg}$ .
- Note 110 Utilisation dans les pommes de terre frites surgelées uniquement.
- Note 111 À l'exception du sirop de glucose sec utilisé dans la fabrication de la confiserie de sucre à 150 mg/kg et sirop de glucose utilisé dans la fabrication de confiserie de sucre à 400 mg/kg.
- Note 112 Utilisation dans le fromage finement râpé uniquement.
- Note 113 Concentration d'utilisation signalée en équivalents d'acésulfame potassium (la concentration maximale signalée peut être convertie sur la base du sel d'aspartame-acésulfame en divisant par 0,44). L'utilisation combinée du sel d'aspartame-acésulfame avec l'acésulfame potassium ou aspartame pris individuellement ne doit pas dépasser les concentrations maximales individuelles pour l'acésulfame potassium ou l'aspartame (la concentration maximale signalé peut être converti en équivalents d'aspartame en divisant par 0,68).
- Note 114 À l'exception du cacao en poudre.
- Note 115 Utilisation dans le jus d'ananas uniquement.
- Note 116 Utilisation dans les pâtes uniquement.
- Note 117 Excepté pour l'utilisation dans les loganizas (saucisses fraîches non fumées) à 1 000 mg/kg.
- Note 118 Excepté pour l'utilisation dans les tocinos (saucisses fraîches salées) à 1 000 mg/kg.
- Note 119 Concentration d'utilisation signalée en équivalents d'aspartame (la concentration maximale signalée peut être convertie sur la base du sel d'aspartame-acésulfame en divisant par 0,64). L'utilisation combinée du sel d'aspartame-acésulfame avec l'aspartame ou l'acésulfame potassium pris individuellement ne doit pas dépasser les concentrations maximales individuelles pour l'aspartame ou l'acésulfame potassium (la concentration maximale signalée peut être convertie en équivalents d'acésulfame potassium en multipliant par 0,68).
- Note 120 Excepté pour l'utilisation dans le caviar à 2 500 mg/kg.
- Note 121 À l'exception des produits à base de poisson fermenté à 1 000 mg/kg.
- Note 122 Selon la législation nationale en vigueur dans le pays importateur.
- Note 123 1 000 mg/kg pour les boissons dont le pH est supérieur à 3.5.
- Note 124 Uniquement pour les produits contenant moins de 7% d'alcool éthylique.
- Note 125 Utilisation comme agent de démoulage pour les mélanges à base d'huile végétale en moules à cuire.
- Note 126 Pour le démoulage de la pâte lors de la séparation ou de la cuisson uniquement.
- Note 127 Comme servi au consommateur.
- Note 128 SIN 337 (acide tartrique) uniquement.
- Note 129 Utilisation comme régulateur d'acidité dans le jus de raisin.
- Note 130 Seuls ou en combinaison: butylhydroxyanisol (INS 320), butylhydroxytoluène (INS 321), butylhydroquinone tertiaire (INS 319), et gallate de propyle (INS 310).
- Note 131 Comme résultat de l'utilisation comme support de la savour.
- Note 132 Excepté pour l'utilisation dans les boissons semi-congelées à 130 mg/kg (extrait sec).

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

- Note 133 Toute combinaison de butylhydroxyanisol (SIN 320), butylhydroxytoluène (SIN 321), et gallate de propyle (SIN 310) à 200 mg/kg, sans toutefois dépasser les concentrations individuelles d'utilisation.
- Note 134 Excepté pour l'utilisation dans les entremets à base de céréales à 500 mg/kg.
- Note 135 Sauf pour utilisation dans les abricots secs à 2000 mg/kg, les raisins secs blanchis à 1500 mg/kg, la noix de coco desséchée à 200 mg/kg et la noix de coco dont l'huile a été partiellement extraite à 50 mg/kg.
- Note 136 Pour prévenir le brunissement de certains légumes de couleur claire.
- Note 137 Excepté pour l'utilisation dans les avocats congelés à 300 mg/kg.
- Note 138 Utilisation dans les produits à teneur énergétique réduite uniquement.
- Note 139 Utilisation dans les mollusques, crustacés et échinodermes uniquement.
- Note 140 Excepté pour l'utilisation dans les abalones en boîte à 1 000 mg/kg.
- Note 141 Utilisation sans le chocolat blanc uniquement.
- Note 142 À l'exception du café et du thé.
- Note 143 Utilisation dans les boissons à base de jus de fruit et dans le "dry ginger ale" uniquement.
- Note 144 Utilisation dans les produits aigres-doux uniquement.
- Note 145 Produits à valeur énergétique réduite ou sans adjonction de sucre.
- Note 146 Concentration d'utilisation pour le bêta-carotène (synthétique) (SIN 160ai); 35 mg/kg pour bêta-apo-8-carotène (SIN 160e) et bêta-apo-8'-acide caroténique, ester de méthyle ou éthyle (SIN 160f).
- Note 147 À l'exception des poudres de lactosérum destinées aux aliments pour nourrissons.
- Note 148 Utilisation dans les mini-bonbons et les bonbons menthe pour haleine fraîche à 10 000 mg/kg.
- Note 149 Excepté pour l'utilisation dans les œufs de poisson à 100 mg/kg.
- Note 150 Concentration d'utilisation pour les préparations à base de soja; 25 000 mg/kg pour les protéines hydrolysées et/ou les préparations à base d'acides aminés.
- Note 151 Concentration d'utilisation pour les préparations à base de soja; 1 000 mg/kg pour les protéines hydrolysées et/ou les préparations à base d'acides aminés.
- Note 152 Pour la friture uniquement.
- Note 153 Utilisation dans les nouilles instantanées uniquement.
- Note 154 Utilisation dans le lait de noix de coco uniquement.
- Note 155 Utilisation dans les pommes congelées en tranche.
- Note 156 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 2 500 mg/kg.
- Note 157 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 2 000 mg/kg.
- Note 158 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 1 000 mg/kg.
- Note 159 Utilisation dans sirop de crêpe et d'érable.
- Note 160 Utilisation dans les produits prêts à être consommés et pré-mélangés pour les produits prêts à être consommés uniquement.
- Note 161 Soumis à la législation nationale du pays importateur visé, en particulier, en cohérence avec la section 3.2 du préambule.
- Note 162 Utilisation dans les produits déshydratés et les produits de type salami uniquement.
- Note 163 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 3 000 mg/kg.
- Note 164 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 30 000 mg/kg.
- Note 165 Utilisation dans les produits aux fins nutritionnelles spéciales uniquement.
- Note 166 Pour les pâtes à tartiner à base de lait uniquement.
- Note 167 Pour les produits déshydratés uniquement.
- Note 168 Extrait de quillaia de type 1 (SIN 999(i)) uniquement. La concentration maximale d'utilisation est exprimée sur la base de la saponine.
- Note 169 Utilisation dans les matières grasses tartinables pour sandwiches uniquement.
- Note 170 À l'exception des produits se conformant à la Norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003).
- Note 171 À l'exception des matières grasses de lait anhydre.
- Note 172 Excepté pour l'utilisation dans les sauces à base de fruits, les nappages à base de fruits, la crème de coco, le lait de coco et les «barres aux fruits» à 50 mg/kg.
- Note 173 À l'exception des nouilles instantanées contenant des légumes et des œufs.
- Note 174 Seul ou en combinaison: aluminosilicate de sodium (SIN 554), aluminosilicate de calcium (SIN 556), et silicate d'aluminium (SIN 559).

## ZEAXANTHIN, SYNTHÉTIQUE

- Note 175 Excepté pour l'utilisation dans les desserts à base de fruits de type gelée à 200 mg/kg.
- Note 176 Utilisation dans le café liquide en conserve uniquement.
- Note 177 Utilisation dans le fromage râpé, râpé en filaments, en morceaux ou en tranches uniquement.
- Note 178 Exprimé en tant qu'acide carminique.
- Note 179 Pour rétablir la perte de couleur naturelle dans la transformation uniquement.
- Note 180 Seuls ou en combinaison: buthylhydroxyanisol (SIN 320) et buthylhydroxytoluène (SIN 321).
- Note 181 Exprimé en tant qu'anthocyanine.
- Note 182 Excepté pour l'utilisation dans le lait de coco.
- Note 183 Les produits se conformant à la norme pour le chocolat et les produits à base de chocolat (CODEX STAN 87-1981) peuvent utiliser les colorants uniquement pour la décoration de la surface.
- Note 184 Utilisation dans les grains de ris enrobés de nutriments uniquement.
- Note 185 En tant que norbixine.
- Note 186 Utilisation dans les farines contenant des additifs uniquement.
- Note 187 SIN 304 (palmitate d'ascorbyle) uniquement.
- Note 188 Ne doit pas dépasser la concentration maximale d'utilisation pour l'acésulfame potassium (SIN 950) seul ou en combinaison avec le sel d'aspartame-acésulfame (SIN 962).
- Note 189 À l'exception des flocons d'avoine.
- Note 190 Excepté pour l'utilisation dans les boissons à base de lait fermenté à 500 mg/kg.
- Note 191 Ne doit pas dépasser la concentration maximale d'utilisation pour l'aspartame (SIN 951) seul ou en combinaison avec le sel d'aspartame-acésulfame (SIN 962).
- Note 192 Pour les produits liquides uniquement.
- Note 193 Utilisation dans les crustacés et les pâtes de poisson uniquement.
- Note 194 Utilisation dans les nouilles instantanées conformément à la Norme pour les nouilles instantanées (CODEX STAN 249-2006) uniquement.
- Note 195 Seuls ou en combinaison: buthylhydroxyanisol (SIN 320), buthylhydroxytoluène (SIN 321) et buthylhydroquinone tertiaire (SIN 319).
- Note 196 Seuls ou en combinaison: buthylhydroxyanisol (SIN 320), buthylhydroxytoluène (SIN 321) et gallate de propyle (SIN 310).
- Note 197 Seuls ou en combinaison: buthylhydroxytoluène (SIN 321) et gallate de propyle (SIN 310).
- Note 198 Concentration d'utilisation pour les produits solides (par ex. barres énergétiques, de substitution aux repas ou fortifiées); 600 mg/kg en tant que stéviol équivalents pour utilisation dans les produits liquides.
- Note 199 Utilisation dans les micro-édulcorants et les menthes rafraîchissantes pour l'haleine à 6 000 mg/kg en tant qu'équivalents du stéviol.
- Note 200 Excepté pour l'utilisation dans le style japonais de 'lachs ham' de carré de porc (saumuré et non traité) à 120 mg/kg en tant qu'équivalents de stéviol.
- Note 201 Utilisation dans les produits aromatisés uniquement.
- Note 202 Utilisation dans la saumure utilisée dans la production de sauce uniquement.
- Note 203 Utilisation dans les suppléments en comprimés uniquement.
- Note 204 Utilisation à 50 mg/kg dans longane et litchi uniquement.
- Note 205 Utilisation à 50 mg/kg pour prévenir le brunissage de certains légumes légèrement colorés.
- Note 206 Utilisation à 30 mg/kg en tant qu'agents blanchissants uniquement dans les produits se conformant à la Norme pour les produits aqueux à base de noix de coco (CODEX STAN 240-2003).
- Note 207 Utilisation à 50 000 mg/kg dans la sauce de soja destinée à une transformation ultérieure.
- Note 208 Pour emploi dans les produits secs et déshydratés uniquement.
- Note 209 À l'exception des produits se conformant à la Norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre (CODEX STAN 251-2006).
- Note 210 Utilisation dans les pâtes faites de *Triticum aestivum*, et pour emploi dans les nouilles.
- Note 211 Utilisation dans les nouilles uniquement.
- Note 212 À l'exception des produits se conformant à la Norme pour le bouillon et les consommés (CODEX STAN 117-1981) à 3000 mg/kg.
- Note 213 Utilisation dans les produits liquides contenant des édulcorants d'intensité élevée uniquement.
- Note 214 À l'exception des produits se conformant à la Norme pour les matières grasses laitières à tartiner (CODEX STAN 253-2006).

- Note 215 À l'exception des produits se conformant à la Norme pour les matières grasses à tartiner et les mélanges à tartiner (CODEX STAN 256-2007).
- Note 216 Utilisation dans les produits à base de maïs uniquement.
- Note 217 Utilisation à 300 mg/kg dans les nappages uniquement.
- Note 218 Seuls les sulfites peuvent être utilisés en tant que conservateurs et antioxydants dans les produits couverts par la norme pour la noix de coco desséchée (CODEX STAN 177-1991).
- Note 219 A l'exception d'un emploi à 5000 mg/kg dans les boissons non alcooliques anisées, à base de noix de coco, à base d'amandes.
- Note 220 Pour emploi dans les produits aromatisés traités thermiquement après fermentation.
- Note 221 Pour un emploi dans la pâte de pomme de terre et tranches de pommes de terre prérites uniquement.
- Note 222 Pour un emploi dans une sauce à base de collagène avec une activité de l'eau supérieure à 0.6 uniquement.
- Note 223 A l'exception d'un emploi à 3,000 mg/kg dans les produits contenant des fruits, des légumes ou des viandes ajoutées.
- Note 224 A l'exclusion de la bière aromatisée.
- Note 225 A l'exception d'un emploi dans la farine à levure à 12,000 mg/kg.
- Note 226 A l'exception d'un emploi en tant qu'attendrisseur de viande à 35,000 mg/kg.
- Note 227 Pour un emploi dans les laits stérilisés et UHT traités uniquement.
- Note 228 A l'exception d'un emploi à 1,320 mg/kg pour stabiliser le lactosérum liquide à niveau élevé en protéines utilisé pour une transformation ultérieure dans des concentrés de protéines.
- Note 229 Pour un emploi en tant qu'agent de traitement de la farine, agent levant ou levain.
- Note 230 Pour un emploi en tant que régulateur de l'acidité uniquement.
- Note 231 Uniquement pour un emploi dans les laits fermentés aromatisés et les laits fermentés traités thermiquement après fermentation.
- Note 232 Uniquement pour un emploi dans les graisses végétales conformément à la norme pour les graisses comestibles et les huiles non couvertes par des normes individuelles (CODEX STAN 019-1981), seul ou en combinaison.
- Note 233 En tant que nisine.
- Note 234 Utilisation en tant que stabilisant ou épaississant uniquement.
- Note 235 Emploi restreint à la reconstitution et recombinaison uniquement.
- Note 236 A l'exception des produits relevant de la norme pour la crème et les crèmes préparées (crème reconstituée, crème recombinaison, crème liquide préemballée) (CODEX STAN 288-1976).
- Note 237 A l'exception des produits relevant de la norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981).
- Note 238 BPF dans les aliments relevant de la norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981).
- Note 239 A l'exclusion des produits relevant de la norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods ») (CODEX STAN 73-1981).
- Note 240 Dans la limite pour le sodium répertorié dans la norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods ») (CODEX STAN 73-1981).
- Note 241 Utilisation en tant que régulateur d'acidité et agent levant.
- Note 242 Utilisation en tant qu'antioxydant.
- Note 243 Utilisation en tant qu'agent levant dans les produits relevant de la norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CODEX STAN 74-1981) et en tant que régulateur d'acidité dans les produits relevant norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods ») (CODEX STAN 73-1981).
- Note 244 Utilisation dans la pâte de biscuit.
- Note 245 Utilisation dans les légumes marinés, à l'exception d'un emploi dans la perilla en saumure à 780 mg/kg.
- Note 246 Seul ou en combinaison: sulfate d'aluminium ammonium (SIN 523) et phosphates de sodium d'aluminium (acides et basiques; (SIN 541(i),(ii)).
- Note 247 Utilisation dans le kuzukiri et harusame uniquement.
- Note 248 Utilisation en tant qu'agent levant.
- Note 249 Utilisation en tant qu'agent levant dans les mélanges pour les pains et petits pains au lait cuits à la vapeur.
- Note 250 Utilisation dans les mollusques bouillis et le tsukudani uniquement.

- Note 251 Utilisation dans le fromage américain transformé uniquement.
- Note 252 Utilisation dans la farine auto-levant et farine de maïs auto-levant uniquement.
- Note 253 Utilisation de mélange sec de chocolat chaud uniquement.
- Note 254 Utilisation dans le sel appliqué aux fromages salés secs durant la transformation uniquement.
- Note 255 Utilisation à 1,700 mg/kg dans les assaisonnements appliqués aux aliments dans la catégorie d'aliments 15.1.
- Note 256 Utilisation dans les vermicelles, pâtes alimentaires sans gluten et les pâtes destinées à un régime hypoprotidique uniquement.
- Note 257 Utilisation dans les crevettes et langoustines uniquement.
- Note 258 A l'exception de l'emploi dans le sirop d'érable.
- Note 259 Unique ou en combinaison: silicate de sodium aluminium (SIN 554) et silicate de calcium aluminium (SIN 556).
- Note 260 Utilisation dans les succédanés de lait ou crème pour le café ou le thé uniquement.
- Note 261 Utilisation dans le babeurre traité à la chaleur uniquement.
- Note 262 For use in edible fungi and fungus products.
- Note 263 20,000 mg/kg dans les champignons marinés.
- Note 264 Acide citrique (SIN 220) et acide lactique (SIN 270) 5,000 mg/kg unique ou en combinaison dans les champignons stérilisés.
- Note 265 Utilisation dans les pommes de terre frites surgelées en tant que séquestrant.
- Note 266 Ne pas utiliser dans le hareng salé atlantique et le sprat.
- Note 267 A l'exclusion des produits relevant de la norme pour les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés (CODEX STAN 167-1989), de la norme pour les ailerons de requins séchés (CODEX STAN 189-1993), de la norme pour les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques (CODEX STAN 222-2001), et de la norme pour les anchois bouillis salés séchés (CODEX STAN 236-2003).
- Note 301 Concentration maximale provisoire.